

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

La secrétaire trésorière et directrice générale est aussi présente.

***résolution no. 2017-01-01***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 12 et 19 décembre 2016.

<b>EN CAISSE</b>	215 848\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	456 936\$

**COMPTES À PAYER**

7841-Société canadienne des postes – information recyclage	279,77\$
7842-ADMQ – guide gestion documents municipaux	94,28\$
7843-Vadnais Gravel Francis – remb. achat matériaux rép. ponton	465,62\$
7844-Les entreprises Michel Majeau – remboursement taxes	1 027,33\$
7845-Aluquip – réparation véhicule service incendie	56,00\$
7846-Aréo-feu – entretien équipement service incendie	36,19\$
7847-Armstrong David – dén.Turenne Armst.,Royal, Pte-aux-Ormes (2/6)	1 472,98\$
7848-Armstrong François – déneigement rue des Oiseaux (2/6)	225,00\$
7849-Association pompiers – fonds social décembre	130,00\$
7850-Atelier Marco Desrosiers – entretien et réparation ponton	306,97\$
7851-Beaulieu Sylvain – équipement informatique	638,08\$
7852-Bélanger Sauvé avocats – honoraires prof. divers dossiers	2 384,28\$
7853-Brodeur, L'Heureux, Durocher – arpentage terrain caserne	3 153,86\$
7854-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicules incendie, outils voirie	148,69\$
7855-St-Onge Manon – subvention inscription karaté	45,50\$
7856-Club de Gymnastique MRC Maskinongé – aide financière cours gym.	127,23\$
7857-Coutu et Comtois notaire – hon. prof. dossier terrain caserne	1 916,17\$
7858-CTB-TV – vœux de Noël 2016	114,98\$
7859-Cyr Frédéric – frais cellulaire	50,00\$
7860-École secondaire Bermon – subvention équipe volley-ball	172,46\$
7861-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures et recyclage décembre	18 821,44\$
7862-Félix Sécurité – recharge cascades et cylindres	742,16\$
7863-Fleet info – téléphones	2 164,23\$
7864-Fonds de l'information sur le territoire – mutations décembre	48,00\$
7865-Féd. Québécoise des municipalités – transport Dicom	75,33\$
7866-Frigon Mario – remboursement frais déplacement	42,32\$
7867-Garage R. Yale – essence	187,66\$
7868-Alarme GC sécurité – surveillance novembre, batteries garage loisirs	120,22\$
7869-Groupe Harnois – huile chauffage caserne	459,10\$
7870-Climatisation Bédard – réparation chauffage caserne	419,37\$
7871-Hockey mineur St-Gabriel – subvention tournois	5 000,00\$
7872-Houle rénovation – aménagement local infirmière, table entrée	22 435,08\$
7873-Info page – pagets janvier	226,39\$
7874-Inspecteur canin – remboursement licences	175,00\$
7875-Laboratoires Choisy – divers produits nettoyants édifice mun.	453,87\$
7876-Lajoie au travail – bottes hiver employés voirie	689,85\$
7877-Lefrançois Sports – accessoires voirie	91,98\$
7878-79-Excavation N. Majeau – sablage décembre, dén.sect. 2(2/6)	35 036,05\$
7880-David Majeau et fils – dén. Dom. Bruneau, Comtois, Lamarre (2/6)	4 138,11\$
7881-Marché St-Gabriel – achat divers administration, incendie	47,20\$
7882-Mondor Chantale – dérogation mineure Dom. Gareau	25,00\$
7883-M.R.C. de D'Autray –évaluation	7 461,00\$
trans. commun	9 264,19\$
incendie ch. Pompe	459,48\$
serv. courriel	13,65\$
inspection	4 547,52\$
mat. résiduelles	13 367,68\$
7884-Municipalité St-Félix-de-Valois – prévention 22-29 nov. 6 au 20 déc.	1 348,00\$
7885-Municipalité St-Damien – entraide incendie chemin St-Damien	723,43\$
7886-Municipalité Rawdon – repas formation dir. incendie	15,00\$
7887-N. Beausoleil et fils – sablage déc., déneigement secteur 1 (2/6)	14 378,61\$

7888-Nordik'eau – analyse de l'eau	407,70\$
7889-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	471,51\$
7890-Pelland Jeanne – dérogation mineure Dom. Gareau	50,00\$
7891-Petite caisse – dépenses petite caisse	152,75\$
7892-Phar. Champoux, Gagnon et Brissette – ent. caserne, Halloween	317,24\$
7893-Piquette Fernand – dérogation mineure Dom. Gareau	25,00\$
7894-Provost Roma – dérogation mineure Dom. Gareau	25,00\$
7895-Quillorama St-Gabriel – réception civique	2 050,11\$
7896-97-98-Quincaillerie Piette –divers voirie, édifice, incendie	904,39\$
7899-Régie Intermunicipale CSCB – cont. équipe hockey, prog. hiver	972,66\$
7900-RG Technilab – test détecteur multi-gaz service incendie	97,73\$
7901-Ent. Roland Roberge – isolation garage des loisirs	10 075,64\$
7902-Ent. élect. P. Robillard – rép. lumières édifice, pompe	2 906,58\$
7903-Robitaille Germain – déneigement Lac Poitras (2/6)	1 933,48\$
7904-RSM auto électrique – entretien véhicules voirie	509,24\$
7905-Produits chimiques Sany – produits nettoyeurs caserne	24,96\$
7906-Sarrazin Robert – dérogation mineure Dom. Gareau	50,00\$
7907-08-09-Station service Pierre et Pierre – essence	1 567,13\$
7910-Thibault Pierre – remb. repas formation pompier	30,85\$
7911-Tracteurs Laramée – entretien rétrocaveuse	61,32\$
7912-Vacuum St-Gabriel – vidange fosse septique	225,00\$
7913-Vadnais Gravel Francis – remb. repas service incendie	41,22\$
7914-Xerox Canada – photocopies	102,22\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1247-Bell mobilité – cellulaires incendie, voirie, adm., Lac Maskinongé	123,88\$
P-1248-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	86,82\$
P-1249-Hydro-Québec – lumières de rues	478,29\$
P-1250-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> Rang	45,73\$
P-1251-Hydro-Québec – biénergie édifice	2 390,77\$
P-1252-Ministère du revenu – remise provinciale novembre	12 067,26\$
P-1253-54-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 411,55\$
P-1255-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	1 804,34\$
P-1256-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	3 202,10\$
P-1257-58- Service de carte Desjardins – frais terminal	216,38\$
P-1259-60-Visa – registre foncier, repas incendie, matériaux ponton	697,19\$
Salaire du conseil municipal – décembre 2016	5 928,48\$
Salaire des pompiers – décembre 2016	7 947,87\$
Salaire des employés – décembre 2016 (5 semaines)	26 662,40\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE DÉCEMBRE 241 887,10\$**

COMPTES À PAYER JANVIER 2017

7915-Ascenseurs Innovatec - entretien ascenseur	201,21\$
7916-ADMQ – cotisation annuelle directrice générale	859,64\$
7917-COMBEQ – cotisation annuelle inspecteur municipal	402,41\$
7918-Fleuriste de Lanaudière – anniversaire bénévole bibliothèque	34,49\$
7919-Groupe Ultima – assurances biens et bâtisses	38 252,00\$
7920-Municipalité St-Charles-Borromée – formations service incendie	6 000,00\$
7921-PG Solution – contrat entretien et soutien logiciel Informatique	7 582,61\$
7922-Québec municipal – adhésion 2017	574,88\$
7923-Régie intermunicipale – quote-part janvier 2017	40 000,00\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JANVIER 93 907,24\$**

**Mme Céline Cloutier se retire du paiement # 7902 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

***résolution no. 2016-01-02***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

## **ORDRE DU JOUR**

**1-AVIS DE MOTION** donné par la conseillère Céline Cloutier pour l'installation de compteurs d'eau dans les commerces, les industries et les résidences de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

### **2-ÉVÉNEMENT PSG**

**ATTENDU QUE** Événements PSG a contribué largement au cours des dernières années à la revitalisation du grand St-Gabriel, de par son programme d'activités estivales;

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait des avances de fonds au courant des années en collaboration avec la ville de Saint-Gabriel et qu'un montant de 5 939,14\$ reste à recevoir;

**ATTENDU QUE** l'organisme ne prévoit recevoir aucun autre revenu et est en voie de se dissoudre;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no. 2017-01-03***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une aide financière de 5 939,14\$ à Événements PSG, afin d'absorber la balance d'avance de fonds à Événement PSG, de la part de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

### **3-DÉROGATION MINEURE TERRAIN VACANT RUE BEAULIEU LOT 5 567 590**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une maison sur le lot 5 567 590 possédant 15 558,4 mètres carrés dont la façade sur la rue Beaulieu du domaine du Lac Labrecque ne possède pas la largeur règlementaire au règlement de lotissement. La façade sur la rue Beaulieu du domaine du lac Labrecque mesure 7,55 mètres de largeur alors que le règlement de lotissement de la Municipalité demande 50 mètres.

**ATTENDU QU'**une dérogation mineure a été accordée en faveur de ce lot, le 7 janvier 2013, autorisant la construction à 8,1 mètres mais avant le dépôt de la subdivision pour le lot 5 567 590;

**ATTENDU QUE** lors du dépôt du lotissement du lot, ce dernier possède 7,55 mètres;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler la précédente autorisation et de la remplacer par celle-ci;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats et que le demandeur a obtenu les signatures de ceux-ci ne s'objectant aucunement;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

**Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.**

#### ***résolution no. 2017-01-04***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande de dérogation mineure de Richard Perron et Sylvie Vedrine. En conséquence, la partie de terrain en façade sur la rue Beaulieu étant le frontage du terrain et non une rue, ne sera jamais reconnue comme une rue privée et ne pourra aucunement faire l'objet d'une demande d'entretien par la Municipalité.

Cette propriété sera susceptible d'une demande de permis pour une seule maison et ses dépendances. Aucun développement ne pourra être aménagé à partir de l'accès menant à la propriété pour laquelle la présente dérogation mineure est accordée. De plus, le responsable du service incendie, vérifiera occasionnellement l'entretien de la largeur libre de l'accès menant à la future construction afin de permettre facilement le passage des camions du service incendie.

#### **4-RECOURS AUPRÈS DE LA FIRME BEAUDOIN, HURENS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a octroyé un mandat à LBHA inc. pour la préparation de plans et devis de cinq chambres de débitmètres, la rédaction d'appel d'offres et la surveillance des travaux;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la vérification de la précision des débitmètres en juillet 2016, les experts mandatés ont soumis à la Municipalité un rapport faisant état que deux débitmètres étaient inadéquats, sur les chambres C2-Petit rang 5 et C3-6<sup>e</sup> rang;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la firme Beaudoin, Hurens (autrefois LBHA) ont signé une entente de suspension de prescription dans le dossier d'installation de cinq débitmètres afin de procéder à des vérifications plus poussées et ainsi éviter un recours judiciaire ;

**ATTENDU QU'**après vérifications, effectivement les anomalies précisées à l'entente semblent justifiées;

**ATTENDU QUE** de nouvelles informations provenant de la Ville de St-Gabriel à l'effet que des travaux sur le réseau d'aqueduc prévus au courant de l'été 2017 toucheront ces secteurs et qu'ainsi la Municipalité devra aussi mettre à niveau certains éléments;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### ***résolution no. 2017-01-05***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon renonce au recours judiciaire à l'encontre de la firme Beaudoin, Hurens pour les faits énoncés au préambule de la présente résolution.

#### **5-ÉCOLE SECONDAIRE BERMON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### ***résolution no 2017-01-06***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'attribuer un montant de 1 000\$ pour aider à la mise sur pied du projet « Club de course Bermon ».

De plus, la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, appuie l'École Bermon auprès de la MRC de d'Autray dans une démarche de demande d'aide financière au « Programme d'appui aux projets et événements récurrents »

#### **6-AUTORISATION TRAVAUX SUR LA PROPRIÉTÉ DU 1400 CHEMIN ST-DAMIEN**

##### ***résolution no. 2017-01-07***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les démarches nécessaires auprès du cabinet d'avocats Bélanger, Sauvé, afin de faire accélérer le ramassage des débris qui sont tombés dans le lac Maskinongé à la suite de l'incendie du chalet du 1400 Chemin St-Damien.

## **7-GESTION DU LAC MASKINONGÉ : ENTRETIEN PONTON POUR POSE ET RETRAIT DES BOUÉES**

**ATTENDU QUE** le Comité du Lac Maskinongé a fait l'acquisition d'un ponton au courant de l'été 2016 afin de procéder à l'installation et au retrait des bouées sur le lac Maskinongé;

**ATTENDU QUE** le ponton a besoin d'être rénové et d'y installer un treuil pour faciliter la tâche de manœuvre des bouées;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-01-08***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les dépenses prévues à l'entretien du ponton et l'achat d'équipement pour la manipulation des bouées, pour un montant évalué approximativement à :

Treuil et articles pour l'installation : 2 000\$  
Moteur : 4 000\$  
Bois et protecteur de surface : 1 200\$  
Temps d'hommes : 3 000\$  
Imprévus : 300\$

## **B) AMÉNAGEMENT D'UNE EMBARCATION VISANT L'UTILITÉ À DIVERS ORGANISMES**

**ATTENDU QUE** les municipalités à l'entente pour la Gestion du lac Maskinongé ont fait l'acquisition d'une embarcation de type ponton afin d'aider à l'installation et l'enlèvement des bouées ainsi qu'à la sécurité sur le lac;

**ATTENDU QUE** le ponton deviendra utile à divers organismes en sécurité nautique, soit par les services incendie de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et de la MRC de d'Autray et aussi pour le divertissement, comme Maski-kayak, événements pour les enfants et les aînés et autres.

**ATTENDU QU'**à ce titre, un certain aménagement serait nécessaire afin d'être en mesure que les utilisateurs soient confortables et en toute sécurité;

**ATTENDU QUE** l'installation d'instruments sont aussi nécessaires afin de faciliter l'installation et l'enlèvement des bouées annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-01-09***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Mme Jeanne Pelland, directrice générale et sec. trésorière à présenter une demande de participation financière, telle que décrite précédemment, à la MRC de d'Autray, provenant de l'enveloppe du programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques et du programme du PAC rural.

## **8-RENOUVELLEMENT CONTRAT CONTRÔLE DES CHIENS ERRANTS**

***résolution no 2017-01-10***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler le contrat du contrôle des chiens errants avec la firme Inspecteur Canin inc. de Joliette pour une période de deux (2) ans, soit 2017-2019.

Mme la mairesse Manon Rainville et Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale sont autorisées à signer le contrat à intervenir entre les parties.

## **9-RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE (ST-GABRIEL)**

### ***résolution no 2017-01-11***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de renouveler la marge de crédit de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au montant de 100,000\$ auprès de la Caisse Desjardins du nord de Lanaudière pour l'année 2017.

## **10- MULTI-SURFACES : ENTRETIEN TERRAINS SOCCER**

### ***résolution no. 2017-01-12***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Multi-Surfaces pour l'entretien des terrains de soccer Marier et Lafarge pour la saison 2017, au prix de 19 950\$ plus taxes.

## **11-SOUMISSION RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DEQUOY NORD ET UNE PARTIE DU RANG 5 DU NORD**

### ***résolution no 2017-01-13***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'à la suite de la conception des plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Dequoy nord et d'une partie du rang 5 du Nord, au courant de l'été 2017, de demander des soumissions par voie public sur le site internet SEAO, le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec et dans le journal l'Action d'Autray. Les soumissions seront ouvertes à 13h30 le 13 février 2017 au bureau de la directrice générale.

Les coûts seront absorbés par le fonds réservé provenant des droits des carrières et sablières.

## **12-CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON**

### ***résolution 2017-01-14***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de subventionner le Centre d'action bénévole Brandon, pour un montant 372,46\$ afin d'aider à défrayer la location de la salle et les dépenses d'une soirée de fête de reconnaissance des bénévoles de la région, qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Brandon le 26 avril prochain.

## **13- LES MARDIS D'AOÛT : CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ST-GABRIEL EN FÊTE**

### ***résolution no. 2017-01-15***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer aux festivités de Saint-Gabriel en Fête, pour un montant de 3 000\$ pour les feux d'artifices de la St-Jean du 24 juin prochain et aussi d'un montant de 3 000\$, pour la présentation de quatre spectacles plein air, tous les mardis du mois d'août, sur la scène de La Roulotte de Paul Buissonneau, située dans le parc de la ville de St-Gabriel en arrière de la Caisse Desjardins de Brandon.

#### **14- VILLE ST-GABRIEL : SPECTACLE ROULOTTE BUISSONNEAU**

##### ***résolution no. 2017-01-16***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, accepte de commanditer un montant de 2 000\$ plus taxes pour la présentation d'un spectacle à la roulotte de Paul Buissonneau dans le cadre des activités du 5<sup>e</sup> mardi du mois d'août.

#### **15-ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS À LA PLAGES ST-GABRIEL**

##### ***résolution no. 2017-01-17***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un budget de 50 000\$ au service des loisirs, concernant les activités qui seront organisées dans le cadre d'activités organisées sur le site de la plage du lac Maskinongé au courant de l'été 2017 dans le cadre des festivités de St-Gabriel en Fête.

#### **16-SALAIRES DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

##### ***résolution no. 2017-01-18 - modifiée par 2017-02-50***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de déterminer les salaires des employés du camp de jour selon la grille proposée par la directrice des loisirs, de la façon suivante:

Aide-animateur : salaire minimum en tout temps;  
Animateur : salaire minimum la 1<sup>re</sup> année et ajout de 0,75\$ par année (maximum 5 ans);  
Coordonnateur : 1,75\$ supplémentaire du salaire minimum et augmentation de 0,75\$ par année. (maximum 4 ans)

##### **Aide-animateur :**

salaire minimum, soit 10,75\$ en 2017

##### **Animateur :**

1<sup>ère</sup> année : 10,75\$  
2<sup>ème</sup> année : 11,50\$  
3<sup>ème</sup> année : 12,25\$  
4<sup>ème</sup> année : 13,00\$  
5<sup>ème</sup> année : 13,75\$

##### **Coordonnateur :**

1<sup>ère</sup> année : 12,50\$  
2<sup>ème</sup> année : 13,25\$  
3<sup>ème</sup> année : 14,00\$  
4<sup>ème</sup> année : 14,75\$

#### **17-SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

##### **ATTENDU QUE**

la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

- ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désire se joindre à ce regroupement ;
- ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;
- ATTENDU QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

***résolution no. 2017-01-19***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

- QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

**18- COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

***résolution no. 2017-01-20***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler la cotisation annuelle de la directrice générale comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 859,64\$ taxes incluses.

**19-MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

***résolution no. 2017-01-21***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le ministère des Transports du Québec à utiliser les rangs St-Amable et St-André dans le plan de la route de contournement lors de la réfection du tablier du pont #P-01108 sur le rang St-André sud-ouest de la municipalité de St-Cuthbert. La durée des travaux est évaluée à environ 4 semaines et seront exécutés au courant de l'été 2017.

**20-EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

***résolution 2017-01-22***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche de M. Ronald Dupuis comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon. Cette nouvelle recrue sera en période d'essai pendant une durée de 6 mois.

## **21-SERVICE INCENDIE**

### **A) ACHAT DE CAGOULES ET GANTS**

#### ***résolution no 2017-01-23***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de 30 cagoules et 10 paires de gants, pour un coût de total de 1 724,97\$ taxes incluses.

### **B) ACHAT DE BUNKER (habit de combat contre les incendies)**

#### ***résolution no 2017-01-24***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de 2 équipements « bunker » pour le service incendie, au coût de 2 494\$ chacun plus taxes.

## **22-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS DE DANSE**

#### ***résolution no 2017-01-25***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 182\$ à l'école de danse Danielle et Josée de Ste-Mélanie, représentant 35% des frais d'inscriptions de l'automne 2016 et hiver 2017 pour deux jeunes participantes demeurant sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

## **23-CRÉVALE : INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

### **CONSIDÉRANT QUE :**

Depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**QUE** Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplômation et de qualifications après sept ans au secondaire<sup>1</sup>;

**QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplômation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplômation<sup>1</sup>;

**QU'** Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.)<sup>2</sup>;

**QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la Municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec<sup>3</sup>;

**QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**QUE** les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**QUE** la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

**QUE** l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### ***résolution no 2017-01-26***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 »

- o Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- o Publication de textes sur la persévérance scolaire dans nos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc. ;
- o Port du ruban de la persévérance scolaire ;
- o Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de leur territoire ;
- o Collaboration avec les écoles du milieu ;
- o Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES ;

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h40**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 6 février 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier, Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous renoncés à leur avis de convocation.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1-PERSONNEL ADMINISTRATIF**

##### **A) MODIFICATIONS AU SEIN DU PERSONNEL ADMINSTRATIF**

##### ***résolution no 2017-02-27***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à la mise à niveau des salaires de mesdames Sophie Dubeau, adjointe administrative et Chantal Allard, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe à une hausse de salaire de 2\$/heure, effective dès le 6 février 2017.

De plus, Mme Chantal Allard, présentement secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, laissera son poste pour celui de responsable à la comptabilité dès l'arrivée de la personne embauchée à cette fonction au printemps

2017.

## **2-EMBAUCHE NOUVELLE RESSOURCE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est à la recherche d'un(e) adjoint(e) à la secrétaire-trésorière et directrice générale;

**ATTENDU QUE** Mme Stéphanie Marier cumule les postes de directrice en loisirs depuis novembre 2012 au sein de notre Municipalité ainsi que directrice générale à la Régie du Centre sportif et communautaire de Brandon depuis avril 2015;

**ATTENDU QUE** Mme Marier nous offre ses services au poste de secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe dans le but éventuellement de remplacer Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale lors de sa retraite.

**ATTENDU QUE** les compétences acquises au fil des années par Mme Marier, sont avantageuses pour la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no 2017-02-28***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU UNANIMEMENT – madame la mairesse Manon Rainville votant aussi sur cette résolution –

**QUE** les membres du conseil procèdent à ce jour, à l'embauche de Mme Stéphanie Marier au poste de secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon. Mme Marier occupera son poste à partir de la fin avril ou début mai 2017, soit dès qu'elle mettra fin aux fonctions qu'elle occupe présentement ;

**QU'À** compter de la date du début au poste de secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Stéphanie n'occupera plus le poste de directrice des loisirs de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**QU'À** compter de la date du début au poste de secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Stéphanie Marier soit soumise à une période d'essai d'une durée de six (6) mois;

**QUE** les conditions d'emploi liant Mme Stéphanie Marier, soient rédigées dans une entente de travail;

D'autoriser Mme la mairesse Manon Rainville et Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale à signer, pour et au nom de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, les documents à intervenir entre les parties.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h40**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 13 février 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

La secrétaire trésorière et directrice générale est aussi présente.

#### ***résolution no. 2017-02-29***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux

des séances du 16 janvier et du 6 février 2017.

<b>EN CAISSE</b>	616 534,90\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	357 196,90\$

### **COMPTES À PAYER**

7924-Patrick Falker – repas formation pompier	94,92\$
7925-Aqueduc BM – plan aqueduc Dom. Bruneau	43,12\$
7926-Aréo-feu – équipement service incendie	104,17\$
7927-Armstrong David – dén. Turenne, Armst., Royal, Pte aux Ormes (3/6) 1	472,98\$
7928-Armstrong François – déneigement rue des Oiseaux (3/6)	225,00\$
7929-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseur février	201,21\$
7930-Ass. prop. Terrasse de luxe – subvention loisirs 2017	350,00\$
7931-Ass. des chefs incendie – cotisation 2017, formation	718,60\$
7932-Association pompiers – fonds social janvier	160,00\$
7933-Atelier Marco Desrosiers – entretien et réparation ponton	476,75\$
7934-Automatisation JRT inc. – modification du logiciel débimètres	3 276,79\$
7935-Axe cible – logo pour communications service incendie	86,23\$
7936-Batterie expert – batteries lampes service incendie	55,08\$
7937-Bélanger Sauvé avocats – honoraires prof. divers dossiers	5 671,89\$
7938-Bélanger Huissiers de justice – dossier urbanisme	88,55\$
7939-CRSBP de la Mauricie – contrat annuel 2017	14 873,79\$
7940-Centre d'action bénévole Brandon – subvention soirée	372,46\$
7941-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien outils voirie, ent. édifice	24,50\$
7942-Chambre de commerce – subvention kiosque touristique 2017	11 553,00\$
7943-Chaussures Pop – vêtements service incendie	64,33\$
7944-Chevaliers de Colomb – subv. album souvenir 70 <sup>e</sup> anniversaire	250,00\$
7945-CPTAQ – copie plan zonage agricole	8,10\$
7946-Cyr Frédéric – frais cellulaire, repas formation sécurité publique	83,05\$
7947-École secondaire Bermon – aide financière club de course Bermon	1 000,00\$
7948-École de danse Danielle et Josée – subv. coûts d'inscription	182,00\$
7949-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures janvier	13 386,95\$
7950-Félix Sécurité – ent., test et recharge cylindres et cascade	1 018,24\$
7951-Fleet info – téléphone garage et décrocheur électronique admin.	450,54\$
7952-Fonds de l'information sur le territoire – mutations janvier	36,00\$
7953-Garage R. Yale – essence	181,01\$
7954-Gauthier Martine CA – production T4 et relevé 1	663,98\$
7955-Alarme GC sécurité – surveillance garage loisirs. mairie	55,94\$
7956-Groupe CCI – fournitures de bureau	887,61\$
7957-Groupe Harnois – huile chauffage caserne	1 033,67\$
7958-Climatisation Bédard – réparation chauffage édifice mun.	258,16\$
7959-Identité Québec – service de vérification	120,01\$
7960-Tout ce qui s'imprime – photocopies carte Sentiers Brandon	23,00\$
7961-Info page – pagets février	267,55\$
7962-Inspecteur canin – remboursement licences	225,00\$
7963-JM Sport – réparation outils service incendie	18,39\$
7964-Lanau industries – réparation outils voirie	137,97\$
7965-La puce électronique – câble téléphone urbaniste	40,23\$
7966-Lefrançois Sports – plaque urbaniste	31,62\$
7967-Location d'outils St-Gabriel – location échafauds entretien édifice mun.	22,35\$
7968-Excavation N. Majeau – sablage janvier, dén.sect. 2(3/6)	29 612,10\$
7969-David Majeau et fils – dén. Dom. Bruneau, Comtois, Lamarre (3/6) 4	396,80\$
7970-Marché St-Gabriel – achat divers administration	105,05\$
7971-Marina Mandeville – entreposage ponton été 2016	459,90\$
7972-Martech inc. – panneau rassemblement sécurité	62,03\$
7973-Mécarick – entretien camion incendie	319,52\$
7974-Mondor Chantale – dérogation mineure Dom. Granger	25,00\$
7975-76-M.R.C. de D'Autray –inc. rue Brunelle	28,32\$
inc. ch. St-Damien	846,63\$
inc. ch. du Lac	443,50\$
incendie 3 <sup>e</sup> Rang	499,44\$
inc. Terrasse de luxe	6,32\$
serv. informatique	221,22\$
ing. Dequoy, 5 <sup>e</sup> nord1	439,77\$
inspection déc.	7 558,75\$
mat. résidue. nov.	11 492,29\$
mat. résidue. déc.	7 116,55\$
trans. commun	1 261,00\$
7977-Municipalité St-Félix-de-Valois – prévention janvier, entraide incendie	736,39\$
7978-N. Beausoleil et fils – sablage janvier, déneigement secteur 1 (3/6)	15 988,26\$
7979-Nordik'eau – analyse de l'eau, honoraires professionnels	2 333,78\$

7980-Outil Mag – entretien outillage voirie	70,62\$
7981-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	360,12\$
7982-Pelland Jeanne – dérogation mineure Dom. Granger	50,00\$
7983-Performance Autobody – entretien véhicule voirie	68,84\$
7984-Phar. Champoux, Gagnon et Brissette – articles service incendie	34,99\$
7985-Piquette Fernand – dérogation mineure Dom. Granger	25,00\$
7986-Pitney Bowes – location timbreuse	200,60\$
7987-Portes de garage Lapierre – réparation porte voirie	1 233,68\$
7988-PG solution – papeterie envoi compte de taxes	975,14\$
7989-Provost Roma – dérogation mineure Dom. Granger	25,00\$
7990-91-92-Quincaillerie Piette – divers voirie, édifice, incendie	1 088,81\$
7993-Régie Intermunicipale CSCB – cont. équipe hockey, logiciel sport	1 760,62\$
7994-Ent. élect. P. Robillard – réparation chauffage débimètres	1 077,92\$
7995-Robitaille Germain – déneigement Lac Poitras (3/6)	1 933,48\$
7996-RSM auto électrique – entretien véhicule voirie	372,77\$
7997-Sarrazin Robert – dérogations mineures Dom. Granger	50,00\$
7998-Services sanitaires Asselin – recyclage janvier	5 324,23\$
7999-8000-01-Station service Pierre et Pierre – essence	1 047,15\$
8002-Technicom – entretien radios service incendie	155,21\$
8003-Tourisme Lanaudière – adhésion 2017	367,92\$
8004-Transcontinental médias – avis public	938,18\$
8005-Ville de St-Gabriel – 1 <sup>re</sup> vers. fest. été	25 000,00\$
cont. manoir 2016	1 190,20\$
achat d'eau	84 921,00\$
3 <sup>e</sup> trim. carr. sabl.	31 829,70\$
cont. biblio 2016	35 850,38\$
internet biblio	1 474,27\$
égouts 2017	3 860,00\$
8006-Sel Warwick – sel déglacage	3 733,44\$
8007-Xerox Canada – photocopies	125,49\$
8008-Marina Mandeville – essence, mise à l'eau et location moteur	170,60\$
8009-Pelland Marcel – achat bureau et classeurs usagés	2 800,00\$

#### Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1261-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1262-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,36\$
P-1263-Hydro-Québec – compteur d'eau ch. du Lac décembre	224,93\$
P-1264-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 <sup>e</sup> rang décembre	35,92\$
P-1265-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière décembre	20,46\$
P-1266-Hydro-Québec – garage loisirs décembre	255,01\$
P-1267-Hydro-Québec – caserne décembre	223,79\$
P-1268-Hydro-Québec – Parc de la pointe décembre	41,71\$
P-1269-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy décembre	28,11\$
P-1270-Hydro-Québec – chalet des loisirs décembre	260,71\$
P-1271-Hydro-Québec – édifice municipal décembre	2 071,98\$
P-1272-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire décembre	222,68\$
P-1273-Hydro-Québec – bi-énergie édifice municipal décembre	1 414,12\$
P-1274-Hydro-Québec – pompe Petit 5 <sup>e</sup> Rang janvier	15,51\$
P-1275-Hydro-Québec – pompe 6 <sup>e</sup> Rang janvier	2,32\$
P-1276-Hydro-Québec – garage des loisirs janvier	231,82\$
P-1277-Hydro-Québec – caserne janvier	61,90\$
P-1278-Hydro-Québec – Parc de la pointe janvier	11,54\$
P-1279-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy janvier	25,55\$
P-1280-Hydro-Québec – chalet des loisirs janvier	112,58\$
P-1281-Hydro-Québec – édifice municipal janvier	455,84\$
P-1282-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire janvier	48,98\$
P-1283-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas décembre	31,55\$
P-1284-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas janvier	12,62\$
P-1285-Hydro-Québec – compteur d'eau ch. du Lac janvier	62,21\$
P-1286-Hydro-Québec – lumières de rues janvier	472,78\$
P-1287-Hydro-Québec – bi-énergie édifice janvier	1 508,39\$
P-1288-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière janvier	11,77\$
P-1289-Ministère du revenu – remise provinciale	11 099,74\$
P-1290-91-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 145,04\$
P-1292-Pitneyworks – achat de timbres	344,93\$
P-1293-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	919,52\$
P-1294-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	3 531,25\$
P-1295-96-SSQ société d'ass. – assurance groupe janvier-février	4 759,40\$
P-1297-Visa – registre véh. lourds, papeterie administration	179,45\$
Salaire du conseil municipal – janvier 2017	6 017,04\$

Salaire des pompiers – janvier 2017	3 454,15\$
Salaire des employés – janvier 2017 (4 semaines)	20 640,25\$
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JANVIER</b>	<b>413 524,51\$</b>

**Mme Céline Cloutier se retire du paiement # 7994 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

***résolution no. 2017-02-30***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-OCTROI DU CONTRAT VOIRIE DE LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DEQUOY ET DU 5<sup>e</sup> RANG NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées pour la réfection d'une partie de la rue Dequoy et du 5<sup>e</sup> rang Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon, le lundi 13 février à 13 :30 heure en présence de M. Stéphane Allard, ingénieur de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-02-31***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, alloue le contrat de réfection d'une partie de la rue Dequoy et du 5<sup>e</sup> rang Nord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Généreux construction inc. au montant total de 362 734,77\$ taxes incluses.

En conséquence, la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon est autorisée à dépenser un montant de 362 734,77\$ ainsi que les extras pouvant s'y ajouter.

Le financement des travaux sera absorbé entièrement par les redevances des carrières et sablières.

Mme la mairesse Manon Rainville et Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale, sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

**2-VENTE POUR TAXES IMPAYÉES**

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, a pris connaissance de la liste des taxes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en date du 13 février 2017;

***résolution 2017-02-32***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
 APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**QUE** les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour l'année 2014 en date du 17 mars 2017, soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes impayées;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, accepte de retirer de la vente pour taxes impayées tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2014 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes;

**QU'**à défaut d'enchérisseur, la secrétaire-trésorière et directrice générale ou son

adjointe, soit autorisée à se porter acquéreur, pour et au nom de la Municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes.

De mandater Me Claude Coutu, notaire afin de vérifier auprès du bureau d'enregistrement si nécessaire, les titres de propriété desdites ventes pour taxes.

### **3-VILLE ST-GABRIEL : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PLAGE ET LE SERVICE DE SÉCURITÉ EN ÉTÉ 2016**

#### ***résolution no. 2017-02-33***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de défrayer un montant de 30 000\$ relativement à une partie des coûts occasionnés par la sécurité et l'entretien de la plage St-Gabriel au courant de l'été 2016.

### **4-CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

#### ***résolution no 2017-02-34***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la secrétaire trésorière et directrice générale, à assister au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec les 14, 15 et 16 juin prochain. Les dépenses seront payées sur pièces justificatives.

### **5-CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

#### ***résolution no. 2017-02-35***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITE des conseillers, d'autoriser le directeur au service incendie M. Frédéric Cyr ainsi que son assistant M. Éric Lachance, à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au centre des congrès de Québec les 21 et 22 mai prochain. Les dépenses seront payées sur pièces justificatives.

### **6-LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mandeville, la municipalité de Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la municipalité de Ville de Saint-Gabriel se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses liées au Service à la Navigation sur le lac Maskinongé sont d'abord défrayées à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement ;

#### ***résolution no. 2017-02-36***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITE des conseillers,  
**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, adopte l'état des revenus et dépenses du comité du lac Maskinongé, au 31 décembre 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'y autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2017, dont partie des dépenses pour le ponton ont été incluses dans l'état des revenus susmentionnés:

- Une dépense n'excédant pas six mille dollars (6000\$) plus taxes applicables, pour l'achat des bouées & réparations & divers matériaux;
- une dépense n'excédant pas quatre mille dollars (4000\$) plus taxes applicables, pour l'achat d'un moteur à bateau;
- une dépense n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars (4500\$) plus taxes applicables, pour couvrir les frais de réparation du ponton du service à la navigation;
- une dépense n'excédant pas sept cents dollars (700\$) plus taxes applicables, pour l'achat du nécessaire nautique pour mettre à bord du ponton;
- une dépense n'excédant pas deux mille dollars (2000\$) plus taxes applicables, pour la fabrication d'un système de levage des bouées pour le ponton;
- une dépense nécessaire pour couvrir les frais d'étude et de consultation, auprès d'un conseiller juridique, d'un projet de règlement concernant les ententes contractuelles d'utilisation des accès au lac Maskinongé.

<b>ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMITÉ LAC MASKINONGÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>		
<b>FOURNISSEURS</b>	<b># GL</b>	<b>MONTANT</b>
<b>surplus net année 2015</b>		<b>20 973.55 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
SALAIRES		29 274.07 \$
Frais de déplacement	5513450310	211.64 \$
Frais de poste	5513450321	10.45 \$
Cellulaire	5513450331	328.26 \$
Publicité	5513450349	616.62 \$
Assurance motomarine	5513450425	54.00 \$
Assurance bouée	5513450429	97.00 \$
Location salle	5513450511	
Ent. batisse débarcadere	5513450522	247.16 \$
Entr. Motomarine/	5513450525	4 726.09 \$
Location divers(toilette, ceinture	5513450529	2 649.67 \$
Essence motomarine	5513450631	948.98 \$
Achat art. quinc. - lac maskinongé	5513450641	2 611.40 \$
Papeterie	5513450670	2 361.71 \$
Achat équipement	5513450725	21 541.68 \$
Frais TPV	5513450899	567.46 \$
Contribution Mun.Gestion Lac Maskinongé	5513450959	2 650.00 \$
Contribution Mun.St-Gabriel-ponton	5513452959	2 971.31 \$
Cont.Mandeville-Gestion bouées	5513453959	2 919.41 \$
<b>Total des dépenses 2016</b>		<b>74 786.91 \$</b>
<b>REVENUS</b>		
Revenus - Comité lac Maskinongé	5516950	75 220.00 \$
Subvention MRC		15 000.00 \$
<b>Subvention MRC(achat bateau) à recevoir</b>		<b>2 217.62 \$</b>
<b>Total des revenus</b>		<b>92 437.62 \$</b>
<b>SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>		<b>17 650.71 \$</b>
<b>SURPLUS 2015+ SURPLUS 2016</b>		<b>38 624.26 \$</b>

## **7-ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE GESTION DU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES DE L'ANNÉE 2016**

### ***résolution no 2017-02-37***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
 RÉSOLU À L' UNANIMITÉ des conseillers, que les membres de ce conseil, acceptent le rapport final de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires de l'année 2016, incluant le décompte de la vente des droits d'accès et les



recommandations pour l'amélioration du Service.

**8-AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Mario Frigon afin de procéder à la modification du règlement numéro 476, intitulé : « Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes » dont l'effet est de régir les conditions de droit d'accès et de modifier les dispositions concernant les vagues érosives.

**9-AVIS DE MOTION** est donnée par le conseiller Jacques Charette afin de modifier le règlement #486 sur la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, relativement aux frais dans le but d'obtenir un document municipal relatif au service de sécurité incendie.

#### **10-NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

##### ***résolution no 2017-02-38***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à la nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme pour l'année 2017, soit : Chantal Mondor, Jacques Charette, conseiller municipal et président, Martin Pelland, conseiller municipal ainsi que messieurs Fernand Piquette et Roma Provost.

#### **11-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 427 RUE DU DOMAINE GRANGER**

La demande vise la maison au 427 rue du Domaine Granger sur le lot 5 568 160 qui est construite à 8,34 mètres de la rue, alors que le règlement de construction demande 9 mètres de l'alignement de la rue. Le tout tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre Claude Labrecque.

La présente demande vise à régulariser la situation.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

**Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.**

##### ***résolution no. 2017-02-39***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'ils sont en accord avec la recommandation du comité d'urbanisme tel que formulée et ainsi accepter la demande de dérogation mineure de Luc Beaudoin pour la propriété du 427 rue du Domaine Granger à St-Gabriel-de-Brandon.

#### **12- ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite adhérer à l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 17 janvier 2017;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant un montant forfaitaire de 400,00 \$ par mois, facturé aux 3 mois, pour une période d'un an, plus taxes et déboursés :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, ou de la directrice générale et adjointe, directeur de l'aménagement du territoire, directeur du service incendie, directeur de la voirie et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit

- impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas la recherche ou l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
  - La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;
  - Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin (ou du registre) ;
  - Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU QU'** il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité.

**PAR CES MOTIFS,**

***résolution no. 2017-02-40***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire annuelle, telle que décrite dans l'offre du 17 janvier 2017 et à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, le tout pour un montant de 400 \$ par mois, facturable aux 3 mois, taxes et déboursés en sus.

**13-APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

À l'étude

**14-SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR TRAVAIL EN ESPACE CLOS**

***résolution no 2017-02-41***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L' UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat d'équipement pour le travail en espace clos auprès de Sécurité Lanaudière inc., au coût de 8 156,27\$ taxes incluses.

**15-ACHAT D'ÉQUIPEMENT EN INFORMATIQUE ET DE BUREAU**

**A) ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA MODERNISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE**

***résolution no. 2017-02-42***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la soumission de Fleetinfo de Berthierville, demandée par le service des TI de la MRC de d'Autray afin

de moderniser le réseau local de la municipalité et de procéder à l'achat des équipements, au coût de 2 131,65 plus taxes. Le tout tel que prévu au budget 2017.

**B) ACHAT DE DEUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR BUREAU**

***résolution no 2017-02-43***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de deux équipements informatiques complets auprès de Fleetinfo, pour les services d'urbanisme et d'administration, soit : ordinateurs, moniteurs et accessoires, ainsi que deux imprimantes au coût de 2 873,85\$ taxes incluses. Ainsi que 2 licences Microsoft Office au coût de 844,71\$ taxes incluses.

**C) ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU USAGÉS**

***résolution no 2017-02-44***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de meubles usagés à l'état de neuf du Dr Marcel Pelland, soit : 4 classeurs à 5 tiroirs, un bureau administratif avec huche, crédence et pont de liaison et un petit classeur mobile ainsi qu'une armoire et deux stores en aluminium au coût de 2 800\$.

**16- A) ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE**

***résolution no. 2017-02-45***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de 5 cylindres au coût de 993,70\$ chacun plus taxes, auprès de Aréo-Feu, achat de vêtements et fabrication des nouveaux écussons au coût de 2 332,75\$ plus taxes, auprès de Broderie Axè Cible, ainsi qu'à l'achat auprès de Boivin et Gauvin inc., d'un 55 gallons de mousse au coût de 775\$ plus taxes et d'une pompe manuelle pour le transvidage dans les bidons, au coût d'environ 120\$ plus taxes.

**B) EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

***résolution 2017-02-46***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche de M. François Beaulieu comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon. Cette nouvelle recrue sera en période d'essai pendant une durée de 6 mois.

**17-DIVERS MANDATS À NORDIK'EAU CONCERNANT LES EXIGENCES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

**A) RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

***résolution no 2017-02-47***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Nordik'eau au montant de 257,50\$ plus taxes, afin de compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport du plan d'échantillonnage ainsi que du rapport du Bilan annuel 2016.

**B) SERVICE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE**

***résolution no 2017-02-48***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service de Nordik'eau, relative aux analyses de l'eau potable du réseau municipal pour l'année

2017, au montant de 4 831,80 \$ plus taxes.

### **C) RAPPORT STRATÉGIE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE**

#### ***résolution no. 2017-02-49***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre Nordik'eau inc., experts techniques en gestion de l'eau au montant de 3 500\$ plus taxes, afin d'accompagner la Municipalité dans les tâches définies par le MAMOT, quant au rapport annuel 2016, de la gestion de l'eau potable dans le projet de la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ».

Advenant des ajouts de tâches, le coût est de 70\$/heure, 0,48\$/km ainsi +10% du prix coûtant sur dépenses si applicable.

### **18-SALAIRES DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** ce conseil a voté la nouvelle charte des salaires concernant les animateurs du camp de jour;

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial a annoncé une hausse du salaire minimum plus élevée que prévue;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler la résolution **2017-01-18** et de la remplacer par ce qui suit;

#### ***résolution no. 2017-02-50***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de déterminer les salaires des employés du camp de jour selon la grille proposée par la directrice des loisirs, de la façon suivante:

Aide-animateur : salaire minimum en tout temps;

Animateur : salaire minimum la 1<sup>re</sup> année et ajout de 0,75\$ par année (maximum 5 ans);

Coordonnateur : 1,75\$ supplémentaire du salaire minimum et augmentation de 0,75\$ par année. (maximum 4 ans)

Le salaire minimum ayant été annoncé 11,25\$/heure à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017

### **19-ÉCOLE SECONDAIRE BERMON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

#### ***résolution no 2017-02-51***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant supplémentaire de 1 500\$ au « Club de course Bermon », étant donné que ce projet est en plein expansion et que la participation des jeunes a doublé depuis l'an dernier.

### **20-ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE BRUNEAU INC.**

#### ***résolution no. 2017-02-52***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 1 000\$ de subvention pour le service des loisirs de l'Association des propriétaires du domaine Bruneau pour l'année 2017.

### **21-COOPÉRATIVE JEUNESSE**

#### ***résolution 2017-02-53***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland

APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la Municipalité accepte de verser un montant de 1 000\$ en collaboration avec divers acteurs, pour la poursuite du projet de Coopérative jeunesse permettant aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de se créer un emploi par le biais d'une coopérative qu'ils sont eux-mêmes appelés à gérer et qui leur permet d'offrir leurs services pour divers travaux d'entretien.

## **22-COTISATION ANNUELLE TOURISME LANAUDIÈRE**

### ***résolution no 2017-02-54***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adhérer à Tourisme Lanaudière au coût de 367,92\$ taxes incluses pour l'année 2017.

## **23-DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN JEUNE ÉTUDIANT DANS LA FÉDÉRATION DU CLUB DE BASEBALL DE LANAUDIÈRE NORD**

### ***résolution no 2017-02-55***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de verser un montant de 98\$ à la municipalité de St-Félix-de-Valois, représentant 35% du coût d'inscription d'un jeune résidant de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, faisant partie de la catégorie « moustique » de la Fédération du club de baseball de Lanaudière Nord.

## **24-CENTRE AVEC DES ELLES : DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MUNICIPALE**

### ***résolution no. 2017-02-56***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande du Centre avec Elles pour la gratuité de la salle municipale relativement à la tenue d'une activité lors de la Journée internationale des femmes le 9 mars prochain.

## **25-ZEC DES NYMPHES**

### ***résolution no. 2017-02-57***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer pour un montant de 250\$ à la soirée Chasse et Pêche présentée par la Zec des Nymphes le 25 février prochain qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Brandon.

## **26- FESTIVAL AU RYTHME DU COUNTRY**

**(MRC : 1 000\$ ; Ville : 2 000\$)**

Demande d'aide financière pour l'organisation du Festival au rythme du Country.

### ***résolution no 2017-02-58***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers, d'autoriser une aide financière à l'organisme « Au rythme du country », au montant de 1 000\$ pour l'organisation du Festival Country qui se tiendra au courant de l'été 2017.

## **27-GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

### ***résolution no. 2017-02-59***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le convoi sous escorte  
policière du 1 000km du Grand défi Pierre Lavoie, d'utiliser la route 348 sur le  
territoire de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon.

#### **28-FRAIS JUDICIAIRES POUR LE 1400 CHEMIN ST-DAMIEN**

**ATTENDU** que le bâtiment situé au 1400 Chemin St-Damien a été détruit par  
incendie et que les débris pouvaient être une source de pollution du Lac  
Maskinongé;

**ATTENDU** que le propriétaire a tardé à prendre les mesures pour nettoyer les débris  
et que les conditions hivernales risquaient de rendre impossible les travaux;

**ATTENDU** que la Municipalité a mandaté Bélanger Sauvé pour faire nettoyer les  
débris;

**ATTENDU** que suite à la signification des procédures judiciaires, le propriétaire a  
obtempéré et fait nettoyer les lieux;

**ATTENDU** que des frais judiciaires ont été engagés par la Municipalité  
conséquence du retard du propriétaire à effectuer les travaux.

#### ***résolution no. 2017-02-60***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater le cabinet Bélanger,  
Sauvé afin procéder à une inscription auprès de la cour et obtenir jugement nous  
autorisant à récupérer tous les frais judiciaires dans le dossier du 1400 Chemin  
St-Damien.

#### **29-APPUI À LA VENUE D'UN CLUB DE HOKEY JUNIOR AAA**

**ATTENDU QUE** l'opportunité d'avoir une nouvelle Ligue junior AAA dans notre milieu  
est envisageable.

**ATTENDU QUE** la Ligue junior AAA est le deuxième niveau de hockey junior au  
Québec, derrière la LHJMQ. Une collaboration du milieu est nécessaire pour ce type  
d'association.

#### ***résolution no. 2017-02-61***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres du conseil  
acceptent de verser une contribution financière de l'ordre de sept mille cinq cent  
dollars (**7 500 \$**) à l'Association de hockey du Junior AAA pour la saison 2017-2018  
et devant s'échelonner sur une période de cinq ans. Ces coûts éventuels sont  
conditionnels à la venue du club de hockey à l'aréna du Centre sportif et culturel de  
Brandon.

#### **30-FESTIVAL D'ÉTÉ DE SAINT-GABRIEL**

#### ***résolution no. 2017-02-62***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser un montant  
supplémentaire de 4 000\$ au budget des dépenses du Festival d'été de St-Gabriel  
pour l'année 2017. Que ce conseil affecte la somme nécessaire à même le surplus  
accumulé non affecté;

#### **CORRESPONDANCE**

## **1-CERCLE DES FERMIÈRES ST-GABRIEL**

Remerciement pour l'aide à l'installation de leur ventilateur.

## **2- MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBC**

La Mutuelle nous informe que notre municipalité recevra une ristourne au montant de 6 104\$ pour l'exercice 2016.

## **3-MAMOT**

Lettre de confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informant de l'acceptation d'une subvention dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU, pour le renouvellement des conduites du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe arrière.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h40**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE**

**SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 20 février 2017 à 19h30 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous été convoqués par avis de convocation en date du 15 février 2017

## **ORDRE DU JOUR**

**1-AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nicole Gravel, pour la présentation prochaine du règlement d'emprunt #496, décrétant les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable de la Terrasse de Luxe, partie sud du lac et d'en prévoir le financement.

## **2-PROGRAMMATION TEMPORAIRE TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### ***résolution no. 2017-02-63***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITE des conseillers,

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte

de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la **TECQ 2014-2018**;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente (Centre multifonctionnel) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, des travaux réalisés aux **Priorités 1, 2 et 4**.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 21h30**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 13 mars 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Chantal Allard, sec. trésorière adjointe et dir. générale adjointe est aussi présente.

***résolution no. 2017-03-64***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 13 et 20 février 2017.

<b>EN CAISSE</b>	410 121\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	957 402\$

**COMPTES À PAYER**

8010-Régie Intermunicipale CSCB – quote-part (2/6)	25 000,00\$
8011-Pitney bowes –mise à jour timbreuse	98,29\$
8012-9321-1100 Québec inc. – remboursement de taxes	102,43\$
8013-Boudreau Raymond – remb. frais formation pompier	176,87\$
8014-Aréo-feu – vérification et achat équipements service incendie	5 755,78\$
8015-Armstrong David – dén. Turenne,Armst.,Royal, Pte aux Ormes (4/6)	1 472,98\$
8016-Armstrong François – déneigement rue des Oiseaux (4/6)	225,00\$
8017-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseur mars	201,21\$
8018-Association des chefs incendie – inscription congrès	773,78\$
8019-Association pompiers – fonds social février	160,00\$
8020-Ass. directeurs municipaux du Québec – inscription congrès	596,72\$
8021-Ass. des propriétaires du Dom. Bruneau – subvention loisirs 2017	1 000,00\$
8022-Batterie expert – batteries service incendie	7,99\$
8023-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien garage et véh. incendie	170,34\$
8024-Climatisation Vallée et Fils inc. – réparation climatisation édifice	63,24\$
8025-Comité industriel Brandon – subvention 2017	16 500,00\$
8026-Cyr Frédéric – remb.frais cellulaire, ameublement et divers incendie	319,93\$
8027-École secondaire Bermon – aide financière club de course Bermon	1 500,00\$
8028-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures février : 13 386,95\$	14 278,01\$
déneig.chalet loisirs Noram : 546,13\$	



	déneig.boîtes lettres dom.Therrien : 344,93\$	
8029-Fleet info – ordinateurs, imprimante adjointe et urbaniste		2 322,28\$
8030-Fonds de l'information sur le territoire – mutations février		24,00\$
8031-Féd. Québ. des municipalités – formation gestion financière élus		373,67\$
8032-Frigon Mario – remb. frais de déplacement journée de l'emploi		36,80\$
8033-Garage R. Yale – essence		216,55\$
8034-Alarme GC sécurité – surveillance garage loisirs et marie janv. et fév.		111,88\$
8035-Climatisation Bédard – réparation chauffage caserne		149,46\$
8036-Identité Québec – service de vérification		60,01\$
8037-Info page – pagets mars		267,55\$
8038-Inspecteur canin – remboursement licences		225,00\$
8039-JM Sport – réparation outils service incendie		22,36\$
8040-Lafarge – gravier		97,98\$
8041-Lanau industries – entretien garage		155,22\$
8042-Lefrançois Sports – entretien garage		50,58\$
8043-44-45-Excavation N. Majeau – sablage fév, dén.sect. 2 (4/6)	38	281,22\$
8046-David Majeau et fils – dén. dom. Bruneau, Comtois, Lamarre (4/6)	4	138,11\$
8047-Marché St-Gabriel – achat divers serv. administration et incendie		179,05\$
8048-Martech inc. – divers panneaux signalisation	3	149,75\$
8049-Medimage – vignettes identification service incendie		182,60\$
8050-Mongrain Caroline communications – rédaction texte		43,75\$
8051-Motoneige Géro – réparation ponton		82,55\$
8052-53-M.R.C. de D'Autray –éval. janv. fév. 14	751,16\$	78 158,92\$
évaluation mars	7 375,58\$	
quote-part 30%	43 749,00\$	
inspection janvier	5 667,17\$	
serv. courriel janv.	13,65\$	
inspection février	6 336,67\$	
ing. Dequoy, 5 <sup>e</sup> nord	252,04\$	
serv. courriel fév.	13,65\$	
8054-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste, remb. inscription	1	178,05\$
8055-N. Beausoleil et fils – sablage février, déneigement secteur 1 (4/6)	13	052,95\$
8056-Nordik'eau – analyse de l'eau		406,32\$
8057-Outil Mag – entretien outillage voirie, rép. compresseur caserne		194,61\$
8058-Production au Rythme du country – subvention 2017	1	000,00\$
8059-Publication Éric – publicité bottin 835		235,70\$
8060-61-Quincaillerie Piette – divers voirie, édifice, incendie	1	082,84\$
8062-Régie Intermunicipale CSCB – contribution équipe hockey		931,30\$
8063-Restaurant le Mistral – repas service incendie entraide St-Félix		97,73\$
8064-Richard Jean-François – remb. frais déplacement et repas formation1	045,64\$	
8065-Robitaille Germain – déneigement Lac Poitras (4/6)	1	933,48\$
8066-Médias Transcontinental SEAO – appel d'offre Dequoy, 5 <sup>e</sup> Nord		16,94\$
8067-Services sanitaires Asselin – recyclage février	5	324,23\$
8068-Station service Pierre et Pierre – essence		784,49\$
8069-Technicom – batteries radios service incendie		80,47\$
8070-Thibault Pierre – essence service incendie		50,00\$
8071-Ville de St-Gabriel – cont. salaire dir. loisirs, cont. entretien plage	70	812,27\$
8072-Wolseley plomberie – pièces et accessoires aqueduc		559,38\$
8073-Xerox Canada – photocopies		127,74\$
8074-Zec des Nymphes – subvention achat billets		250,00\$
8075-Fleet info – équipement informatique		551,77\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1298-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé		123,88\$
P-1299-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs		82,39\$
P-1300-Hydro-Québec – lumières de rues		427,01\$
P-1301-Hydro-Québec – bi-énergie édifice		2 777,04\$
P-1302-Ministère du revenu – remise provinciale	11	238,82\$
P-1303-04-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1	145,04\$
P-1305-Pitneyworks – achat de timbres		2 069,56\$
P-1306-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier		680,51\$
P-1307-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	3	830,16\$
P-1308-SAAQ – immatriculation véhicules voirie et incendie	5	894,42\$
P-1309-10-Service carte Desjardins – frais terminal janvier-février		216,36\$
P-1311-SSQ société d'ass. – assurance groupe mars	2	398,27\$
P-1312-Visa – registre fonc. aménagement local, site internet		899,92\$
Salaire du conseil municipal – février 2017		6 017,04\$
Salaire des pompiers – février 2017		3 949,66\$
Salaire des employés – février 2017 (4 semaines)		20 876,17\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE FÉVRIER** **359 074,02\$**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et  
à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

## **ORDRE DU JOUR**

**1-AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Mario Frigon qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement zonage # 297 intitulé « Règlement # 497 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404 ».

## **2-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #497 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

**Règlement # 497 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404.**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no. 2017-03-66***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 497 ayant pour titre : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404 », soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404.

**ARTICLE 3** Le plan de zonage constituant l'annexe A du Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, est modifié par l'inclusion du lot 3 671 200 dans la zone 551 tel que présenté dans l'annexe AA faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**3-AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jacques Charette qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement # 297 intitulé : « Règlement # 498 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement »

## **4-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #498 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

**Règlement # 498 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-03-67***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 498 ayant pour titre : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement** », soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement.

**ARTICLE 3** L'article 94.2 du règlement est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

*«Nonobstant le premier alinéa, tous les bâtiments principaux et accessoires existants au 22 mars 1991 (date d'entrée en vigueur du présent règlement) sont réputés bénéficier de droits acquis, quant à leurs implantations et leurs dimensions. Par contre, aucun droit acquis n'est reconnu en ce sens pour une implantation à l'intérieur d'une rive, du littoral, d'une plaine inondable ou d'une zone à risque de mouvement de sol, sauf si cette implantation était conforme à la réglementation en vigueur lors de la construction.»*

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**5-RÈGLEMENT NUMÉRO #494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #483 RÉGISSANT L'ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

**ATTENDU** les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné en date du 13 février 2017, conformément au Code municipal;

**PAR CONSÉQUENT**

***résolution no. 2017-03-68***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

Que le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit:

- ARTICLE 1** Le but du présent règlement est d'abroger les dispositions concernant la protection des rives contre les vagues érosives.
- ARTICLE 2** L'article 1.2 du règlement numéro #483 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, est modifié par le remplacement de la cote d'élévation du lac Maskinongé au niveau normal pour la période estivale, par la cote : 142,6 mètres.
- ARTICLE 3** L'article 5.8, intitulé "Protection des rives contre les vagues érosives", du règlement numéro #483 régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques de la municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon, est abrogé.
- ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

**Adopté**

## **6-RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #486 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement #486 sur la prévention des incendies de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon concernant les frais exigibles d'un document municipal relatif au service de sécurité incendie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 13 février 2017;

**PAR CONSÉQUENT,**

***résolution no. 2017-03-69***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'abroger le paragraphe b) de l'article 5.7 relativement aux frais de reproduction d'un document

**Adopté**

## **7-MANDAT DE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

***résolution no 2017-03-70***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre au montant de 3 350\$ de la firme B + B architectes, afin de présenter divers projets réalisables à même le budget des programmes TECQ et PIQM-MADA si possible.

## **8-SERVICE D'UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX SUR LA DEQUOY ET LE 5<sup>e</sup> RANG NORD**

***résolution no. 2017-03-71***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de retenir les services de la compagnie EXP afin d'effectuer l'échantillonnage et les analyses nécessaires en laboratoire, lors des travaux de réfection de la rue Dequoy et du 5<sup>e</sup> rang Nord. Le tout tel que présenté dans l'offre de service à taux horaire en date du 22 février 2017.

## **9-APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ**

***résolution no. 2017-03-72***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU UNANIMEMENT d'approprier un somme de 65 000\$ à même le  
surplus accumulé, lequel montant représente la part de la municipalité dans le projet  
de réfection du réseau de l'aqueduc de la Terrasse de Luxe, partie au sud du lac.

**10-RÈGLEMENT # 496, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXÉDANT PAS  
1 280 155\$ ET UN EMPRUNT DE 152 627\$ POUR LE REMPLACEMENT DE  
DIVERSES CONDUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA  
TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QUE** le plan d'intervention de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon  
prévoit le remplacement de diverses conduites d'eau de l'aqueduc de la Terrasse de  
Luxe ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon bénéficie d'une  
subvention provenant du programme FEPTU afin de mener à bien ce projet ;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'aménagement est estimé à 1 280 155\$ net ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil  
tenue le 20 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

*résolution no. 2017-03-73*

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le  
numéro 496 ayant comme titre «**Règlement décrétant une dépense n'excédant  
pas 1 280 155 \$ et un emprunt au montant de 152 627\$ pour le remplacement  
de diverses conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe  
partie sud**», soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement, ce qui  
suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à procéder par le présent règlement, aux travaux de  
remplacement de conduites du réseau d'aqueduc, sur les rues suivantes du domaine  
de la Terrasse de Luxe :

- une partie de la 1<sup>re</sup> avenue
- les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> avenues
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rues
- les jonctions nécessaires
- bornes fontaines nécessaires
- et autres travaux connexes

incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée  
par la firme d'ingénierie GéniCité inc. à cet effet, laquelle fait partie intégrante du  
présent règlement sous l'annexe « A ».

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 280 155\$ pour les fins du  
présent règlement. Cette somme inclus le coût estimé à l'annexe « A » mentionné à  
l'article 2.

**ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement une  
aide financière représentant 83% des frais admissibles, confirmée par le Ministère  
des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme

FEPTEU, sous l'annexe B, ainsi qu'une somme de 65 000\$ provenant du l'excédent du surplus accumulé non affecté de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

#### **ARTICLE 5**

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 152 627\$ sur une période de 20 ans.

#### **Calcul:**

Estimation du coût des travaux : 1 280 155\$

Subvention FEPTEU - 83% : 1 062 528

Contribution municipal : 65 000\$

Évaluation du montant de l'emprunt : 152 627\$

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, une compensation également distribuée par le nombre total d'utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal, toutes catégories confondues. Ainsi le propriétaire de l'immeuble ayant demandé une interruption du service pour quelque raison que ce soit, devra aussi assumer la compensation annuelle.

#### **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **11-ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #4 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT #4**

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 janvier 2017, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement numéro 4 décrétant une dépense de 340 000\$ et un emprunt de 170 000\$ pour la modernisation du système de réfrigération et de la salle multifonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 607 du Code municipal requiert qu'un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale, doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

***résolution no. 2017-03-74***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'approuver le règlement numéro 4 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 170 000\$ et une dépense de 340 000 \$ pour la modernisation du système de réfrigération et de la salle multifonctionnelle.

## **12-NOMINATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** dû au départ de Mme Stéphanie Marier comme directrice des loisirs des municipalités de St-Gabriel-de-Brandon et ville St-Gabriel à la fin du mois d'avril 2017, ces dernières doivent considérer l'embauche d'une nouvelle personne à ce poste;

**ATTENDU QUE** Maxine Fournier travaille déjà depuis plusieurs années au Camp de jour et s'implique au niveau de plusieurs activités organisées par le service des loisirs;

**ATTENDU QUE** Mme Fournier occupera déjà un poste de stagiaire à partir d'avril 2017, afin de compléter ses études et ainsi obtenir un Baccalauréat Administration des affaires, gestion des organisations touristiques;

**ATTENDU QUE** par la résolution *no. 2016-09-216* de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mme Fournier a déjà été embauchée afin de débiter son stage pour une période de 400 heures;

**ATTENDU QUE** Mme Fournier sera aussi en mesure de cumuler la fonction de directrice des Loisirs par intérim;

**ATTENDU QU'À** compter de sa date effective d'embauche, soit le 1<sup>er</sup> mai 2017, Mme Fournier soit soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois.

**QUE** pour l'instant les conditions d'emploi connues sont les suivantes :

- la semaine de travail est de trente-cinq heures par semaine;
- le salaire annuel sera de trente-cinq mille dollars (35 000\$);
- ainsi que les mêmes congés que les employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

*résolution no. 2017-03-75*

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher Mme Maxine Fournier au poste de directrice des Loisirs par intérim pour les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et de ville Saint-Gabriel, dès le 1<sup>er</sup> mai 2017 où elle sera en mesure de faire ses 400 heures de stage qui la mènera à l'obtention d'un Baccalauréat en Administration des affaires, gestion des organisations touristiques. Qu'après la période de probation de six mois, une évaluation sera effectuée afin de prendre position d'une éventuelle embauche permanente à temps plein.

Mme Maxine Fournier sera rémunérée à parts égales entre la Régie, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la ville de Saint-Gabriel pour la durée de son stage, soit 400 heures, puis à parts égales par les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et la ville de Saint-Gabriel.

## **13-APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

**ATTENDU QUE** le Carrefour Jeunesse-emploi est impliqué activement avec le Centre multiservices des Samares afin de développer un projet de persévérance scolaire ayant pour but d'accompagner les jeunes étudiants fréquentant la formation aux adultes;

**ATTENDU QUE** le projet offrant une ressource en intervention, apporte un soutien aux élèves et favorise l'ancrage d'une démarche structurée répondant aux besoins des jeunes;

**ATTENDU QUE** la création du projet a pour objectif d'accompagner ces jeunes dans leurs projets académiques et les supporter dans le développement de solutions qui

facilitent leur intégration socioprofessionnelle.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### ***résolution no. 2017-03-76***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer le Carrefour jeunesse-emploi de d'Autray-Joliette dans son implication de développement du Projet École Persévérance (PEP Brandon), et ainsi participer financièrement pour un montant de 3 000\$ pour les années 2017 et 2018, dans leur demande de financement auprès du programme Pac rural la MRC de d'Autray.

#### **14-BILAN ANNUEL SERVICE INCENDIE**

##### ***résolution 2017-03-77***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le rapport des activités annuelles de notre service incendie pour l'année 2016. Le tout selon les exigences de notre schéma de couverture de risques. Le rapport est transmis à la direction de la MRC de d'Autray.

#### **15-HORAIRE D'ÉTÉ**

##### ***résolution no. 2017-03-78***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter une modification à l'horaire des employés municipaux pour la saison estivale et ce de manière récurrente annuellement à partir du vendredi suivant le 1<sup>re</sup> mai jusqu'au vendredi inclusivement avant la fête de l'Action de Grâce.

##### **Horaire bureau et la direction:**

###### Horaire estival de mai à octobre

Lundi : 9h à 12h et de 13h à 17h  
Mardi au jeudi : 8h à 12h et de 13h à 17h  
Vendredi de 8h à 12h

###### Horaire régulier de octobre (Après l'Action de Grâce) au début du mois de mai

Lundi au vendredi : 9h à 12h et de 13h à 17h

##### **Horaire du service de voirie**

###### Horaire estival de mai à octobre

Lundi : 8h à 12h et de 13h à 17h  
Mardi au jeudi: 7h à 12h et de 13h à 17h  
Vendredi de 7h à 12h

###### Horaire régulier d'octobre (après l'Action de Grâce) à mai

Lundi au vendredi: 8h à 12h et de 13h à 17h

#### **16-ENTRETIEN DU DÉBARCADÈRE**

##### ***résolution no 2017-03-79***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre d'entretien du débarcadère de la rivière Maskinongé, de M. Réal Picard au coût 2 000\$ de pour la saison estivale 2017.



## **17-MARQUAGE DES RUES**

### ***résolution no. 2017-03-80***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de faire faire le marquage des  
rues de la municipalité par la compagnie Lignes M.D. inc. de St-Charles-Borromée,  
au montant de 169,50\$ le kilomètre, soit 6 102\$ plus taxes, pour une longueur  
approximative de 36 km.

## **18-COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON: SUBVENTION**

### ***résolution no. 2017-03-81***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au  
montant de 16 500\$ au comité Industriel Brandon. Ce montant étant récurant à  
chaque année depuis l'année 2010 sous la résolution 2010-06-131.

## **19-AQDR BRANDON : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

### ***résolution no. 2017-03-82***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer un montant de 150\$  
à l'Association Québécoise des retraités du Québec – Comité St-Gabriel pour leurs  
activités 2017.

## **20- ÉVÉNEMENT AUTOPASSION: DEMANDE DE COMMANDITE DANS LE CADRE DE LA 13<sup>e</sup> ÉDITION DE L'EXPOSITION AUTOPASSION À LA PLAGE MUNICIPALE**

### ***résolution no. 2017-03-83***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une subvention au  
montant de 2 000\$ pour commanditer l'événement Autopassion St-Gabriel qui se  
tiendra le 23 juillet 2017 pour sa 13<sup>e</sup> édition.

## **21-A) CLUB MOTONEIGE SGBL**

**Autorisation de la tenue du Beach party 2017 sur le terrain de la plage du Lac Maskinongé.**

### ***résolution no. 2017-03-84***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le Club motoneige  
SGBL la tenue du « Beach party » 2017 le 8 juillet prochain ou reporté au 15 juillet  
en cas de pluie, sur le terrain face à la plage appartenant conjointement à la  
municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et à la Ville de St-Gabriel.

## **B) CLUB DE MOTONEIGES S.G.B.L. : DEMANDE DE SUBVENTION 2017**

### ***résolution no 2017-03-85***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au  
montant de 2 000\$ au Club Motoneige S.G.B.L. pour l'année 2017.

**22-CRÉVALE (Comité régional pour la valorisation de l'éducation)  
LANAUDIÈRE : ADHÉSION**

***résolution no 2017-03-86***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon adhère par une contribution annuelle de 50\$, à la certification OSER-JEUNES, dans le cadre de la mission du CREVALE, encourageant la persévérance scolaire.

**23-AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-03-87***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**24-FABRIQUE ST-DAVID**

***résolution no. 2017-03-88***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité contribue pour un montant de 750\$ à la tenue d'un bazar de la Fabrique St-David, lors de l'accueil aux touristes en juin prochain.

**25-APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONSAGUE**

**AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**ATTENDU QU'**il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU QUE** la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

***résolution no. 2017-03-89***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**De demander** au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

**De transmettre** copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provinciaux M. André Villeneuve et Mme Ruth Ellen Brousseau, aux municipalités de la MRC de d'Autray et à la municipalité de St-Louis-de-Gonzague.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h50**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 3 avril 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous été convoqués par avis de convocation en date du 23 mars 2017

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #5 DE LA RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 février 2017, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement numéro 5 décrétant une dépense de 60821\$ et un emprunt de 60 821\$ pour l'achat d'une surfaceuse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 607 du Code municipal requière qu'un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale, doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie.

#### ***résolution no. 2017-04-90***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'approuver le règlement numéro 5 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, décrétant un emprunt de 60 821\$ et une dépense de 60 821 \$ pour l'achat d'une surfaceuse.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 8h05**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 10 avril à 20h00, relativement à l'adoption du règlement d'urbanisme #497 ayant pour titre : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404 »

Ainsi qu'à l'adoption du règlement d'urbanisme #498 ayant pour titre "Règlement modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement.

L'assemblée débute à 20h00 en présence des membres du conseil. Madame la mairesse explique aux contribuables présents, les conséquences de l'adoption du règlement d'amendement à notre règlement d'urbanisme de la municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 10 avril 2017 à 20h05 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche, Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est aussi présente.

***résolution no. 2017-04-91***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 13 mars et 3 avril 2017.

<b>EN CAISSE</b>	249 015\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	958 052\$

**COMPTES À PAYER**

8076-APSAM – formation 2 employés, signalisation des travaux	178,76\$
8077-L'AQDR Brandon – subvention 2017	150,00\$
8078-Aréo-feu – achat équipements service incendie	1 724,97\$
8079-Armstrong David – dén. Turenne, Armst., Royal, Pte aux Ormes (5/6)	1 472,98\$
8080-Armstrong François – déneigement rue des Oiseaux (5/6)	225,00\$
8081-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseur avril	201,21\$
8082-Association pompiers – fonds social mars	160,00\$
8083-Ass. directeurs municipaux du Québec – formation dg	349,52\$
8084-Autopassion St-Gabriel – subvention 2017	2 000,00\$
8085-Financière Banque Nationale – intérêts emprunt véhicule inc.	3 912,98\$
8086-Beaulieu Sylvain – équipement véhicule voirie	750,14\$
8087-Bélanger Sauvé avocats – honoraires professionnels	304,68\$
8088-Boivin et Gauvin – équipement service incendie	569,13\$
8089-Carr. jeunesse emploi d'Autray-Joliette – subvention projet PEP	3 000,00\$
8090-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien caserne, ent. véh. voirie	68,21\$
8091-Club motoneige SGBL – subvention 2017	2 000,00\$
8092-Coop jeunesse services Desjardins Brandon – subvention 2017	1 000,00\$
8093-Coutu et Comtois notaire – honoraires professionnels	197,46\$
8094-Crévale – contribution annuelle	50,00\$
8095-Cyr Frédéric – frais cellulaire	50,00\$
8096-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures mars 2017	13 386,95\$
8097-Excavation Alain Prescott – divers travaux voirie	241,45\$
8098-Fabrique St-David – contribution bazar journée accueil aux touristes	750,00\$
8099-Fleet info – amélioration système informatique	2 450,86\$
8100-Fonds de l'information sur le territoire – mutations mars	56,00\$
8101-Féd. Québ. des municipalités – formations, transport Dicom	1 248,34\$
8102-Garage R. Yale – essence	411,98\$
8103-Alarme GC sécurité – surveillance édifices mars 2017	55,94\$
8104-Gestion projectimage – identification outils service incendie	183,96\$
8105-Le groupe Harnois – huile chauffage caserne	794,65\$
8106-Identité Québec – service de vérification	60,01\$
8107-Info page – pagets avril	267,55\$
8108-Inspecteur canin – remb. licences, fournitures, interventions	4 301,30\$
8109-Lafarge – gravier	183,63\$
8110-Lanau industries – réparation rétrocaveuse	80,48\$
8111-Landry – ameublement bureau	1 542,20\$
8112-Excavation N. Majeau – sablage mars, dén. section 2 (5/6)	31 359,72\$
8113-David Majeau et fils – dén. Dom. Bruneau, Comtois, Lamarre (5/6)	4 138,11\$
8114-Marché St-Gabriel – achat divers administration	86,96\$
8115-Mécarick – entretien et réparation véhicules service incendie	682,87\$
8116-Ministre des finances, régie du bâtiment – frais annuel ascenseur	83,77\$
8117-M.R.C. de D'Autray – automate d'appel	492,19\$
inc. rue St-Cléophas	573,59\$
promo plein air	755,91\$
évaluation avril	7 375,58\$
serv. courriel mars	13,65\$
8118-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste	617,80\$
8119-N. Beausoleil et fils – sablage mars, déneigement secteur 1 (5/6)	12 722,97\$
8120-Nordik'eau – analyse de l'eau	406,32\$

8121-Papeterie Beaulieu – chaises, fournitures de bureau	1 427,47\$
8122-Performance Autobody – entretien véhicule voirie	14,38\$
8123-Les Pompes Cartier – pompe ch. Mont de Lanaudière	1 659,39\$
8124-25-Quincaillerie Piette – divers voirie, édifice	436,87\$
8126-Réjean Roberge – frais de déplacement formation signalisation	48,02\$
8127-Robitaille Germain – déneigement Lac Poitras (5/6)	1 933,48\$
8128-RSM auto électrique – réparation et entretien véhicule voirie	410,00\$
8129-Produits chimiques Sany – produits nettoyants entretien caserne	52,54\$
8130-Services sanitaires Asselin – recyclage mars	5 324,23\$
8131-32-Station service Pierre et Pierre – essence	990,60\$
8133-CE Thibault – inspection et réparation équipements incendie	269,62\$
8134-Transcontinental médias – publications journal	716,51\$
8135-Ville de St-Gabriel – Halloween 2016, Floconnade 2017, Arbre Noël 3	599,60\$
8136-Wolseley plomberie – pièces et accessoires aqueduc	150,08\$
8137-Xerox Canada – photocopies mars	124,35\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1313-Bell mobilité – cellulaires incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1314-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,37\$
P-1315-Hydro-Québec – édifice municipal	2 601,49\$
P-1316-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	270,33\$
P-1317-Hydro-Québec – lumières de rues	464,02\$
P-1318-Hydro-Québec – biénergie édifice	2 330,15\$
P-1319-Hydro-Québec – caserne	242,98\$
P-1320-Hydro-Québec – parc de la pointe	55,31\$
P-1321-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy	44,85\$
P-1322-Hydro-Québec – compteur d'eau Ch. du Lac	291,42\$
P-1323-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 <sup>e</sup> rang	49,14\$
P-1324-Hydro-Québec – chalet des loisirs	407,62\$
P-1325-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	30,28\$
P-1326-Hydro-Québec – garage des loisirs	411,04\$
P-1327-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	42,55\$
P-1328-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> rang	45,75\$
P-1329-Ministère du revenu – remise DAS provinciale	13 247,88\$
P-1330-31-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 431,30\$
P-1332-Pitneyworks – achat de timbres	398,68\$
P-1333-Receveur Général du Canada – remise DAS fédérale taux régulier	506,86\$
P-1334-Receveur Général du Canada – remise DAS fédérale taux réduit	4 812,67\$
P-1335-SSQ société d'ass. – assurance groupe avril	2 416,03\$
Salaire du conseil municipal – mars 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – mars 2017	4 223,09\$
Salaire des employés – mars 2017 (5 semaines)	23 590,79\$
<b>TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE MARS</b>	<b>184 984,44\$</b>

***résolution no. 2017-04-92***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR LA FIRME MARTINE GAUTHIER, CPA, CA**

***résolution 2017-04-93***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les états financiers de l'année 2016 tels que présentés par la firme Martine Gauthier, CPA, CA.

**2-NOMINATION DE NOTRE VÉRIFICATEUR ET COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2017**

***résolution 2017-04-94***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à la nomination de la firme Martine Gauthier CPA, CA comme vérificatrice de la municipalité et du taux global de taxation ainsi que pour la réfection du rapport des états financiers sur SESAM pour l'année 2017.

**3-NOMINATION D'UN AUDITEUR AFIN DE PRODUIRE LES RAPPORTS DE VÉRIFICATIONS**

***résolution 2017-04-95***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Martine Gauthier, CPA, CA, comme vérificatrice externe afin de préparer les rapports nécessaires de vérification, pour fin de réclamation de la compensation des coûts municipaux relatifs au service de collecte sélective de matières recyclables ainsi que pour le rapport d'aide à l'entretien du réseau routier local du ministère des Transports et tout autre rapport nécessaire à la bonne administration.

**4- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #497 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

***résolution 2017-04-96***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le second projet du règlement numéro 497 ayant pour titre : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404 »,

**5- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #498 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

***résolution 2017-04-97***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le second projet du règlement numéro 498, modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement.

**6-AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Martin Pelland qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement # 297 intitulé "Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon" dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « Administration publique », « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108

**7- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #500 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297 DONT L'EFFET EST D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES « ADMINISTRATION PUBLIQUE », « RÉCRÉATION TYPE 1 » ET « RÉCRÉATION TYPE 2 » DANS LA ZONE 108**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-04-98***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 500 ayant pour titre : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de- Brandon, numéro 297 dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « administration publique », « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108 » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est d'autoriser les classes d'usages « Administration publique », « Récréation type 1 » et « Récréation type 2 » dans la zone 108.

**ARTICLE 3** La grille des usages et des normes constituant l'annexe B du Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, numéro 297, est modifié par l'ajout des classes d'usages « Administration publique », « Récréation type 1 » et « Récréation type 2 » à la liste des usages autorisés dans la zone 108 tel que présenté dans l'annexe AA faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**8-AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nicole Bernèche en vue de modifier le règlement d'emprunt #496 par le règlement #499 visant le remplacement de certaines conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe.

**9-MINISTÈRE DES TRANSPORTS : RÉFECTION DU PONT DU DÉBARCADÈRE**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, en date du 22 mars 2017, a informé la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, par son représentant M. Michel Desrosiers, au service des projets de la direction Laurentides-Lanaudière, du projet de réfection du pont P-01100 (projet 154-11-0848) sur le rang St-Louis près du débarcadère municipal;

**ATTENDU QU'**aucune représentation préalable à la confection du plan n'avait été effectuée auprès de la municipalité afin de connaître l'avis des membres du conseil;

**ATTENDU QUE** le plan présenté, endommage et restreint de beaucoup l'entrée du stationnement ainsi que l'accès au débarcadère à bateaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a investi près de 120 000\$ pour l'achat d'une partie de terrain et son aménagement afin d'agrandir le stationnement du débarcadère existant et ainsi assurer la sécurité des utilisateurs du lac qui devaient se stationner majoritairement sur le bord de la route;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a fait une demande d'aliénation de la partie de terrain démontrée au plan exécuté par ses ingénieurs;

**ATTENDU QUE** la direction de la municipalité a informé M. Desrosiers du ministère des Transports qu'il y a lieu d'étudier certaines modifications à apporter afin que l'entrée au débarcadère soit amputée le moins possible par les travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-04-99***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'informer le ministère des



Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que la Commission de protection du territoire agricole, qu'étant donné l'investissement de la Municipalité au courant des années 2014 et 2015 sur la partie de terrain convoitée et de la nécessité de conserver la largeur existante du chemin pour accéder au débarcadère du lac Maskinongé, le conseil n'est pas disposé à céder la parcelle de terrain tel que présenté par le plan AA 8806-154-11-0848, autorisé par le chef du service des projets, M. Guy Daoust sous la minute 3501, matricule 2110 du 17 février 2017 de l'arpenteur-géomètre François Danis.

Ainsi la Municipalité propose d'envisager une canalisation au lieu d'un fossé ouvert, afin que de minimiser l'emprise nécessaire à la réfection de la route.

De plus, l'entreposage de la machinerie au courant des fins de semaine estivales ne devra pas entraver l'accès au stationnement ni minimiser l'espace d'utilisation des plaisanciers. Ainsi une entente devra être envisagée avec le propriétaire du terrain voisin du stationnement municipal. Le terrain devra être remis dans son état actuel dès la fin des travaux.

#### **10-ACHAT D'UN VÉHICULE 6 ROUES POUR LA VOIRIE**

##### ***résolution 2017-04-100***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander des soumissions sur invitation pour l'achat d'un véhicule 6 roues pour le service de la voirie.

#### **11-EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT SAISONNIER SERVICE DE VOIRIE**

##### ***résolution 2017-04-101***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le service de voirie est autorisé à procéder à la recherche d'un nouvel employé permanent à temps partiel (saisonnier) au service de la voirie de la Municipalité.

#### **12-DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE ST-GABRIEL**

##### ***résolution 2017-04-102***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'entériner l'appui du conseil dans le dossier de la demande de la Ville de Saint-Gabriel, dans le cadre du programme de prévention de la criminalité de la Sécurité Publique, visant la bonification de son service de travail de rue.

#### **13-ACHAT ET INSTALLATION DE LUMINAIRES DANS LE GARAGE DES LOISIRS.**

**La conseillère Céline Cloutier s'est retirée des délibérations menant à la prise de décision et s'abstient également de voter sur la présente résolution.**

##### ***résolution 2017-04-103***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat et l'installation de 4 luminaires DEL dans le garage des loisirs par les Entreprises électriques Pierre Robillard, au coût de 567\$ taxes incluses.

#### **14-LETTRE DE GARANTIE POUR HYDRO-QUÉBEC -RÉGIE DU CSCB**

**ATTENDU QUE** Hydro-Québec demande à la Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon, une demande de fournir une lettre de garantie;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-04-104***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de se porter garant auprès d'Hydro-Québec en faveur de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon pour un montant correspondant au pourcentage de sa quote-part soit 17 624\$ et ce à compter du 14 mai 2017, sur une période de 27 mois.

**15-A) APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES PAR LA MRC DE D'AUTRAY**

**ATTENDU QUE** la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

**ATTENDU QUE** la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

**ATTENDU QUE** la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

**ATTENDU QUE** le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiment de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

**ATTENDU QUE** les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-04-105***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, souhaite appuyer la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

**B) CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DE LA FIBRE OPTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de D'Autray dépose une demande d'aide financière dans le cadre des programmes Québec Branché et Innovation Canada afin de prolonger le réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement du réseau de fibres optiques touchera le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement du réseau de fibres optiques améliorera l'accès au service d'Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises d'une partie du territoire du pôle Brandon;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de prolongement du réseau de fibres optiques, tel que proposé par la MRC de D'Autray, permettra éventuellement une seconde phase de prolongement du réseau de fibres optiques pour améliorer la desserte d'une plus grande partie du territoire du pôle Brandon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès pour les citoyens et les entreprises à un service

Internet haute vitesse constitue un enjeu majeur pour la vitalité économique du pôle Brandon;

**CONSIDÉRANT QUE** des acteurs importants du milieu économique sont également appelés à contribuer financièrement au projet de prolongement du réseau de fibres optiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est pertinent que le conseil de la municipalité démontre aux instances concernées l'importance qu'il accorde au projet de prolongement du réseau de fibres optiques en s'engageant financièrement dans la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-04-106***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à être un partenaire financier dans la réalisation du prolongement du réseau de fibres optiques, dans la mesure où la demande d'aide financière déposée par la MRC de D'Autray est acceptée par les instances concernées, par une contribution d'un montant de 10 000 \$.

Le montant sera affecté à même l'excédent accumulé non affecté.

**16- SURPLUS DU RÉSEAU D'AQUEDUC AU 31 DÉCEMBRE 2016**

**REVENUS**

Taxe d'eau	139 579,34\$
Raccordement d'aqueduc	1 900,00\$

**TOTAL** **141 479,34\$**

**DÉPENSES**

Traitement de l'eau	105 855,62\$
Réseau de distribution	23 345,12\$

**TOTAL** **129 200,74\$**

Excédent des revenus sur les dépenses en 2016 12 278,60\$

**plus** : surplus réservé accumulé au 31 déc. 2015 30 144,93\$

**moins** : dépense à même le surplus (résol.2016-05-105) (5 068,85\$)

**Surplus réservé aqueduc au 31 déc. 2016** **37 354,68\$**

***résolution 2017-04-107***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon

APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de transférer un montant de 12 278,60\$ du fonds général vers l'excédent de fonctionnement réservé à l'aqueduc, lequel montant représente l'excédent des revenus sur les dépenses du réseau d'aqueduc en 2016.

**17-GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET TRANSFERT AU COMPTE DU SURPLUS DE LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉES 2016**

**REVENUS 2016**

Taxe vidange de fosses	76 854,62\$
------------------------	-------------

## **DÉPENSES 2016**

Salaire des employés	4 417,66\$
Avantages sociaux	603,34\$
Coût vidange fosses 2015	83 078,61\$
Frais d'administration 15% de l'excédent	942,06\$

**TOTAL** **89 041,67\$**

Excédent des dépenses sur les revenus en 2016 (12 187,05\$)

**Surplus acc. réservé vidange fosses au 31 déc. 2015** **51 843,13\$**

**Total du surplus accumulé au 31 déc. 2016** **39 656,08\$**

### ***résolution 2017-04-108***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de transférer un montant de  
12 187,05\$ au fonds général provenant l'excédent de fonctionnement réservé à la  
gestion des fosses septiques, lequel montant représente un excédent des dépenses  
sur les revenus en 2016.

## **18-COURS PERFECTIONNEMENT DE MME STÉPHANIE MARIER**

### ***résolution 2017-04-109***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de  
Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de défrayer les coûts d'un cours en administration  
et gestion des ressources humaines de Mme Stéphanie Marier, au montant  
d'environ 345\$ plus les frais des volumes si nécessaires.

### **Information supplémentaire : (GPE-1012)**

## **19-ACHAT D'UN MOBILIER ET D'UNE LICENCE DU LOGICIEL PG MEGAGEST**

### ***résolution no 2017-04-110***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat d'un mobilier  
de bureau, les frais d'installation ainsi que divers accessoires, de Landry inc. au  
montant de 1 341,03\$ plus taxes, ainsi que l'achat d'une licence du logiciel PG  
Megagest et le coût de l'installation à 879,56\$ tx incl. et les frais de soutien annuel au  
coût de 229,95\$ tx incl.

## **20-CAMP DE JOUR ADAPTÉ : DEMANDE DE COLLABORATION FINANCIÈRE**

### ***résolution no. 2017-04-111***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant  
maximum de 2 200\$ dépendamment des inscriptions ciblées au Camp de Jour  
adapté Brandon et au Répit de Gaby, dans le but d'offrir des activités adaptées aux  
enfants participants de notre Municipalité.

## **21-EMBAUCHE CAMP DE JOUR 2017**

### ***résolution no. 2017-04-112***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher Gaëlle Desrochers  
Turcotte, Sophie-Blanche Yanakis et Majolie Dugas, animatrices du camp de jour,

aux salaires et conditions, tel qu'établi par Stéphanie Marier, directrice des loisirs.

## **22-A) HOCKEY MINEUR ST-GABRIEL – AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES JOUEURS**

### ***résolution no 2017-04-113***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de verser un montant de 5 101,25\$ au Hockey mineur de St-Gabriel, représentant 35% des coûts d'inscriptions de 25 jeunes joueurs résidants, selon la liste de l'association du Hockey mineur.

## **B) HOCKEY MINEUR - ACTIVITÉ BÉNÉFICE**

### ***résolution no 2017-04-114***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer à la soirée bénéfique du Hockey mineur qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Brandon le 29 avril prochain, pour un montant de 160\$.

## **23- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS GYMNASTIQUE**

### ***résolution no 2017-04-115***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 103,95\$ au « Club de Gymnastique MRC de Maskinongé », équivalent à 35% des coûts d'inscription, pour deux jeunes participants à des cours de gymnastique pour le période de janvier à mai 2017, ainsi que d'un montant de 36,75\$ pour trois participants à la session printemps 2017.

## **24-SENTIERS BRANDON - LE SOUPER DES BÉNÉVOLES À LA CABANE À SUCRE**

### ***résolution no 2017-04-116***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de défrayer la moitié des coûts du souper des bénévoles des Sentiers Brandon à la cabane à sucre. Le coût sera remboursé sur pièces justificatives.

## **25-DÉBARCADÈRE À BATEAUX**

### ***résolution no 2017-04-117***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la firme « Stéphane Durocher paysagiste et expert en aménagement riverain », de préparer une offre de service pour l'aménagement des quais du débarcadère à bateaux adéquate autant pour les plaisanciers que pour les pêcheurs.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h55**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le 13 avril 2017 à 8h15 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous été convoqués par avis de convocation en date du 10 avril 2017

Absence motivée : Jacques Charette et Nicole Bernèche

## **ORDRE DU JOUR**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT #499 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 973 984\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEPTU**

**ATTENDU QUE** ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme FEPTU, datée du 23 janvier 2017 d'une aide financière de 83% des coûts admissibles, soit 1 534 400\$ pour ses travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur certaines rues du secteur Terrasse de Luxe ;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux est estimé à 1 173 475\$

**ATTENDU** l'approbation finale du gouvernement du Canada à l'égard de notre projet;

**ATTENDU QUE** la subvention provinciale sera versée sur une période de 20 ans;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-04-118***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon qu'il est ordonné et décrété par règlement de ce conseil portant le numéro 499 et ce conseil ordonne et décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

### **ARTICLE 2**

L'Annexe A du règlement 496 est remplacée par l'Annexe A-1.

### **ARTICLE 3**

L'article 3 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 173 475\$ pour les fins du présent règlement. Cette somme inclus le coût estimé à l'Annexe A-1 mentionné à l'article 2.

#### **ARTICLE 4**

L'article 4 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à emprunter la somme de 973 984\$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 46 864\$ provenant de l'excédent de surplus accumulé non affecté de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

#### **ARTICLE 5**

L'article 5 est modifié de la façon suivante :

##### **Modification de la section calcul :**

**Estimation du coût des travaux : 1 173 475\$**  
**Subvention FEPTEU - 83% : 973 984**  
**Contribution municipale : 46 864\$**  
**Évaluation du montant de l'emprunt : 152 627\$**

#### **ARTICLE 6**

L'article 6 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, desservi par le réseau d'aqueduc sur l'ensemble du territoire de la municipalité, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 8**

Ajouter à l'article 8 la phrase suivante :

Le conseil affecte au remboursement de l'emprunt la subvention FEPTEU au montant de 973 984\$.

#### **Adopté**

### **2-CONTRAT DU SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QU'** en vertu des articles 935, 936.0.1 et 936.1 du Code municipal du Québec, relativement aux règles d'adjudication de contrat pour des services professionnels et conformément à la résolution 2016-09-219 adoptée le 12 septembre 2016, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a procédé par appel d'offres sur invitation pour obtenir un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur la partie du réseau de la Terrasse de Luxe;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a procédé, le 5 avril 2017 à 10 h 00, à l'ouverture des deux soumissions reçues (enveloppe générale sans prix);

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé à l'analyse des documents le 5 avril 2017 conformément aux documents d'appel d'offres datés du 8 mars 2017 dont voici les résultats qui sont soumis au conseil municipal :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Pointage total</u></b>	<b><u>Résultat</u></b>
GéniCité	94.32/100	Qualifié
Le Groupe Forces	91.65/100	Qualifié

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé, le 5 avril 2017, à l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre de prix et que les deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 points, tel qu'établi par la Loi;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a donc établi le pointage final conformément au Code municipal du Québec ainsi qu'au Règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de certains services professionnels, et que le pointage, selon le rang et l'adjudication des deux soumissionnaires s'étant qualifié, est de :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Pointage final</u>
GéniCité	21.27
Le Groupe Forces	22.54

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-04-119***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon retienne les services de la firme « Le Groupe Forces » au montant de 62 833,84\$ (incluant les taxes), tel que soumissionné à l'offre de services professionnels du projet de réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur le partie du réseau de la Terrasse de Luxe.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 8h40**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 24 avril 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous renoncés à leur avis de convocation.

**ORDRE DU JOUR**

**1-APPUI À LANAU INDUSTRIES INC., AUPRÈS DU MDELCC**

**ATTENDU QUE** la firme Lanau industries inc. de Saint-Gabriel-de-Brandon est une entreprise majeure dans notre région;

**ATTENDU QUE** Lanau industries est en pleine expansion et désire agrandir son usine de construction de bennes de camions très rapidement;

**ATTENDU QUE** l'usine consolide 40 emplois permanents et de par son projet d'agrandissement, prévoit augmenter ce nombre;

**ATTENDU QU'**une demande de certificat d'autorisation a été effectuée auprès de Ministère du Développement durable, l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques depuis déjà juillet dernier et que la firme Lanau industries a répondu à toutes les exigences du ministère;

**ATTENDU QUE** les travaux d'agrandissement devraient débiter prochainement afin d'être en mesure d'opérer avant la fin de l'année en cours;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-04-120***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon



RÉSOLU UNANIMEMENT (Mme la mairesse vote aussi) d'appuyer la firme Lanau industries inc. de Saint-Gabriel-de-Brandon, dans sa demande d'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, visant l'agrandissement de l'usine située su 5291 Chemin du Lac.

Toutes les autres autorisations nécessaires à la construction ayant été obtenues, l'obtention rapide de ce certificat d'autorisation ferait en sorte que les travaux d'agrandissement pourraient débiter dès ce printemps et ainsi donner la possibilité de nouveaux emplois dans la région très rapidement.

De plus, la construction en saison hivernale n'est pas souhaitable à cause de nos conditions climatiques.

## **2-OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux soumissionnaires;

**ATTENDU QUE** la date de clôture de réception des soumissions était prévue le lundi le 24 avril à 13h30 au bureau de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution 2017-04-121***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat d'achat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maski Ford (Louiseville), pour un camion Ford 6 roues, F-550, 2 RM, DRW XLT neuf, année 2017 au coût de 55 024,74\$ taxes incluses, sous réserve de l'obtention d'une résolution ou d'une procuration du soumissionnaire Maski Ford, autorisant la personne désignée qui a signé la soumission. La municipalité considérant que ce manquement s'avère une anomalie mineure, telle que prévu à son devis d'appel d'offres.

**QUE** ce conseil affecte la somme nécessaire à même le surplus accumulé non affecté;

Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer tous les documents utiles au contrat.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h15**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 8 mai à 20h00, relativement à l'adoption du règlement d'urbanisme #500 ayant pour titre :

**Règlement de modification # 500 au règlement de zonage # 297 dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « administration publique », « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 8 mai 2017 à 20h05 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche, Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland,sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

***résolution no. 2017-05-122***



8196-Stéphanie Robitaille extermination – traitements édifice	1 115,26\$
8197-Thibault et associés – test annuel mâchoire de survie	978,90\$
8198-Transcontinental médias – avis public modification règl. zonage	150,61\$
8199-Ville de St-Gabriel – contribution événement PSG, chasse aux œufs	260,41\$
8200-Xerox Canada – photocopies mars	161,02\$
8201-Mécarik – entretien préventif et réparation véhicules	910,66\$
8202-Soccer St-Gabriel – subvention	2 000,00\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1336-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1337-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,38\$
P-1338-Hydro-Québec – bi-énergie édifice municipal	2 104,56\$
P-1339-Ministère du revenu – remise provinciale	12 007,04\$
P-1340-41-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 145,04\$
P-1342-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	526,79\$
P-1343-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	4 217,38\$
P-1344-Service carte Desjardins – frais terminal	108,28\$
P-1345-SSQ société d'ass. – assurance groupe mai	2 751,63\$
P-1346-Visa Desjardins – abonnement service fax, registre foncier	103,55\$
Salaire du conseil municipal – avril 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – avril 2017	5 748,30\$
Salaire des employés – avril 2017 (4 semaines)	20 709,67\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'AVRIL** **184 871,92\$**

***résolution no. 2017-05-123***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et  
 à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIF**

Selon l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses pour les périodes se terminant le 30 mars 2016 et 30 mars 2017 ainsi que les revenus et dépenses relatifs au budget 2017 en date du 8 mai 2017.

**2-DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ABSENCE DE DEMANDE DE PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE – RÈGLEMENT #497**

**ATTENDU QUE** la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement #497 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 4 mai 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

La sec. trésorière et dir. générale, dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement #497.

Le but du présent règlement est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404.

**3-ADOPTION DU RÈGLEMENT #497 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

**Règlement # 497 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404.**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses

règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

**ATTENDU** que le premier projet de règlement a été adopté le 13 mars 2017 et le second projet a été adopté le 10 avril 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-05-124***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 497 ayant pour titre : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404 », soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

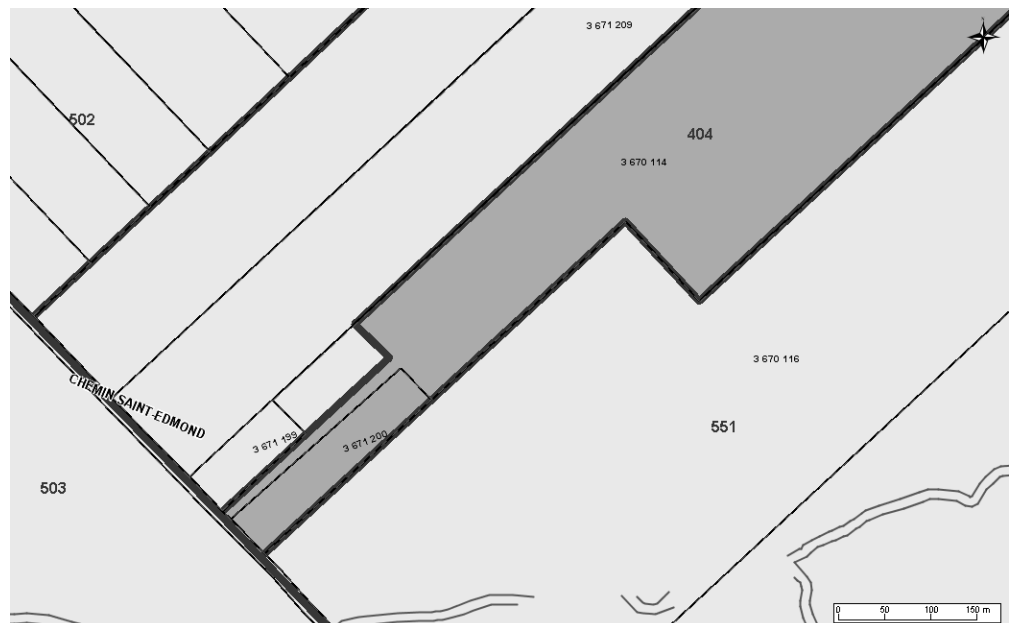
**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est d'augmenter la superficie de la zone 551 à même la zone 404.

**ARTICLE 3** Le plan de zonage constituant l'annexe A du Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, est modifié par l'inclusion du lot 3 671 200 dans la zone 551 tel que présenté dans l'annexe AA faisant partie intégrante du présent règlement.

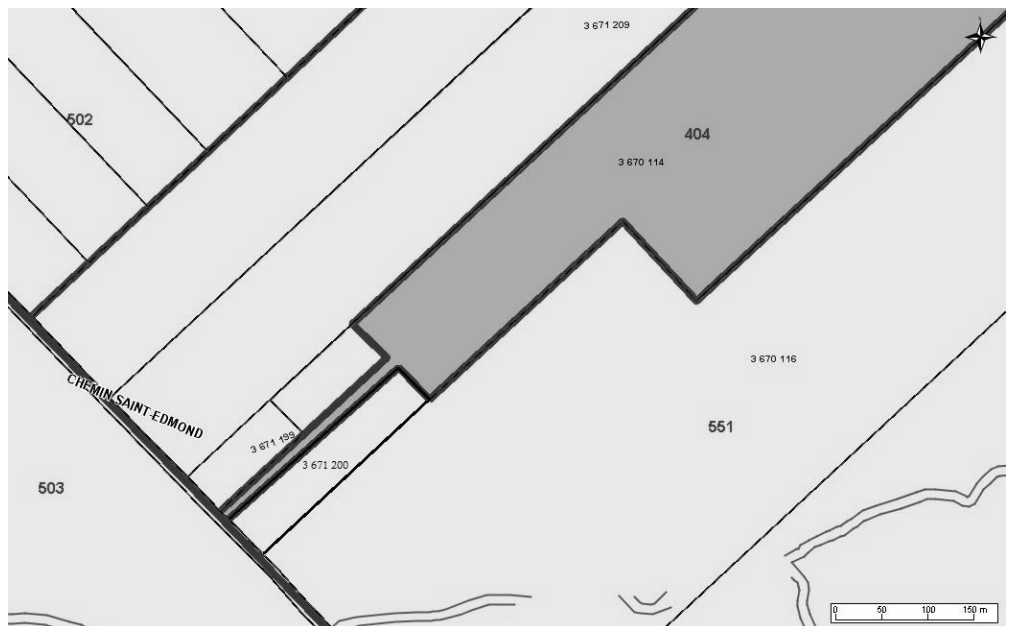
**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ANNEXE AA**

Avant la modification:



Après la modification :



#### **4-DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ABSENCE DE DEMANDE DE PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE – REGLEMENT #498**

**ATTENDU QUE** la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement #498 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 4 mai 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

La sec. trésorière et dir. générale, dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement #498.

Le but du présent de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement.

#### **5- ADOPTION DU RÈGLEMENT #498 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

**Règlement # 498 modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

**ATTENDU** que le premier projet de règlement a été adopté le 13 mars 2017 et le second projet a été adopté le 10 avril 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-05-125***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 498 ayant pour titre : « **Règlement modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont le but est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement** », soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le but du présent règlement est de modifier les droits acquis concernant l'implantation des bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du règlement.
- ARTICLE 3** L'article 94.2 du règlement est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :
- «Nonobstant le premier alinéa, tous les bâtiments principaux et accessoires existants au 22 mars 1991 (date d'entrée en vigueur du présent règlement) sont réputés bénéficier de droits acquis, quant à leurs implantations et leurs dimensions. Par contre, aucun droit acquis n'est reconnu en ce sens pour une implantation à l'intérieur d'une rive, du littoral, d'une plaine inondable ou d'une zone à risque de mouvement de sol, sauf si cette implantation était conforme à la réglementation en vigueur lors de la construction.»*
- ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## **6-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #500 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297**

### ***résolution 2017-05-126***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le second projet du règlement numéro 500, modifiant le règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « administration publique », « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108 » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

## **7-RETRAITE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** le directeur des travaux publics de la municipalité prendra sa retraite en juillet de l'année 2019;

### ***résolution 2017-05-127***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité procède à l'offre d'emploi d'un directeur des travaux publics à partir de l'automne 2017 qui agira comme adjoint jusqu'au départ du directeur présentement en poste et devant prendre sa retraite en juillet de l'année 2019.

## **8-DIVERSES ENTENTES RELATIVES AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

### ***résolution 2017-05-128***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le directeur au Service incendie de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à demander les diverses ententes nécessaires quant à la prise en charge des citoyens advenant un sinistre sur le territoire de la Municipalité.

**QUE** ce conseil autorise Mme la mairesse Manon Rainville ainsi que Jeanne Pelland, directrice générale et secrétaire trésorière, ou leur substitut, à signer les documents nécessaires aux présentes.

## **9-RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

### ***résolution 2017-05-129***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de modifier sa résolution 2016-12-302 par laquelle la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

acceptait de collaborer pour un montant de 14 173,31\$ à un montage financier de la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon en vue d'obtenir des sommes du programme aux collectivités rurales de la MRC de d'Autray afin de permettre la « Modernisation et l'aménagement de la salle multifonctionnelle ».

Ainsi, la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, ayant modifié son projet auprès de la MRC afin de procéder à l'achat de nouvelles baies vitrées et l'aménagement d'un local pour y loger les organismes à but non lucratif participant à des activités de l'aréna ainsi que pour l'accueil des gens lors d'activités spéciales dans l'aréna, la Municipalité accepte le nouveau montage financier et de collaborer à même son enveloppe pour un montant de 7 155\$.

De plus, afin de mener à bien ce projet, la municipalité participe aussi pour une aide financière au montant de 8 370\$ à même son excédent du surplus accumulé non affecté.

#### **10-EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE LORS LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES.**

##### ***résolution no 2017-05-130***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'embauche temporaire de M. Cédric Gauthier de Saint-Gabriel-de-Brandon, au salaire horaire de 14\$, dans le but d'accomplir les tâches nécessaires à l'accompagnement des camions de la compagnie « Vacuum St-Gabriel », responsable de la vidange des fosses septiques de la Municipalité.

#### **11-EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT À TEMPS PARTIEL SERVICE DE LA VOIRIE**

##### ***résolution no 2017-05-131***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche de M. Jeff Bruneau, au poste de manœuvre du service de voirie comme employé permanent saisonnier, à partir du 23 mai 2017, selon les conditions énumérées à l'entente salariale. M. Bruneau sera en période d'essai pour une période de six (6) mois avant son embauche définitive. De plus, celui-ci devra être disponible à suivre des cours pour l'entretien du réseau d'aqueduc ainsi que toute autre qualification nécessaire à l'emploi. Les frais de formations seront assumés par la Municipalité. À la suite de la période d'essai et après évaluation et sur recommandation de l'embauche définitive, M. Bruneau bénéficiera de l'assurance collective des employés.

Mesdames Manon Rainville, mairesse et Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale sont autorisées à signer l'entente telle que définie entre les parties.

#### **12- VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES**

##### ***résolution no. 2017-05-132***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Nordik'eau inc., concernant la vérification des 5 débitmètres, au coût de 3 280\$ plus taxes. Advenant le cas où la méthode retenue nécessite des ajustements importants suite à des circonstances incontrôlables, des frais supplémentaires sont à prévoir : Technicien : 60\$/heure, Technicien spécialisé 70\$/heure, 0,48/km et +10% du prix coûtant sur dépenses si applicable.

#### **13-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ATTESTATION DES DÉPENSES**

##### ***résolution no 2017-05-133***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2016 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

#### **14-SUCCESSION GABRIEL LAFRENIÈRE : DEMANDE D'APPUI AUPRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

***résolution no. 2017-05-134***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer Succession Gabriel Lafrenière dans sa demande auprès du Ministère des Transports, afin de procéder au nettoyage du fossé à partir ou aux environs du 1754 rang St-Louis (rang St-Augustin) jusqu'à la rivière Maskinongé (débarcadère) du côté ouest du chemin.

#### **15- SUCCESSION GABRIEL LAFRENIÈRE : DEMANDE DE CESSION D'UNE LISIÈRE DE CHEMIN DU RANG ST-LOUIS**

**ATTENDU QUE** Succession Gabriel Lafrenière désire obtenir une lisière de terrain appartenant à la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon;

**ATTENDU QU'**une partie de l'ancien chemin a été arpentée à la demande de Succession Gabriel Lafrenière et dorénavant connue sous le numéro de lot 6 055 727 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette partie de chemin a été fermée par le règlement #138

***résolution no 2017-05-135***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que Mme Manon Rainville, mairesse Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir.générale soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et Succession Lafrenière en vue de céder le lot 6 055 727 (résidu d'une partie de l'ancien rang St-Louis) tel que prévu au règlement #138, portant sur la fermeture et la cession aux propriétaires riverains. Les frais de l'acte notarié et l'arpentage seront assumés par l'acquéreur, ainsi que tous les autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

#### **16-FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS**

***résolution no. 2017-05-136***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de fauchage des chemins municipaux à David Armstrong, au tarif de 59\$ l'heure plus taxes si applicables.

#### **17- SCELLEMENT FISSURES D'ASPHALTE**

***résolution no 2017-05-137***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un contrat à la compagnie « Scellement de fissures d'asphalte inc. » au coût de 1,89\$ le mètre plus taxes, sur une longueur de 5 000 mètres.

#### **18-FABRICATION D'UNE BENNE POUR LE NOUVEAU 6 ROUES**

***résolution no. 2017-05-138***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon



APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander des soumissions sur invitation pour la fabrication et l'installation d'une benne de camion pour le nouveau véhicule 6 roues.

#### **19-MANDAT A UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

##### ***résolution no. 2017-05-139***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater la firme d'arpenteur-géomètre Brodeur, L'Heureux, Desrochers afin de faire délimiter l'assiette du chemin de l'entrée de la rue Gérald ainsi que pour le piquetage du terrain du Parc industriel appartenant à la municipalité.

#### **20-DEMANDE AU DÉPUTÉ DE BERTHIER, UNE AIDE FINANCIÈRE DANS SON BUDGET DISCRÉTIONNAIRE POUR L'AMÉLIORATION DE NOS RUES**

##### ***résolution no. 2017-05-140***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander au député de Berthier, M. André Villeneuve, une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration au réseau routier municipal (PAARRM) afin de continuer l'amélioration de la rue Gérald.

#### **21-MINISTÈRE DES TRANSPORTS : ENTRETIEN PISTE CYCLABLE**

##### ***résolution no 2017-05-141***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander au ministère des Transports de prévoir le passage du camion balayeur et le scellement des fissures sur la piste cyclable contournant le lac Maskinongé de Saint-Gabriel-de-Brandon.

#### **22-RAMASSAGE DES FEUILLES**

##### ***résolution no. 2017-05-142***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de Les Entreprises Claude Beausoleil inc. pour le ramassage des feuilles à raison de 2 fois à l'automne et 1 fois au printemps, au coût de 1 000\$ plus taxes pour chacune des interventions.

#### **23-CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON**

##### ***résolution no. 2017-05-143***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de contribuer pour un montant de 458\$ pour la réimpression du guide touristique « Naturellement Brandon ».

#### **24-AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE**

##### ***résolution no 2017-05-144***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler notre cotisation au montant de 100\$ à l'Agence de mise en valeur des forêts privées pour l'année 2017-2018.

#### **25-CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BRANDON : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE JEUNES PARTICIPANTS**

##### ***résolution no 2017-05-145***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de verser un montant de 1 181,25\$ au club de Patinage artistique de Brandon, représentant 35% des coûts de l'inscription de 10 participants résidants sur le territoire de notre municipalité.

#### **26-CENTRE KARATÉ YOGA BRANDON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### ***résolution no 2017-05-146***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière équivalente à 35 % des coûts d'inscription, pour les jeunes de notre municipalité participant à des cours de karaté pour la session hiver 2017, soit un montant de 45,50\$.

#### **27- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR DIVERS ORGANISMES**

##### ***résolution no 2017-05-147***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer financièrement pour un montant de 50\$ à l'organisation d'un événement par Les Amis de l'environnement de Brandon et le Comité vigilance hydrocarbures Brandon dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts le dimanche 28 mai 2017: distribution d'arbres, conférence et essais routiers de véhicules électriques.

#### **28-M. VINCENT SUBRANNI – EMPLOYÉ MUNICIPAL**

##### ***résolution no 2017-05-148***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'ajuster le salaire du M. Vincent Subranni à la hausse d'un montant de 0,63\$/l'heure à partir du 8 mai 2017.

#### **29-FABRIQUE ST-DAVID**

##### ***résolution no 2017-05-149***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser un don au montant de 5 000\$ à la Fabrique St-David afin d'aider à la mise de fonds pour la réparation de la façade de l'église de Saint-Gabriel et ainsi être en mesure d'enlever les barrières de sécurité. De plus, la municipalité réitère sa décision à l'effet qu'il n'est pas dans son intention de se porter acquéreur de l'édifice de l'église St-Gabriel.

La somme sera puisée à même le surplus accumulé non affecté.

## **30-VENTE D'UN TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 3 670 306 SUR LE CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL**

### ***résolution no 2017-05-150***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de céder à la compagnie ELPC inc. ici représentée par M. Marc-André Forest, président, un terrain sur le chemin du Parc Industriel connu sous le numéro de lot 3 670 306 et ayant une superficie de 31 258,4 pieds carrés (2 904,7 mètres carrés) au coût de 0,27\$ plus taxes si applicables le pied carré, selon les conditions suivantes :

**QUE** cette vente soit conditionnelle à ce que les servitudes appropriées soient inscrites à l'acte de vente concernant la tolérance des troubles et inconvénients, dus au voisinage d'un corridor récréatif à proximité du terrain ainsi qu'à la poussière et au bruit pouvant se dégager des usines à proximité ainsi que de la carrière et sablière Lafarge;

**QUE** le permis de construction sera autorisé seulement après que le processus d'amendement au zonage modifiant l'usage de la zone visée, soit terminé et autorisé par le conseil des maires de la MRC de d'Autray;

**QUE** la compagnie ELPC inc. bénéficie d'une période de trois (3) années afin de mener à bien son projet de construction, sans quoi la Municipalité reprendra possession du terrain pour un prix égal à celui figurant au contrat, payable comptant à la signature de l'acte de vente. Entretiens, si l'acheteur décidait de vendre ou autrement aliéner le terrain vacant, la Municipalité aura avant tout autre, la préférence de s'en porter acquéreur pour un prix égal au prix figurant sur l'acte de vente;

**QUE** ce conseil mandate Me Claude Coutu, notaire, afin de préparer l'acte notarié à cet effet;

**QUE** ce conseil autorise Mme la mairesse Manon Rainville ainsi que Jeanne Pelland, directrice générale et secrétaire trésorière, ou leur substitut, à signer l'acte notarié pour et au nom de la municipalité.

## **CORRESPONDANCE**

### **1-MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE**

La municipalité de Mandeville informe le Comité de gestion du lac Maskinongé de respecter ses décisions prises lors d'une rencontre le 6 avril dernier. Dans le cas contraire elle se retirera de l'entente intermunicipale de la gestion du lac Maskinongé et abrogera son règlement et ses amendements relatifs à l'entente sur la régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 8h25**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 6 juin 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier, Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, ayant tous été convoqués en date du 5 juin 2017, sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-NOMINATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE À LA NAVIGATION DU LAC MASKINONGÉ À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

**ATTENDU QUE** madame Alexandra Tellier-Marsolais est embauchée par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de responsable du service à la navigation, pour la saison estivale 2017.

**ATTENDU QUE** madame Alexandra Tellier-Marsolais dans le cadre de ses fonctions doit s'assurer, entre autres, de l'application du *règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*.

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

#### ***résolution no 2017-06-151***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer la coordonnatrice du service à la navigation madame Alexandra Tellier-Marsolais, fonctionnaire désignée, aux fins d'application du *règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour la saison estivale 2017.

### **2-INSTALLATION DES BOUÉES EN FONCTION DU CODE D'ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité consultatif sur les Mesures d'Encadrement à la Navigation d'établir l'installation de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique

**CONSIDÉRANT** que le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

**EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no 2017-06-152***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon

APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser l'installation par la municipalité de Mandeville de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique, d'une part à 300 mètres des rives du lac Maskinongé et d'autre part, suivant la plus contraignante de ces mesures, à une distance de 150 mètres des rives ou lorsque le fond se situe à moins de 10 pieds de profondeur à l'embouchure de la rivière Maskinongé et au pourtour des rives de la baie du Camping la Baie.

### **3-CODE D'ÉTHIQUE DES UTILISATEURS DU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES**

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon veut permettre d'entretenir une attitude de respect non seulement vis-à-vis de l'environnement naturel, mais aussi entre les différents utilisateurs du lac;

**ATTENDU** que le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter des codes et documents communs à toutes les municipalités riveraines au lac Maskinongé et ses tributaires;

**résolution no 2017-06-153**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le code d'éthique des utilisateurs du lac Maskinongé et ses tributaires, ci-après annexé à la présente.



## **SERVICE À LA NAVIGATION**

SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

VILLE DE SAINT-GABRIEL

MANDEVILLE

SAINT-DIDACE

---

# **CODE D'ÉTHIQUE DES UTILISATEURS DU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES**

## **LA QUALITÉ DE L'EAU**

*Le maintien de la qualité de l'eau du lac Maskinongé et ses tributaires est indispensable pour assurer sa qualité et sa santé à long terme, mais aussi pour en préserver l'attrait auprès des résidents et des visiteurs.*

*Ne jetez rien dans le lac ou sur le rivage. Entreposez les déchets jusqu'à ce que vous puissiez les déposer dans un contenant approprié.*

*Assurez-vous que votre embarcation est propre, la cale est vide et que les réservoirs sont vidangés, et ce, surtout si vous transportez votre embarcation d'un lac à un autre.*

*Dans la mesure du possible, n'utilisez pas de moteurs à deux temps.*

## **LES VAGUES**

*C'est entre 8 et 25 km/h que les embarcations de la taille de celles qui sillonnent le lac engendrent les vagues les plus grosses. Les vagues sont la cause principale de l'érosion des rives, ainsi que des dommages pouvant affecter les écosystèmes fragiles tels que ; les frayères, les marais et autres habitats fauniques. De plus, les fortes vagues nuisent à la quiétude des autres plaisanciers et constituent un risque d'accident.*

*En règle générale, les plaisanciers doivent circuler à des vitesses créant le minimum d'effets de vagues, particulièrement à proximité des nageurs et des autres embarcations. De plus, les plaisanciers se doivent d'éviter d'utiliser les vagues d'une autre embarcation pour effectuer des acrobaties.*

*À moins de 300 mètres des berges, les plaisanciers doivent circuler à des vitesses créant un minimum de vagues et évitez les déplacements brusques et les acrobaties tels que les volte-face, les tournolements et les virages serrés.*

## **LA VITESSE**

*Les plaisanciers doivent s'assurer de naviguer à une vitesse qui garantit leur propre sécurité et celle des autres utilisateurs.*

*Afin de réduire la production de vagues, la remise en suspension des sédiments, et les risques d'accident, limitez la vitesse sur les plans d'eau à;*

- 8 km/h à moins de 300 mètres des berges ou dans les zones de faibles profondeurs (moins de 3 mètres).*

*La nuit, d'une heure après le coucher jusqu'à une heure avant le lever du soleil, ne dépassez pas 30 km/h. Car, il pourrait y avoir des nageurs, kayakiste, canot et tout genre d'embarcation sans feux de signalisation.*

## **LE BRUIT**

*La pollution par le bruit constitue un souci majeur sur le lac et ses alentours. Les riverains ont droit à une certaine quiétude. Ainsi, les plaisanciers éviteront de générer avec leur embarcation plus de bruit que requis.*

*L'utilisation d'un système de son à volume élevé est à proscrire en tout temps. Pour la navigation dans les zones étroite (rivière Mastigouche et Maskinongé) ou dans les baies, il est recommandé d'éteindre son système de son. Ailleurs, sur le lac, à tout moment, gardez le niveau du bruit aussi bas que possible.*

## **GARDER SES DISTANCES**

*Les plaisanciers doivent avoir un comportement sécuritaire envers les autres personnes présentes sur le lac. Ils doivent s'assurer de garder en tout temps une distance sécuritaire envers les autres embarcations et envers les baigneurs.*

*On ne doit jamais s'approcher à moins de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée, à moins d'y être expressément invité. Cette distance s'applique aussi dans le cas d'un animal sauvage ou domestique !*

## **4-ACHAT DE BOUÉES ET D'ÉQUIPEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Mandeville, la municipalité de Saint-Didace, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la municipalité de Ville de Saint-Gabriel se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, le 12 mai 2015, une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires;

**CONSIDÉRANT** que le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture d'un service pour l'application de mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon aux municipalités de Ville Saint-Gabriel, de Mandeville et de Saint-Didace;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses liées au Service à la Navigation sur le lac Maskinongé sont d'abord défrayés à même les revenus générés par le Service à la Navigation puis partagés selon les termes de l'entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-06-154***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat par l'entremise de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de l'Entente municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement, à effectuer les dépenses non récurrentes suivantes :

- Une dépense n'excédant pas mille-six-cent dollars (1600\$) plus taxes applicables, pour l'achat des bouées & réparations & divers matériaux;
- une dépense nécessaire pour couvrir les frais d'achat de chandails, dossards et couvre-chef pour les employés du service à la navigation.

## **5-NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargé de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

**ATTENDU QUE** monsieur Simon Gagné et monsieur Xavier Laliberté sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2017 afin d'assurer, entre autres, l'application du *règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*.

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-06-155***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**DE NOMMER** les patrouilleurs nautique monsieur Simon Gagné et monsieur Xavier Laliberté, fonctionnaires désignés aux fins d'application du *Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour la saison estivale 2017. Le salaire horaire est déterminé à 14\$

## **6-EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À LA GUÉRITE DU DÉBARCADÈRE À BATEAUX SUR LE RANG ST-LOUIS**

***résolution 2017-06-156***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher M. Zacchary Maturin à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Louis, de la période de juin à début septembre 2017, au salaire de 13\$ l'heure. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

## **7-PRÊT DU PONTON DU SERVICE DE GESTION DES ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ**

**CONSIDÉRANT** que l'*Association des pêcheurs du lac Maskinongé* organise un tournoi de pêche et une activité d'initiation à la pêche, le Maski-relève, respectivement le 17 juin et le 17 août 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'*Association des pêcheurs du lac Maskinongé* est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la pêche intelligente et responsable afin de contribuer à la pérennité du lac Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que l'*Association des pêcheurs du lac Maskinongé* désire utiliser le ponton du service de gestion des accès au lac Maskinongé pour la tenue de ses activités;

**CONSIDÉRANT** que ces événements contribuent à l'amélioration de l'image du lac Maskinongé et que la municipalité est favorable à ce type d'événement;

***résolution no 2017-06-157***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres de ce conseil

acceptent de prêter gracieusement, à l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé, le ponton du service de gestion des accès au lac Maskinongé, selon les termes établis par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, pour la durée de chacun des événements suivants : le Tournoi de pêche le 17 juin 2017 et ; le Maski-relève le 17 août 2017. De plus, les membres de ce conseil acceptent d'offrir les services de la patrouille nautique pour la conduite du ponton lors de l'événement Maski-relève.

## **8-AUTORISATION D'ACCÈS POUR EMBARCATIONS MOTORISÉS AU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé organise un tournoi de pêche le 17 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir la pêche intelligente et responsable afin de contribuer à la pérennité du lac Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que cet événement contribue à l'amélioration de l'image du lac Maskinongé et que la municipalité est favorable à ce type d'événement;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 3.2, concernant les « exceptions à l'obligation d'un droit d'accès », du *Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, stipulent que le conseil municipal de chacune des municipalités participantes pourra exceptionnellement autoriser, par résolution, l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles.

### ***résolution no 2017-06-158***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**QUE** les membres de ce conseil, autorisent un accès gratuit, au débarcadère de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, aux bateaux motorisés de dix forces et plus, utilisées dans le cadre du tournoi de pêche de l'association des pêcheurs du lac Maskinongé, le 17 juin 2017, à la condition expresse que les embarcations aient été préalablement lavées et qu'elles soient sans eaux résiduelles.

## **9-SERVICE DE LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE**

### ***résolution no. 2017-06-159***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher le laboratoire Somaltech inc. au coût de 10 035,11\$ taxes incluses afin d'effectuer une étude géotechnique sur les rues des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe. Ce contrat est toutefois conditionnel à l'approbation des règlements d'emprunts.

## **10-OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE BENNE DE CAMION BASCULANTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux soumissionnaires;

**ATTENDU QUE** la date de clôture de réception des soumissions était prévue le lundi le 29 mai à 13h30 au bureau de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions;

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PRIX</b>
---------------------	-------------



Les Fabrications Brandon	11 018,80\$ incluant les taxes
Lanau industries	13 567,05\$ incluant les taxes

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-06-160***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat d'achat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Fabrications Brandon inc. », pour une benne de camion basculante sur un camion Ford 550 6 roues, au coût de 11 018,80\$ taxes incluses. Une petite erreur de calcul au niveau de la taxe provinciale ayant été corrigée ne change en rien le résultat d'attribution de la soumission;

**QUE** ce conseil affecte la somme nécessaire à même le surplus accumulé non affecté;

Quoique la présente résolution fasse office de contrat, Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer tous les documents utiles au contrat.

**11-MANDAT DE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

***résolution no 2017-06-161***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de la firme d'architectes RL Gravel inc. afin de présenter une étude d'évaluation du coût de construction d'un centre multifonctionnel. L'offre étant de 11 000\$ plus taxes, plus des frais supplémentaires de 3% sur l'excédent de l'estimation préliminaire basée sur un budget de 850 000\$ et ce pour les étapes A et B décrites au document de l'offre et incluant les actions suivantes :

- Étape des esquisses;
- Étapes des plans et devis préliminaires;
- Évaluation du coût des travaux :
- Échéancier des travaux.

Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer le contrat représentant les étapes A et B au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

**Les sujets étant épuisés et les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci désirent ajouter le point suivant à l'ordre du jour**

**12-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet du Centre multifonctionnel;

***résolution no 2017-06-162***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PIQM relativement au projet à incidences économiques, urbaines ou régionales de la démarche Municipalités amies des aînés (MADA);

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**QUE** madame Stéphanie Marier, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet du Centre multifonctionnel dans le cadre du volet 2 du PIQM.

### **13- CONTRAT POUR INSTALLATION D'UN CLIMATISEUR DANS LE BUREAU DE L'INFIRMIÈRE AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE DE L'ÉDIFICE DE LA MAIRIE**

#### ***résolution no. 2016-06-163***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de retenir les services de la compagnie « Lanau service plus » pour l'achat et l'installation d'un climatiseur dans le bureau de l'infirmière au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice de la mairie, au coût de 2 200\$ plus taxes.

### **14-VENTE D'UN TERRAIN SUR LE CHEMIN DU MONT DE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède des terrains sur le chemin du Mont Lanaudière et est intéressée à les vendre;

**ATTENDU QUE** M. Guillaume Fortier et Mme Émilie Grenier sont intéressés d'acquérir un terrain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no. 2017-06-164***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon accepte de vendre le terrain portant le numéro de lot 5 376 238 du cadastre rénové du Québec, situé sur le chemin du Mont Lanaudière au montant de 20 000\$ taxes et frais d'arpentage inclus à M. Guillaume Fortier et Mme Émilie Grenier.

Cette vente est conditionnelle à ce que les servitudes appropriées soient inscrites à l'acte de vente concernant la tolérance des troubles et inconvénients, dus au voisinage d'un corridor récréatif à l'arrière des propriétés mises en vente;

**QUE** ce conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire trésorière, ou leur substitut, à signer l'acte notarié pour et au nom de la municipalité.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h55**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 12 juin 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche, Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland,sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

**résolution no. 2017-06-165**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux  
des séances des 8 mai et 6 juin 2017.

<b>EN CAISSE</b>	521 682\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	884 303\$

**COMPTES À PAYER**

8203- Société Canadienne des postes – ramassage des feuilles	283,05\$
8204-Régie Intermunicipale CSCB – quote-part 3/6	39 431,00\$
8205-Architectures B+B – honoraires professionnels	3 851,66\$
8206-Agence rég. forêts privées – contribution 2017	100,00\$
8207-APSAM – formation espaces clos, rencontre regroupement régional	331,00\$
8208-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseurs juin	201,21\$
8209-Association pompiers – fonds social mai	160,00\$
8210-Bélanger Huissiers de justice – divers dossiers urbaniste	240,49\$
8211-Brandon équipement de camion – réparation véhicule voirie	150,99\$
8212-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicule voirie, rétrocaveuse	171,07\$
8213-St-Onge Manon – subvention inscription karaté hiver 2017	45,50\$
8214-Chaussure Pop – bottes de travail employés voirie	160,94\$
8215-Club de patinage artistique Brandon – subvention 2017-2018	1 181,25\$
8216-Comité ville et village fleuris – subvention 2017	2 000,00\$
8217-Cyr Frédéric – frais cellulaire, frais déplacement congrès chefs	239,52\$
8218-Les éditions FD – fournitures de bureau	400,63\$
8219-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures, cueillette de feuilles	14 703,03\$
8220-Fabrique St-David – don	5 000,00\$
8221-Félix sécurité – réparation cylindre, test cascade service incendie	628,73\$
8222-Fonds de l'information sur le territoire – mutations mai	76,00\$
8223-Le groupe Forces – honoraires professionnels	13 710,77\$
8224-Formatrice.ca – abonnement annuel	114,98\$
8225-Garage R. Yale – essence	135,04\$
8226-Alarme GC – surveillance système, installation et programmation	820,51\$
8227-Annulé	-----
8228-Tout ce qui s'imprime – formulaires Gestion lac Maskinongé	281,69\$
8229-Info page – pagets juin	267,55\$
8230-JM Sport – entretien et réparation équipement incendie	455,71\$
8231-Lafarge – gravier	1 121,46\$
8232-Lajoie au travail – vêtements de sécurité voirie	442,09\$
8233-Lefrançois sports – matériel gestion du lac, clé, botte d'eau	230,47\$
8234-Les amis de l'environnement de Brandon – subvention mois de l'arbre	50,00\$
8235-Excavation N. Majeau – sablage mars, réfection St-Louis (3/3)	32 244,00\$
8236-Marché St-Gabriel – achat divers administration	10,78\$
8237-Marier Stéphanie – inscription formation gestion des ressources	342,05\$
8238-Martech – panneau débarcadère	132,22\$
8239-Mécarick – réparation véhicules incendie	1 008,91\$
8240-Ministère des finances – Sureté du Québec 1 <sup>er</sup> versement	122 355,00\$
8241-Motoneiges Géro – réparation tracteur à gazon	73,53\$
8242-M.R.C. de D'Autray –ingénierie Dequoy	1 140,81\$
incendie 1680,6 <sup>e</sup> rang	419,44\$
évaluation juin	7 375,58\$
serv. courriel mai	13,65\$
réno. cadastrale	4 716,57\$
8243-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste	548,80\$
8244-Municipalité St-Charles-Borromée – séchoir pour boyaux	200,00\$
8245-Nordik'eau – analyse de l'eau	406,32\$
8246-Outilmag – réparation outillage voirie	20,60\$
8247-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	462,93\$
8248-Pelland Jeanne – remboursement frais de déplacement formation	147,20\$
8249-50-51-Quincaillerie Piette – divers voirie, édifice, peinture soccer	3 676,46\$
8252-Réjean Roberge – remb. frais de déplacement formation	182,24\$
8253-Roberge Judith – formation coordonnatrice lac Maskinongé	50,55\$
8254-Ent. électrique Pierre Robillard – entretien et rempl. luminaires	4 630,63\$
8255-RSM auto électrique – réparation véhicule voirie	246,66\$
8256-Produits chimiques Sany – produits nettoyants véhicule incendie	66,28\$
8257-Les services EXP – honoraires professionnels	312,73\$
8258-Services sanitaires Asselin – recyclage mai	5 324,23\$

8259-Signal services – enseignes terrain de soccer	106,93\$
8260-Solutia télécom Québec – cellulaire service incendie	57,48\$
8261-62-63-Station service Pierre et Pierre – essence	2 515,38\$
8264-Stelem – produit nettoyant aqueduc	200,06\$
8265-Tracteurs Laramée – réparation rétrocaveuse	51,03\$
8266-Xerox Canada – photocopies mai	185,47\$
8267-G. Desrosiers transport – transport gravier ch. lac Berthier	172,46\$
8268-Durand Patrick – identification voiture urbaniste	80,00\$
8269-Ent. Claude Beausoleil – travaux aqueduc	91,98\$
8270-Inspecteur canin – remboursement licences vendues	75,00\$
8271-Ministère du revenu du Québec – ajustement RRQ	26,25\$
8272-N. Beausoleil et fils – nivelage mai	684,10\$
8273-Quincaillerie Piette – transport quai	114,98\$
8274-Service technique maritime – achat de bouées	4 623,88\$
8275-Visua scan – étiquette lac Maskinongé	584,02\$
8276-Architecture RL Gravel – honoraires professionnels	3 161,81\$
8277-Généreux construction – pulvérisation rue Dequoy décompte #1	8 005,06\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1347-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1348-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,22\$
P-1349-Hydro-Québec – édifice municipal	1 994,72\$
P-1350-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	267,33\$
P-1351-Hydro-Québec – caserne	244,23\$
P-1352-Hydro-Québec – parc de la pointe	51,96\$
P-1353-Hydro-Québec – lumières de rues	452,95\$
P-1354-Hydro-Québec – bi-énergie édifice municipal	1 477,18\$
P-1355-Hydro-Québec – pompe chemin du Lac	281,97\$
P-1356-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> Rang	40,15\$
P-1357-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	36,64\$
P-1358-Ministère du revenu – remise provinciale	14 122,60\$
P-1359-60-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 145,04\$
P-1361-Pitneyworks – achat de timbres	1 149,75\$
P-1362-Pitneyworks – achat de timbres	344,93\$
P-1363-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	1 136,33\$
P-1364-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	4 502,40\$
P-1365-Service carte Desjardins – frais terminal	108,18\$
P-1366-SSQ société d'ass. – assurance groupe juin	2 751,63\$
P-1346-Visa Desjardins – registre foncier, comité sélection	49,78\$
Salaire du conseil municipal – mai 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – mai 2017	4 476,83\$
Salaire des employés – mai 2017 (4 semaines)	26 307,44\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE MAI** **360 995,58\$**

***résolution no. 2017-06-166***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et  
 à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**Mme Nicole Gravel se retire du paiement # 8253 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

**Mme Céline Cloutier se retire du paiement # 8254 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

**ORDRE DU JOUR**

**1- DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ABSENCE DE DEMANDE DE PARTICIPATION RÉFÉRENDIAIRE – REGLEMENT #500**

**ATTENDU QUE** la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement #500 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 8 juin 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

La sec. trésorière et dir. générale, dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement #500.

Le but du présent règlement est d'autoriser les classes d'usages « Administration publique et Récréation type 1 et type 2 dans la zone 108.

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #500 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 297 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON DONT L'EFFET EST D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES « ADMINISTRATION PUBLIQUE », « RÉCRÉATION TYPE 1 » ET « RÉCRÉATION TYPE 2 » DANS LA ZONE 108**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2017;

**ATTENDU** que le premier projet de règlement a été adopté le 10 avril 2017 et le second projet le 8 mai 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-06-167***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette

APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 500 ayant pour titre : » Règlement #500 de modification au règlement de zonage # 297 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon dont l'effet est d'autoriser les classes d'usages « administration publique », « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108, « récréation type 1 » et « récréation type 2 » dans la zone 108 » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est d'autoriser les classes d'usages « Administration publique », « Récréation type 1 » et « Récréation type 2 » dans la zone 108.

**ARTICLE 3** La grille des usages et des normes constituant l'annexe B du Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, numéro 297, est modifié par l'ajout des classes d'usages « Administration publique », « Récréation type 1 » et « Récréation type 2 » à la liste des usages autorisés dans la zone 108 tel que présenté dans l'annexe AA faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté**

**2-MANDAT À LA FIRME BÉLANGER, SAUVÉ, AVOCATS**

**ATTENDU QUE** des travaux dans la rive, le littoral et dans la plaine inondable du lac Maskinongé ont effectués illégalement sur l'immeuble du 1160, chemin de la Pointe du Lac, matricule 1132-67-0334, lot 3 045 602;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont fait construire un muret de blocs de ciment surplombé d'une dalle de béton et que des travaux de remblai ont été réalisés à ces fins;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont également fait aménager un accès gravelé au lac et coupé un arbre à cette fin ;

**ATTENDU QUE** malgré les mises en demeure, les constats d'infraction et deux jugements de la Cour municipale, les propriétaires n'ont toujours pas entrepris de démarches pour rectifier la situation;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-06-168***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers ce qui suit :

1. Le préambule de la présente en fait partie intégrante, pour valoir à toutes fins que de droits;
2. D'autoriser les avocats Bélanger, Sauvé à entreprendre les démarches et recours judiciaires nécessaires pour que les travaux illégaux réalisés sur l'immeuble du 1160, Chemin de la Pointe du Lac, matricule 1132-67-0334, lot 3 045 602 soient démolis et que les lieux soient remis dans leur état initial.

**3-MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR RÉFECTION DU PONT DU DÉBARCADÈRE**

**ATTENDU QU'**en avril dernier, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a demandé au Ministère des Transports de bien vouloir reconsidérer le plan fourni pour leur service d'ingénierie à propos de la parcelle de terrain qui leur était nécessaire à la reconstruction du pont situé à proximité;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a reconsidéré le projet à la demande de la Municipalité afin de ne pas empiéter trop largement sur l'entrée aménagée en 2016 et de minimiser au maximum l'empiètement de l'espace vert près du pont.

**ATTENDU QUE** le MTQ a émis un plan révisé P0-2016-1-01100, effectué par Les services EXP inc, mandataire du MTQ;

**ATTENDU QU'**après une rencontre des représentants municipaux et du Ministère des Transports, on nous informe qu'il est impossible de réduire l'acquisition sur l'espace vert près du pont, étant donné le rehaussement important du pont et l'augmentation de l'ouverture du pont;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-06-169***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande d'aliénation d'une parcelle de terrain telle que définie au plan révisé P0-2016-1-01100 en date du 10 mai 2017 par le mandataire « Les Services EXP inc. »

**4-RETRAITE DE M. ROMA PROVOST COMME MEMBRE DU COMITÉ D'URBANISME**

M. Roma Provost n'étant plus disponible à occuper son poste au sein du comité d'urbanisme

***résolution no. 2017-06-170***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU UNANIMEMENT de remercier sincèrement M. Roma Provost pour son implication au courant de toutes les années comme membre au sein du comité d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon. Nous lui souhaitons une bonne continuation de retraite.

**5- A) CONTRIBUTION MUNICIPALE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #499  
VISANT LES TRAVAUX D'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE.**

*résolution no. 2017-06-171*

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité autorise un  
montant de 48 864\$ en diminution de l'emprunt nécessaire et provenant du  
l'excédent du surplus non affecté, en contribution des travaux projetés du  
renouvellement de l'aqueduc d'une partie de la Terrasse de Luxe.

**B) SPÉCIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS #496 ET #499 RELATIFS À UN  
EMPRUNT NÉCESSAIRE POUR LA RÉFECTION DE CONDUITES  
D'AQUEDUC SUR CERTAINES RUES DE LA TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt #499 modifiant le  
règlement 496 afin d'apporter certaines modifications;

**EN CONSÉQUENCE,**

*résolution no. 2017-06-172*

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de le modifier comme suit :

1- Le titre du règlement 496 est remplacé par le suivant :

« Règlement no 496 décrétant une dépense n'excédant pas 1 173 475\$ et  
un emprunt de 973 984\$ pour le remplacement de diverses conduites d'eau  
sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

2- L'article 4 du règlement 499 modifiant l'article 4 du règlement 496 est  
modifié, par l'ajout à la fin :

« et à affecter un montant supplémentaire de 152 627\$ provenant du fonds  
général (excédent de surplus non affecté) lequel sera remboursé à ce même  
fonds général lors de la réception de la subvention provenant du programme  
FEPTÉU;»

3- L'article 5 du règlement 499 modifiant l'article 5 du règlement 496 est modifié  
par l'insertion, avant la section de calcul, par :

« Il abroge le premier alinéa de l'article 5 du règlement 496. »

**C) EMPRUNT TEMPORAIRE : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES  
D'AQUEDUC SUR LA TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt numéro 496 modifié par le règlement #499  
décrètent une dépense n'excédant pas 1 173 475\$ \$ et un emprunt de 973 984\$  
pour le remplacement de conduites d'aqueduc sur certaines rues de la Terrasse de  
Luxe;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu l'approbation  
d'une subvention de 83% du coût des travaux admissibles par le programme  
FEPTÉU :

**ATTENDU QUE** les règlements 496 et 499 relatifs à cet emprunt sont en attentes  
d'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du  
territoire et qu'à la suite de l'approbation, la municipalité sera en mesure de procéder  
à l'appel d'offres pour la réfection des travaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité aura besoin d'un emprunt temporaire afin d'acquitter  
les fournisseurs en attendant l'emprunt à long terme;

*résolution no. 2017-06-173*

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** le Conseil autorise la secrétaire/trésorière et directrice générale à procéder à un emprunt temporaire relatif aux règlements numéros 496 et 499, auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, succursale de Saint-Gabriel-de-Brandon, et ce pour un montant maximum de 973 984\$ (neuf cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre) dès l'approbation par le MAMOT.

**QUE** la mairesse et la secrétaire/trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, les documents utiles à la présente.

## **6- EMPRUNT LONG TERME CAMION AUTOPOMPE ET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR CERTAINES RUES DE LA TERRASSE DE LUXE**

### ***résolution no. 2017-06-174***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que les procédures pour l'emprunt à long terme auprès du Ministère des finances pour le financement du camion autopompe et le remplacement de conduites d'aqueduc sur certaines rues de la Terrasse de Luxe, soient entreprises dès que les montants et les informations nécessaires seront connus;

**QUE** le maire et la secrétaire/trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, les documents utiles à la présente.

## **7-ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HALTE REPOS AU COIN DU PETIT RANG 5 ET DE LA RUE ANDRÉ DU DOMAINE GRANGER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de subvention auprès de la MRC de d'Autray dans le cadre du Programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques, pour un projet d'aménagement d'une halte repos sur le sentier récréatif, situé au coin du Petit rang 5 et de la rue André du domaine Granger;

**ATTENDU QUE** la demande a été acceptée et qu'un montant maximal de 5 443,37\$ sera attribué au coût du projet évalué à 6 150,17\$;

### **EN CONSÉQUENCE,**

### ***résolution no. 2017-06-175***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat des modules pour l'aménagement d'une halte repos au coin de la rue André du domaine Granger et du Petit rang 5, auprès de TechSport au coût de 4 436,57\$ plus taxes, ainsi que l'installation par l'entreprise Sébastien Majeau au coût de 1 450\$ plus taxes.

## **8-VERSEMENT RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

### ***résolution no. 2017-06-176***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les versements des quotes-parts 2017 pour le Centre sportif et culturel de Brandon, selon le tableau déposé par la direction du Centre.

## **9-MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Étant donné que la dernière journée des mises en candidature est le 6 octobre, le conseil ne pourra pas siéger le 9 octobre car on ne pourra savoir avant le 6 octobre 2017 à 16h30, si nous aurons des élections. Si tel était le cas, le candidat sera élu le 5 novembre mais aussi un délai est nécessaire au cas il devrait avoir recomptage, donc un délai de 4 jours est nécessaire. L'assermentation s'effectuera selon les événements.



***résolution no. 2017-06-177***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'étant donné la période de mise en candidature se terminant le 6 octobre prochain, de modifier la tenue de la séance ordinaire du conseil prévue le ~~9 octobre 2017~~ **10 octobre 2017** au calendrier annuel, **pour le 2 octobre 2017 à 20h00. Un avis public sera affiché aux endroits prévus par le conseil.**

**10-COMMISSION DE TOPONYMIE**

***résolution no. 2017-06-178***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la commission de Toponymie d'apporter les modifications suivantes aux noms des voies de communication de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

À supprimer : - Del Boccio, rue  
- rue domaine-E Dugas, 2e avenue du  
- Héneault, chemin  
- Lac-des-Sapins, 5<sup>e</sup> rue du

À ajouter : - 2e rang  
- Comtois, boulevard  
- Coulombe, rue  
- Dupas, chemin  
- Lac-Patricia, chemin du  
- Quatre-Vents, chemin des  
- Repos, chemin du

**11-MODIFICATION APPELLATION D'UNE PARTIE DU RANG ST-LOUIS**

**ATTENDU QUE** la partie de la route du rang St-Louis entre le clignotant sur la route 348 et le pont près du débarcadère municipal, faisant office de ligne séparatrice entre la municipalité de Mandeville et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est connue présentement sous le nom de rang St-Louis sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**ATTENDU QUE** la route se continuant sur le territoire de la municipalité de Mandeville se nomme rang St-Augustin auprès du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification du territoire;

**ATTENDU QUE** cette route est entretenue sous la responsabilité du MTQ;

**ATTENDU QU'**il serait préférable que la portion de route du rang St-Louis décrite précédemment sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon se nomme aussi rang St-Augustin;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-06-179***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de modifier le nom de la route entre le clignotant sur la route 348 et le pont près du débarcadère se nommant présentement rang St-Louis sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, soit modifié par « rang St-Augustin ».

Ainsi la municipalité avisera la Commission de Toponymie du Québec afin d'effectuer la correction.

**12-CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

***résolution no 2017-06-180***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de défrayer les frais d'inscriptions  
ainsi que les dépenses sur pièces justificatives des membres du conseil qui se  
rendront au congrès de la F.Q.M. du 28 septembre au 30 septembre 2017.

### **13-SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma  
de couverture de risques en incendie 2017-2022;

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan  
de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de  
Saint-Gabriel-de-Brandon;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-06-181***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que la municipalité de Saint-  
Gabriel-de-Brandon prend en considération les actions prévues à l'article 7.3 du  
schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

### **14-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'ACCESSIBILITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET DANS LES COLLECTIVITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du  
guide pour fin de demande de subvention au : « Fonds pour améliorer l'accessibilité  
ou la sécurité au profit des personnes handicapées ». Il vise à financer les coûts en  
immobilisation de travaux de rénovation, de construction ou de réaménagement et la  
mise en place de technologies d'accessibilité dans les collectivités partout au  
Canada;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désire présenter une  
demande d'aide financière à service Canada dans le volet « **Accessibilité dans les  
collectivités** » pour le projet du Centre multifonctionnel;

***résolution no. 2017-06-182***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise la  
présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet **Accessibilité  
dans les collectivités**;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à payer sa  
part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**QUE** madame Stéphanie Marier, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale  
adjointe, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention  
relatif au projet du Centre multifonctionnel dans le cadre du volet **Accessibilité dans  
les collectivités**;

### **15-INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DU 5<sup>e</sup> RANG NORD**

***résolution no. 2017-06-183***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat d'un ponceau  
sur valeur approximative de 11 000\$ sur le 5<sup>e</sup> rang Nord, lors de la réfection de la  
route prévue prochainement au courant du mois de juin. Les frais seront assimilés à  
même le fonds des carrières et sablières.

## **16-MAISONS FLEURIES: DEMANDE DE SUBVENTION**

### ***résolution no. 2017-06-184***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au  
montant de 2 000\$ à l'organisme « Maisons fleuries » pour l'édition 2017.

## **17-ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE TURENNE**

### ***résolution no. 2017-06-185***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 500\$  
pour le service des loisirs de l'association des propriétaires du domaine Turenne  
pour l'année 2017

## **18-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS GYMNASTIQUE**

### ***résolution no 2017-06-186***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au  
montant de 45,06\$ pour le cours de gymnastique d'une jeune résidente de St-  
Gabriel-de-Brandon à l'École « Hopla » de Notre-Dame-des-Prairies, montant  
équivalent à 35% des coûts d'inscription, pour la période printanière 2017.

## **19-CLUB MASKI-PÉTANQUE VILLE ST-GABRIEL INC.**

### ***résolution no. 2017-06-187***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au  
Club Maski-Pétanque Ville St-Gabriel au montant de 200\$ pour l'année 2017.

## **20-QUÉBEC LONE WOLF : ORGANISME BUT NON LUCRATIF**

### ***résolution no. 2017-06-188***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de 8 billets  
représentant une table au coût de 360\$, dans le cadre d'une activité de financement  
organisée par « Québec Lone Wolf », organisme à but non lucratif. L'activité sous  
forme de souper et soirée de musique country se tiendra au Centre sportif et culturel  
de Brandon le 9 septembre prochain et fait partie de la campagne de financement  
pour les paniers de Noël des Centres jeunesse de Lanaudière.

## **CORRESPONDANCE**

### **1-REMERCIEMENTS**

- **NORAM** : remerciements pour la collaboration et l'appui au Championnat Jeunesse  
de ski de fond Noram.

- **M. Sylvain Lanoue** : remercie la brigade incendie pour leur professionnalisme et leur  
bravoure leur de l'incendie survenue à sa propriété en avril dernier;

- **Les Amis de l'environnement de Brandon et Comité vigilance hydrocarbures  
Brandon**

Compte-rendu et remerciement pour la contribution de la Municipalité à l'événement dans le cadre du mois de l'arbre des forêts le 28 mai dernier à l'épicerie Métro de St-Gabriel.

## **2-DÉPUTÉ VILLENEUVE**

Le député André Villeneuve recommande une somme 14 333\$ auprès du MTQ, dans le du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

## **3-MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Accusé réception des demandes de la municipalité pour l'entretien de la piste cyclable autour du Lac Maskinongé et pour la réfection de la route 348 entre St-Gabriel-de-Brandon et St-Cléophas.

## **Période de questions**

**Et la séance est levée à 20h32**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 4 juillet 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier, Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous renoncés à leur avis de convocation.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-CERTIFICAT D'AUTORISATION DEMANDÉ PAR LANAU INDUSTRIES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

#### ***résolution no. 2017-07-189***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre du projet de Lanau Industries de Saint-Gabriel-de-Brandon (dossier : 16-52) visant le remplacement de l'installation septique et que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h05**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 10 juillet 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche, Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland,sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

#### ***résolution no. 2017-07-190***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 12 juin et 4 juillet 2017.

<b>EN CAISSE</b>	733 292\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	484 884\$

### **COMPTES À PAYER**

8278-Société Canadienne des postes – Bulletin municipal	283,05\$
8279-Régie Intermunicipale CSCB – quote-part 4/6	30 000,00\$
8280- Architecture RL Gravel – honoraires professionnels	3 161,81\$
8281 à 8323 – chèques annulés défaut imprimante	-----
8324-Paquin Geneviève – remb. inscription cours gymnastique	45,06\$
8325-Boudreau Raymond – remb. repas formation pompier 1	100,20\$
8326-APSAM – formations services incendie et voirie	270,52\$
8327-Aréo-feu – achat habits de combat service incendie	5 734,61\$
8328-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseur juillet, réparation	488,65\$
8329-Asso. Propriétaires dom. Turenne – subvention 2017	500,00\$
8330-Association pompiers – fonds social juin	170,00\$
8331-Balai Le permanent – balayage des rues, piste cyclable	9 669,39\$
8332-Bélanger Sauvé avocats – honoraires professionnels	391,33\$
8333-Boivin et Gauvin – équipement et mousse service incendie	1 132,50\$
8334-Bourgeault Pierre – location « wet suit, ceinture de sécurité (L. Mask,)	250,00\$
8335-Bruneau Jeff – frais déplacement formation signaleur	32,66\$
8336-Camion Hélie – réparation véhicule incendie	607,73\$

8337-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicules voirie	241,61\$
8338-Centre du pneu – entretien véhicule voirie	11,50\$
8339-Club Maski-pétanque St-Gabriel – subvention 2017	200,00\$
8340-Croisetière St-Gabriel – réparation véhicule incendie	464,50\$
8341-Cyr Frédéric – frais cellulaire, frais déplacement formation	130,96\$
8342-G. Desrosiers Transport – nivelage, transport	5 791,86\$
8343-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures juin	13 386,95\$
8344-Excavation Alain Prescott – ponceau, entrée d'eau	448,40\$
8345-Félix sécurité – test et recharge extincteur	37,37\$
8346-Fonds de l'information sur le territoire – mutations juin	76,00\$
8347-Féd. Québécoise des municipalités – transport Dicom, insc. congrès	1 991,16\$
8348-Garage R. Yale – essence	136,50\$
8349-Gauthier Martine CA – audit, production impôts	13 222,12\$
8350-Gauthier Cédric – frais déplacement vidange de fosses	312,45\$
8351-Alarme GC – surveillance système	55,94\$
8352- Généreux construction – réfection rue Dequoy, 5 <sup>e</sup> rang Nord	373 809,83\$
8353-Tout ce qui s'imprime – fournitures de bureau gestion lac	1 202,99\$
8354-Imprimerie Lanctot – impression bulletin municipal	951,42\$
8355-Info page – pagets juillet	267,55\$
8356-Jenny Garguilo graphique – bulletin municipal, document gestion lac	678,35\$
8357-Lafarge – gravier	874,67\$
8358-Lajoie au travail – botte service voirie	182,81\$
8359-Lanau service plus – climatiseur local 10	2 529,45\$
8360-Lefrançois sports – matériel gestion du lac	402,56\$
8361-Location d'outils St-Gabriel – location plaque vibrante	55,88\$
8362-Location Mille Items – achat plaque vibrante	2 529,45\$
8363-Excavation N. Majeau – asphalte recyclée	474,29\$
8364-Marché St-Gabriel – achat divers administration, entretien parc	326,12\$
8365-Marina Mandeville – essence gestion lac Maskinongé	150,90\$
8366-Martech – panneaux signalisation	649,61\$
8367-Martial André – installation ponceau domaine Gareau	310,43\$
8368-Mécarick – entretien et réparation véhicule incendie	959,59\$
8369-M.R.C. de D'Autray –quotes-parts 30% 43 749,00\$	121 297,92\$
inspection	6 107,27\$
ingénierie Dequoy	1 615,15\$
quotes-parts 40%	58 330,00\$
quotes-parts trans.	4 107,27\$
évaluation juillet	7 375,58\$
service courriel	13,65\$
8370-Multi-surface F.Giguère – entretien terrain de soccer (1/3)	7 645,84\$
8371-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste	274,40\$
8372-Municipalité St-Charle-Borromée – formation opérateur autopompe	900,00\$
8373-Nordik'eau – honoraires professionnels, analyse de l'eau	1 346,53\$
8374-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	182,78\$
8375-Pelland Jeanne – remb. déplacement congrès, vente pour taxes	100,74\$
8376-Petite caisse – remboursement dépenses petite caisse	155,45\$
8377-Pharmacie Champoux, Gagnon et Brissette – trousse premiers soins	92,94\$
8378-PG Solutions – formation logiciel Perfes élection 2018	196,61\$
8379-Québec Lone Wolf – subvention souper spectacle	360,00\$
8380-Annulé	-----
8381-Annulé	-----
8382-Le groupe Forces – ingénierie aqueduc Terrasse de luxe	3 794,18\$
8383-84-85-86--Quincaillerie Piette – divers voirie, édifice, incendie	2 814,14\$
8387-Restaurant le Mistral – repas entraide St-Félix-de-Valois	180,28\$
8388-Entreprises Elect. P Robillard – éclairage de rues, caserne, édifice	640,71\$
8389-RSM auto électrique – entretien véhicule voirie	514,10\$
8390-Sécurité Lanaudière – équipements espaces clos	8 360,93\$
8391-Les services EXP – honoraires professionnels	1 581,99\$
8392-Services sanitaires Asselin – recyclage juin	5 324,23\$
8393-Service technique Maritime – achat bouées	580,45\$
8394-Solutia télécom – étui cellulaire service incendie	1,14\$
8395-96-97-Station service Pierre et Pierre – essence	2 394,20\$
8398-Tracteurs Laramée – réparation rétrocaveuse	2 904,76\$
8399-Transport ponton Jacques Houle – transport ponton	55,00\$
8400-Travailleur de rue secteur Brandon – subvention 2016-2017	10 000,00\$
8401-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses juin	34 240,14\$
8402-Vadnais Gravel Francis – remb. repas formation opérateur pompe	39,73\$
8403-Ville St-Gabriel – redevances carrières et sablières	27 935,76\$
8404-Xerox Canada – photocopies juin	182,15\$

**Prélèvements : paiements directs durant le mois**

P-1368-Bell mobilité – cellulaires incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1369-Déry Télécom – téléphone chalet des loisirs et internet	82,22\$
P-1370-Hydro-Québec – compteur d'eau Dequoy	35,60\$
P-1371-Hydro-Québec – biénergie édifice municipal	1 043,57\$
P-1372-Hydro-Québec – lumières de rues du mois de mai	468,06\$
P-1373-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 <sup>e</sup> rang	41,89\$
P-1374-Hydro-Québec – lumières de rues du mois de juin	452,95\$
P-1375-Hydro-Québec – garage des loisirs	119,69\$
P-1376-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	34,74\$
P-1377-Hydro-Québec – chalet des loisirs	182,62\$
P-1378-Ministère du revenu – remise provinciale	20 118,62\$
P-1379-80-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 431,30\$
P-1381-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	2 264,63\$
P-1382-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	5 664,71\$
P-1383-Service carte Desjardins – frais terminal	108,18\$
P-1384-Visa Desjardins – registre foncier, formation élection	2 096,92\$
P-1385-SSQ société d'assurance vie – assurance groupe juillet	2 751,63\$
Salaire du conseil municipal – juin 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – juin 2017	7 152,75\$
Salaire des employés – juin 2017 (5 semaines)	42 735,90\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JUIN** **802 724,73\$**

**Mme Céline Cloutier se retire du paiement # 8388 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

***résolution no. 2017-07-191***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-CENTRE MULTIFONCTIONNEL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est fortement sollicitée par divers organismes communautaires du milieu, afin d'avoir accès un local pour continuer leurs activités journalières;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire soutenir sa population et que par sa politique Familiale et Amie des aînés, désire contribuer au bien-être de sa population;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon projette la construction d'un Centre multifonctionnel pour certains organismes du grand St-Gabriel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pour objectif de recueillir le l'aide financière afin d'éviter ou de minimiser l'impact financier aux citoyens;

***résolution no 2017-07-192***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander une participation financière auprès de Desjardins du Nord de Lanaudière à même son fonds de développement régional, pour son projet d'aménagement d'un Centre multifonctionnel visant certains organismes communautaires et ainsi contribuer au maintien de sa population dans son milieu.

**2- DEMANDE D'UTILISATION DES PLATEAUX SPORTIFS DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES DE SAINT-GABRIEL ET ST-GABRIEL-DE-BRANDON**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Samares et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sont porteuses auprès de la population, d'une mission auxiliaire consistant à offrir et à garantir des services d'éducation, de développement de la culture, de loisir et de sport, d'intervention sociale et communautaire;

**ATTENDU** l'importance de favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des jeunes et des aînés;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon d'offrir et de développer ses services à la population dans les différentes écoles du milieu;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-07-193***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon demande à la Commission scolaire des Samares de créer une politique pour l'accès aux locaux et équipements afin de bonifier l'accessibilité des plateaux et développer l'offre de service dans le milieu auprès de l'École primaire des Grands Vents de St-Gabriel et de l'école secondaire Bermon de Saint-Gabriel-de-Brandon.

**3-AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Mario Frigon qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement # 297 intitulé "Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon" dont l'effet est de régir l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camions à titre de bâtiments et de préciser les matériaux de revêtements interdits sur l'ensemble du territoire de la municipalité

#### **4-ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 501**

**Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment.**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-07-194***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 501 ayant pour titre : « **Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment** » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est de régir l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camions à titre de bâtiment et de préciser les matériaux de revêtements interdits sur l'ensemble



du territoire de la municipalité.

**ARTICLE 3** L'alinéa c) est ajouté à l'article 47 et se lit comme suit :

*« c) Un bâtiment ne peut être maintenu sans revêtement plus de 18 mois. En ce sens, les pare-airs et les isolants doivent être recouverts d'un matériau de revêtement conforme. »*

**ARTICLE 4** L'alinéa c) est ajouté à l'article 48 et se lit comme suit :

*« c) L'emploi pour bâtiment de conteneurs et de boîtes de camion est permis sans conditions dans les zones 201, 204, 401, 402 et sur tous les terrains sur lesquels un usage industriel s'exerce.*

*Sur le reste du territoire, ils sont autorisés aux conditions suivantes :*

- *Ils peuvent être utilisés à titre de bâtiments accessoires seulement ;*
- *Ils doivent être situés en cour arrière ;*
- *Ils doivent être couverts par un toit en pente ;*
- *Ils doivent être recouverts d'un matériau de revêtement autre que la tôle d'origine ;*
- *Ils doivent demeurer dans un bon état d'entretien ;*
- *Ils ne peuvent mesurer plus de 7m de longueur ;*
- *Deux conteneurs ou boîtes de camions ou plus ne peuvent être superposés les uns par-dessus les autres. »*

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **5-TRAVAUX D'AQUEDUC DE LA VILLE DE ST-GABRIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**

##### ***résolution no 2017-07-195***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'informer la Ville de Saint-Gabriel que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon n'a pas l'intention de procéder au prolongement de son réseau d'aqueduc sur le Chemin de la Pompe lors des travaux qui seront prochainement effectués sur ce chemin.

#### **6-DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LES BÉNÉVOLES CONTRIBUANT À L'ÉTUDE DE LA POPULATION DES MASKINONGÉS DANS LE LAC MASKINONGÉ**

**ATTENDU QUE** la conclusion d'une entente intermunicipale entre les municipalités participantes est intervenue afin d'adopter un règlement visant entre autres, la tarification de l'accès des embarcations à moteur au lac Maskinongé et l'amélioration des mesures et des ressources de contrôle et de surveillance des embarcations à moteur ;

**ATTENDU QUE** l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé en collaboration avec le ministère de la Faune, contribuent par ses actions à une étude sérieuse concernant la population du maskinongé et des autres espèces dans le lac;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité à ce que cette étude soit menée à bien afin de préserver la faune aquatique du lac;

**ATTENDU QUE** l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé demande à ce que l'accès au lac se fasse à titre gratuit pour les pêcheurs collaborant à la réalisation de l'étude sur la pêche sportive. L'exemption de tarification d'accès au lac Maskinongé constituerait un incitatif pour ces pêcheurs à consacrer leurs efforts de pêche sur ce plan d'eau ainsi qu'une forme de reconnaissance pour leur collaboration;

**ATTENDU QUE** le paragraphe c) de l'article 3.2 du règlement régissant l'accès au

lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, prévoit que les municipalités à l'entente sont en mesure d'autoriser exceptionnellement l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no 2017-07-196***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'exemption de tarification de l'accès au lac Maskinongé des embarcations à moteur et du stationnement pour les pêcheurs participants à l'étude ainsi que pour le biologiste du ministère de la Faune, ainsi que pour les participants étant les suivants :

Messieurs Dominique Ratelle, Éric Légaré, Jean-Claude Beauchamp, M. Yan Benoit, Guy Joly, Stéphane St-Jean et François Girard, biologiste.

#### **7-EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA (Accord de libre échange Nord-Américaine)**

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de Presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT** que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT** que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

#### ***résolution no. 2017-07-197***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de la municipalité que Saint-Gabriel-de-Brandon,

***Demande au gouvernement du Canada :***

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

**8-ACHAT DE BACS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES**

***résolution no 2017-07-198***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'informer la MRC de d'Autray  
quant à la quantité de bacs nécessaires au projet de récupération des matières  
organiques qui sera mise en place au courant de l'année 2019 :

Bacs bruns non aérés 80 litres pour logements: 1646 + 10 = 1656

Bacs de cuisine : 1700 + 10 = 1710

Bacs bruns non aérés 240 litres pour commerces : 24+1 = 25

**9-CROIX-ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE**

***résolution no 2017-07-199***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de contribuer pour un montant de 412,96\$, soit  
0,16\$ per capita selon une population de 2581, pour la contribution annuelle 2017-  
2018.

**10-ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LA POINTE-AUX-ORMES**

***résolution no. 2017-07-200***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 450\$  
de subvention pour leur service des loisirs pour l'année 2017.

**11-CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 3045 : DEMANDE DE CONTRIBUTION**

***résolution no. 2017-07-201***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de  
100\$ aux Chevaliers de Colomb conseil 3045, pour l'événement du 8 août prochain  
rassemblant les marcheurs du Cap qui s'arrêteront pour le souper à St-Gabriel.

**CORRESPONDANCE**

**1-REMERCIEMENTS**

Fabrique de la paroisse St-David : pour le prêt d'équipement lors du bazar du curé

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la  
période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h37**

---

Manon Rainville  
Mairesse

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 19 juillet 2017 à 19h30 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville et ayant tous été convoqués par avis de convocation en date du 14 juillet 2017

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **1-PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL À PRÉSENTER AU PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ 2014-2018**

#### **ATTENDU QUE**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### ***résolution no. 2017-07-202***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers **QUE**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente (Centre multifonctionnel) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h20**

---

Manon Rainville  
Mairesse

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 14 août à 20h00, relativement à l'adoption du règlement d'urbanisme #501 ayant pour titre : « **Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment.** »

L'assemblée débute à 20h00 en présence des membres du conseil. M. Mario Frigon, maire suppléant, explique aux contribuables présents, les conséquences de l'adoption du règlement d'amendement à notre règlement d'urbanisme de la municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 14 août 2017 à 20h05 et à laquelle étaient présents : Mesdames Nicole Bernèche, Nicole Gravel et Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de M. Mario Frigon, maire suppléant.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

**résolution no. 2017-08-203**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 10 et 19 juillet 2017.

<b>EN CAISSE</b>	665 864\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	485 287\$

**COMPTES À PAYER**

8405-Chevaliers de Colomb - subvention	100,00\$
8406-Architecte RL Gravel inc.- hon professionnels centre multi	6 323,62\$
8407-Ministère des finances - mariage	54,75\$
8408-Régie intermunicipale - quote-part 5/6	29 431,00\$
8409-Falker Denis – frais de déplacement service incendie	37,72\$
8410-ADMQ – colloque de zone 2017	130,00\$
8411-Architecte RL Gravel inc. – hon. professionnels centre multi	7 742,92\$
8412-Ascenseurs Innovatec – entretien mensuel août	201,21\$
8413-Association pompiers - fonds social juillet	150,00\$
8414-Ass. récréative de la Pointe-aux-Ormes - subvention	450,00\$
8415-Beaulieu Sylvain - achat ordinateur caserne	643,85\$
8416-Bélanger Sauvé, avocats - honoraires professionnels	8 277,18\$
8417-Brodeur, L'Heureux, Durocher inc. – arpentage terrain rue Cohen	758,84\$
8418-Centre de l'auto St-Gabriel inc. - entretien caserne et véhicule voirie	527,27\$
8419-Chambre de commerce Brandon - contribution guide touristique	458,00\$
8420-Yves Chamberland inc. - plaque entrée porte arrière mairie	270,20\$
8421-Société Canadienne Croix Rouge - contribution 2017	412,96 \$
8422-Cyr Frédéric - remboursement frais cellulaire	50,00\$
8423-Entreprises Claude Beausoleil - cueillette des ordures juillet	13 386,95\$
8424-Fonds de l'information sur le territoire - mutations juillet	52,00 \$
8425-Le Groupe Forces- 3 <sup>e</sup> décompte hon. professionnels aqueduc	4 742,72 \$
8426-Garage R. Yale INC. - essence	425,01\$
8427-Gauthier Cédric – frais déplacement vidange fosses juillet	121,95\$
8428-Alarme GC sécurité – surveillance garage des loisirs juin	55,94\$
8429-Info page (réseau mobilité plus) - pagets août	267,55 \$
8430-Inspecteur canin - remboursement licences vendues	400,00\$
8431-J.M Sports inc. - réparation incendie, ponton, voirie	3 693,37\$
8432-Laboratoires Choisy - produits nettoyants édifices	1 028,96\$
8433-Lafarge Canada - gravier	222,51\$
8434-Lajoie au travail - imperméable service voirie	112,11\$
8435-La puce électronique L.L inc. - convertisseur guérite	80,47\$
8436-L'Exhibit (serrurerie) - passeport, jetons identification serv. incendie	93,48\$
8437-Exc.Normand Majeau inc. - asphalte recyclé	12 154,88\$
8438-Marché St-Gabriel (2015) inc. - divers service incendie	11,94\$
8439- Annulé	-----

8440-Marina Mandeville - essence	721,41\$
8441-Maski Ford - achat camion voirie	55 024,73\$
8442-Annulé	-----
8443- M.R.C de d'Autray -	91 987,86\$
- Inspection juin et frais lac Maskinongé : 7 649,33\$	
- Ingénierie rue Dequoy et 5 <sup>e</sup> rg Nord : 7 758,70\$	
- Service des TI : janvier à juin : 702,47\$	
- Quote-part d'évaluation août : 7 375,58\$	
- Matières résiduelles janvier à juin : 62 464,70\$	
- Quote-part courriels : juillet : 13,65\$	
- Inspection juillet : 5 447,53\$	
- Ingénierie rue Dequoy : 575,90\$	
8444-Municipalité Saint-Félix-de-Valois - préventionniste juin	257,25\$
8445-Municipalité St-Charles-Borromée - entente matières dangereuses	1 000,00\$
8446-Nordik'eau inc. - honoraires professionnels	415,35\$
8447-Papeterie Beaulieu - fourniture de bureau	423,15\$
8448-49-50-Quincaillerie Piette enr. - entretien caserne, inst.bouées, voirie	2 365,52\$
8451-Recyclage Frederick Morin - dépôt béton cassé 5 <sup>e</sup> rang nord	33,92\$
8452-Restaurant le Mistral - repas service incendie	207,46\$
8453-Roberge A. et fils inc. - entretien caserne	413,91\$
8454-R.S.M. Auto électronique enr. - entretien véhicule incendie	53,26\$
8455-Produits chimiques Sany inc. - entretien édifice et garage	67,89\$
8456-Scellement de fissures d'asphalte inc. – scellement d'asphalte	10 865,14\$
8457-Les services EXP inc.- réfection rue Dequoy	2 930,78\$
8458-Services sanitaires Asselin inc. - recyclage juillet	5 324,23\$
8459-Solmatech inc. - étude géotechnique aqueduc Terrasse de Luxe	5 017,55\$
8460-61-62-Station service Pierre et Pierre - essence	1 774,63\$
8463-Transcontinental medias - avis public	511,86\$
8464-Transport ponton Jacques Houle – ponton Gestion du lac	75,00\$
8465-Vaccum St-Gabriel enr. - vidange fosses de juillet	32 165,41\$
8466-Veolia Water technology - produits pour analyse d'eau	469,59\$
8467-Ville Saint - Gabriel	83 612,21\$
- Bibliothèque janv. à juin : 23 445,31\$	
- Loisirs janv. à juin : 20 727,77\$	
- Local internet – biblio Janv. à juin : 839,13\$	
- Salaire stagiaire Maxine Fournier : 3 600\$	
- St-Jean et d'août mardis : 6 000\$	
- Festival d'été : 2 <sup>e</sup> versement : 25 000\$	
8468-Xerox Canada - entretien juillet	87,52\$

#### **Prélèvements : paiements directs durant le mois**

P-1386-Bell mobilité – cellulaires incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,87\$
P-1387-Déry Télécom – téléphone chalet des loisirs et internet	82,22\$
P-1388-Hydro-Québec – électricité édifice municipal	1 397,46\$
P-1389-Hydro-Québec – pompe rue rosaire	263,34\$
P-1390-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	33,08\$
P-1391-Hydro-Québec – chalet des loisirs	84,76\$
P-1392-Hydro-Québec – biénergie	844,88\$
P-1393-Hydro-Québec – compteur d'eau petit rang 5	32,36\$
P-1394-Hydro-Québec – pompe ch du lac	283,62\$
P-1395-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> rang	33,66\$
P-1396-Hydro-Québec – caserne	217,62\$
P-1397-Hydro-Québec – parc de la Pointe	47,15\$
P-1398-Ministère du revenu – remise provinciale	17 075,79\$
P-1399-1400-Ministère du revenu – remboursement retenues sur salaire	1 145,04\$
P-1401-1402 – Pitnetworks – achat de timbres	1 149,76\$
P-1403-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	2 406,57\$
P-1404-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	4 509,37\$
P-1405-Service carte Desjardins – frais terminal	158,37\$
P-1406-Visa Desjardins – dép. congrès, enr. ponton, formation APSAM	461,77\$
Salaire du conseil municipal – juillet 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – juillet 2017	3 953,34\$
Salaire des employés – juillet 2017 (4 semaines)	39 652,24\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JUILLET** **468 648 30\$**

#### ***résolution no. 2017-08-204***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
 APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et  
 à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #501 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL DE BRANDON, NUMERO 297, DANS LE BUT DE RÉGIR L'UTILISATION DES CONTENEURS ET DE BOITES DE CAMION A TITRE DE BATIMENT**

#### ***résolution 2017-08-205***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le second projet du règlement numéro 497 ayant pour titre : « **Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment.** »

### **2-DEMANDE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance du guide sur les règles et normes du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet du Centre multifonctionnel;

#### ***résolution no 2017-08-206***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**QUE** madame Stéphanie Marier, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet du Centre multifonctionnel dans le cadre du FARR.

### **3-FORMATION DIRECTEUR SERVICE INCENDIE**

#### ***résolution 2017-08-207***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR le conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser M. Frédéric Cyr, dir. service incendie, à participer au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique pour un choix de trois cours au coût d'environ 345\$ chacun. Le programme débutera au courant de l'année 2018.

### **4-CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les cités et villes et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**ATTENDU QUE** Mallette actuares inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**ATTENDU QUE** La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuares Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuares Inc. en conséquence ;

#### ***résolution 2017-08-208***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

**QUE** ce Conseil confirme ainsi par les présentes, son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuares Inc.;

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

#### **5-DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE**

##### ***résolution no 2017-08-209***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser un versement de 1900\$ pour la demande d'autorisation afin de réaliser une activité susceptible de modifier un habitat faunique, dans le secteur de la Terrasse de Luxe où des travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc sont prévus prochainement.

De plus, Mme Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale est autorisée à signer tout document nécessaire à la présente demande d'autorisation auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parc et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### **6-COMITÉ D'URBANISME**

##### ***résolution no 2017-08-210***



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Lynda Doyle  
au sein du Comité consultatif en urbanisme.

## **7-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES DOMAINES COMTOIS, BRUNEAU ET LAMARRE**

### ***résolution no 2017-08-211***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de David  
Majeau et fils (1997) inc. pour le déneigement des rues des domaines Comtois,  
Bruneau et Lac Lamarre, incluant aussi la rue de lac Lamarre. Le contrat sera pour  
une durée d'un an, soit pour la saison 2017-2018 au montant de 24 834,60\$ taxes  
incluses.

Malgré que la présente résolution fasse office de contrat, toutes les autres conditions  
seront décrites au contrat à intervenir entre les parties.

## **8-TRAVAUX D'INSTALLATION SEPTIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui  
prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de  
l'immeuble, entretenir tout système privé de traitement des eaux usées »;

**CONSIDÉRANT** l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit  
que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou  
appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et  
qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise  
peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit d'intervenir concernant la mise aux  
normes d'une installation septique sur son territoire et que le propriétaire demande  
l'aide de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire veillera à obtenir une étude de caractérisation  
de site de la part d'un technologue afin de connaître le type d'installation devant être  
installé sur cette propriété;

### **EN CONSÉQUENCE,**

### ***résolution no 2017-08-212***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à une demande de  
soumission sur invitation auprès de deux entrepreneurs afin de connaître le coût  
d'une nouvelle installation septique sur la propriété du 1070 chemin du Lac Berthier.  
Les soumissions seront demandées après l'obtention du rapport complet du  
technologue, demandé par le propriétaire. Les soumissions seront ouvertes à une  
date ultérieure définie lors de la demande de soumissions.

Ultérieurement, la Municipalité prévoit se prévaloir d'un règlement d'emprunt où le  
montant et le terme de l'emprunt pour cette propriété seront déterminés.

## **9-MEMBRE COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec)**

### ***résolution no 2017-08-213***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le transfert d'adhésion  
de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du  
Québec à Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et en environnement de  
la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, afin que ce dernier soit en mesure de  
profiter des tarifs réduits des différentes formations offertes par l'association.

## **10-FORMATION URBANISTE**

### ***résolution no 2017-08-214***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et en environnement, à participer à la formation « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » offerte par la COMBEQ, le 5 décembre prochain à St-Jean-de-Matha, au coût de 289\$ plus taxes.

## **11-AQLM (Association québécoise du loisir municipal)-CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL**

### ***résolution no. 2017-08-215***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser la participation de notre directrice en loisirs Maxine Fournier, à la conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 4 au 6 octobre 2017 à Drummondville. Les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacements liés à cette conférence annuelle seront assumés, sur réception des pièces justificatives à parts égales par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

## **12-REPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR CERTAINES RUES DE LA TERRASSE DE LUXE**

### ***résolution no 2017-08-216***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU UNANIMEMENT que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ne s'objecte pas au remplacement de la structure du barrage à faible contenance existante, pendant les travaux sur les conduites d'eau d'une partie de la Terrasse de Luxe.

De plus, le zonage du territoire visé est en zone résidentielle et ne contrevient à aucun règlement municipal.

## **13-RÉMUNÉRATION DE MAXINE FOURNIER, DIRECTRICE DES LOISIRS**

La Régie nous informe à l'effet que la rémunération de Maxine et de son stage devra être assumée à parts égales entre la Municipalité et la Ville, contrairement à ce qui avait été décidé par résolutions des deux conseils et ce à la suite du départ de Stéphanie Marier au poste de directrice des loisirs.

### ***résolution no 2017-08-217***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU UNANIMEMENT d'assumer à parts égales avec la Ville de St-Gabriel le salaire de Maxine Fournier, comme stagiaire à la direction des loisirs pour un total de 400 heures modifiant la résolution 2017-03-75 qui prévoyait la participation de la Régie du Centre sportif.

## **14- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU DE LA TERRASSE DE LUXE**

### ***résolution no 2017-08-218***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU UNANIMEMENT, d'accepter les coûts supplémentaires de la firme d'ingénierie Le Groupe Forces au montant de 2 950\$ relativement à l'ajout de travaux non prévus sur un ponceau (mini barrage) qui doit finalement être remplacé pendant les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc à la Terrasse de Luxe. Les coûts couvrent les actions suivantes :

- Vérification des exigences pour le remplacement de l'ouvrage de sortie en lien avec la Loi sur la sécurité des barrages
- Préparation et coordination des documents requis pour la demande d'autorisation auprès du MFFP (Faune) pour les travaux en rive
- Calculs et dimensionnement des nouveaux ouvrages
- Modification des plans et devis pour inclure ces travaux
- Surveillance de ces travaux incluant une journée supplémentaire de travaux (sera inclus dans les heures totales qui seront facturées)

La surveillance au chantier, soit une journée, sera facturée à taux horaire selon le contrat initial.

Si des travaux supplémentaires devaient être requis dans le cadre de ce projet, on propose les taux horaires suivants :

Chargé de projet : 185\$/h  
 Ingénieure civile intermédiaire : 125\$/h  
 Ingénieur junior : 100\$/h  
 Technicien dessinateur senior : 95\$/h  
 Technicien surveillant : 85\$/h

## **15- ACHAT DE TERRAIN**

Le propriétaire du terrain vacant portant le numéro de lot 3 045 661 sur la Terrasse de Luxe, ayant accepté l'offre d'acquisition de la Municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no 2017-08-219***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charrette  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que dans le but d'optimiser le développement économique du secteur de Brandon, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte l'offre de vente du propriétaire du lot 3 045 661 au montant de 12 200\$ plus les frais de notaire.

La somme nécessaire sera absorbée par le surplus accumulé non affecté.

La mairesse Mme Manon Rainville et Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale ou leur substitut, sont autorisées à signer l'acte notarié à intervenir devant Me Claude Coutu, notaire.

## **16-EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

#### ***résolution 2017-08-220***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche de M. Guillaume Fortier comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon. Cette nouvelle recrue sera en période d'essai pendant une durée de 6 mois.

## **17-RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR XÉROX**

#### ***résolution no 2017-08-221***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller par Martin Pelland  
 RÉ SOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler le contrat de service d'entretien du photocopieur Xérox Workcentre 7535, pour une période d'un an au coût de ,0135/impression en noir et de ,1215/impression en couleurs.

## **18-ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE**

#### ***résolution no 2017-08-221***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charrette  
RÉ SOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de 35 bacs  
de 360 litres chacun de la compagnie Loubac au coût de 3 726,32\$ taxes incluses.

#### **19-LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE : RENOUELEMENT D'ADHÉSION ET INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

##### ***résolution no. 2017-08-222***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler notre adhésion à  
Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2017-2018 au coût de 100\$.

#### **20-ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### ***résolution 2017-08-223***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 150 \$ à  
l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé, afin d'aider les bénévoles à organiser  
des activités lors d'une sortie à la pêche sur le lac Maskinongé pour les enfants des  
camps de jour de notre Municipalité et des municipalités environnantes.

#### **21-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS GYMNASTIQUE**

##### ***résolution no 2017-08-224***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au  
montant de 119,55\$ au « Club de Gym Annalie », équivalent à 35% des coûts  
d'inscription, pour une jeune participante à des cours de gymnastique pour les  
périodes printemps et été 2017.

#### **22-SCOUTS NORD-JOLI : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### ***résolution no 2017-08-225***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charrette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de  
164,50\$ au Groupe Scout Nord-Joli, équivalant à 35% du coût d'inscription de deux  
participants de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la saison  
2016-2017.

#### **23-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOCCER U16**

##### ***résolution no 2017-08-226***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un montant de 70\$ à  
M. Mario Dénomée pour l'inscription de son fils dans l'équipe de soccer Rawdon,  
équivalant à 35% du coût d'inscription d'un participant de la Municipalité de  
Saint-Gabriel-de-Brandon dans un équipe U16 pour la saison estivale 2017.

#### **24-FILLES D'ISABELLE ST-GABRIEL NO. 869**

##### ***résolution 2017-08-227***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 100\$ au Cercle des Filles d'Isabelle St-Gabriel no. 869, qui œuvre auprès des familles démunies de la région.

## **CORRESPONDANCE**

### **1-REMERCIEMENTS**

Association des pêcheurs du Lac Maskinongé : remerciement pour le prêt du ponton par le comité de Gestion du Lac Maskinongé lors de la journée Maski-relève pour les enfants du Camp de jour ainsi que dans le cadre d'une activité pêche « père-enfant » organisée par Cible famille Brandon. Ainsi que pour la mise en place de la bande protectrice de vitesse réduite à 300 mètres de la rive, par laquelle cette mesure est très utile pour prévenir l'érosion des berges ainsi que pour assurer un espace de navigation tranquille et sécuritaire pour les pêcheurs.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. le maire suppléant invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

M. Stéphane Desrochers de l'Association des pêcheurs entretient le conseil relativement à l'importance de la collaboration des municipalités autant pour le prêt de matériel que pour la bande protectrice de 300 mètres de vitesse réduite.

Mme Monique Gagnon, résidente près du lac Maskinongé, expose aussi son appui quant à la bande protectrice de vitesse réduite de 300 mètres, ce qui permet la pratique des activités sans moteur en toute sécurité. Mme Gagnon dépose au conseil un document comprenant 56 appuis signés par différents utilisateurs de lac Maskinongé lors d'activités nautiques sans moteur. Ceux-ci désirent le maintien de la bande protectrice de 300 mètres de vitesse réduite pour les années futures.

**Et la séance est levée à 20H40**

---

Mario Frigon  
Maire suppléant

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon  
Maire suppléant

**LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE convoquée le 16 août 2017 pour le 21 août 2017 ayant été annulée, pour manque d'informations complémentaires, visant l'octroi du contrat de réfection d'une partie du réseau d'aqueduc de la terrasse de Luxe, une nouvelle séance a été convoquée, dont voici le procès verbal.**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 24 août 2017 à 19h30 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville. Tous les membres présents sur le territoire de la municipalité ayant été convoqués dans les délais prévus par avis de convocation en date du 22 août 2017.

Le conseiller, M. Mario Frigon, étant à l'extérieur de la région a été informé par courriel et celui-ci a transmis un écrit à l'effet qu'il était en vacances du 20 août au 26 août 2017, à l'extérieur de la région.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-A) CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées pour la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon, le lundi 21 août à 11h en présence de M. Thierry Freire, ingénieur au dossier et que celui-ci a procédé à sa recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux de réfection d'une partie du réseau de la Terrasse de Luxe a été estimé à 1 173 475\$ et qu'un règlement d'emprunt à cet effet a été autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** le montant soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est de 1 283 913,97\$, soit 110 438,97\$ de plus que l'évaluation estimé et inscrit au règlement d'emprunt;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no. 2017-08-228***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, alloue le contrat de réfection d'une partie du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe, au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

Exc. Normand Majeau inc. pour un montant de 1 173 475\$ et que le montant supplémentaire requis de 110 438,97\$ soit autorisé conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), d'un règlement d'emprunt supplémentaire nécessaire afin de combler l'écart.

Mme la mairesse Manon Rainville et Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale, sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

**B) AVIS DE MOTION DONNÉ PAR** le conseiller Jacques Charette dans le but de présenter le projet de règlement #502 modifiant le règlement numéro 496 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 110 439\$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 244 930\$ pour les travaux de remplacement de diverses conduites d'eau sur le réseau de la Terrasse de Luxe;

### **C) PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 110 439\$ ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 244 930\$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DIVERSES CONDUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU DE LA TERRASSE DE LUXE;**

**ATTENDU QUE** le coût estimé des travaux de 1 173 475\$ et autorisé par le MAMOT est moindre que la plus basse soumission conforme de 1 283 914\$;

**ATTENDU QUE** la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 496, une dépense de 1 173 475\$ et un emprunt de 973 984\$ pour les travaux de remplacement de diverses conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le règlement numéro 496 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission et de corriger l'apport provenant du fonds général en attendant le remboursement à

83% du coût des travaux admissibles par le programme FEPTEU après la fin des travaux ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné accompagné du projet de règlement 502 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-08-229***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2.** Le titre du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 496 décrétant une dépense n'excédant pas 1 283 914\$ et un emprunt de 1 218 914\$ \$ pour les travaux de remplacement de diverses conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

**ARTICLE 3.** Le troisième attendu du règlement 496 est remplacé par le suivant :

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à 1 283 914\$;

**ARTICLE 4.** L'annexe A-1 du règlement numéro 496 est remplacé par l'annexe A-2 (bordereau de soumission reçu de la Exc. Normand Majeau inc.;

**ARTICLE 5.** L'article 3 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 283 914\$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 6.** L'article 4 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 218 914 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 65 000\$ de l'excédent de surplus accumulé non affecté provenant de son fonds général;

**ARTICLE 7.** L'article 5 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Afin de clarifier le montant de l'emprunt supplémentaire de 244 930\$ étant la différence entre l'emprunt demandé : 1 218 914\$ et l'emprunt autorisé 973 984\$

**Calcul de l'emprunt:**

Coût des travaux prévus selon soumission : 1 283 914\$  
- Moins : Contribution de la Municipalité : 65 000\$

Montant de l'emprunt : 1 218 914\$ (soit 244 930\$ supplémentaire)

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

## **EN CONSÉQUENCE,**

### ***résolution no. 2017-08-230***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseiller, que le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme sont engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée a présenté la demande au nom de la Municipalité.

### **3-SERVICE D'INGÉNIERIE DANS NOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU AIRLL DU MTMDT**

#### ***résolution no. 2017-08-231***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseiller, de mandater M. Stéphane Allard, ingénieur, dans le dossier de la réfection du 1<sup>er</sup> rang, afin de présenter une demande d'aide financière auprès du programme Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du territoire.

### **4-CONTRIBUTION ÉQUIPE HOCKEY « LES LOUPS DE ST-GABRIEL »**

#### ***résolution no. 2017-08-232***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement pour un montant maximum de 5 000\$ à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, pour les heures de glace de l'équipe de hockey « Les loups de St-Gabriel » pour la saison 2017-2018.

### **5-NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE AFIN DE TENTER DE RÉGLER LES MÉSENTENTES (inspecteur agraire)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésestentes visées à l'article 36 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.

**CONSIDÉRANT QUE** le volume des dossiers qui sont en attente;

#### **POUR CES MOTIFS,**

#### ***résolution no 2017-08-233***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon désire s'assurer d'une nouvelle ressource en la personne de M. Daniel Lambert, de l'ordre des technologues professionnels du Québec de St-Alexis-des-Monts, comme personne désignée afin de tenter de régler les mésestentes visées à l'article 36 L.C.M. (Inspecteur agraire)

**QUE** la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixée à un tarif horaire de 100\$/heure. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de



cette personne sont facturés. Ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement à raison de quarante cents (0,46\$) du kilomètre parcouru;
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier;
3. Des frais d'administration de 15%

Qu'une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues aux paiements de ces coûts incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Que ladite résolution s'appliquera à tout le territoire de la municipalité.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h00**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Manon Rainville*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Manon Rainville  
Mairesse

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 5 septembre 2017 à 19h30 et à laquelle étaient présents Mesdames Nicole Bernèche, Céline Cloutier et Nicole Gravel ainsi que Messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland, siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse, Manon Rainville.

Tous les membres présents sur le territoire de la municipalité ayant été convoqués dans les délais prévus par avis de convocation en date du 31 août 2017.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 502**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 110 439\$ ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 244 930\$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DIVERSES CONDUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU DE LA TERRASSE DE LUXE;**

**ATTENDU QUE** le coût estimé des travaux de 1 173 475\$ et autorisé par le MAMOT est moindre que la plus basse soumission conforme de 1 283 914\$;

**ATTENDU QUE** la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 496, une dépense de 1 173 475\$ et un emprunt de 973 984\$ pour les travaux de remplacement de diverses conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'amender le règlement numéro 496 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission et de corriger l'apport provenant du fonds général en attendant le remboursement à

83% du coût des travaux admissibles par le programme FEPTU après la fin des travaux ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné accompagné du projet de règlement 502 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-09-234***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2.** Le titre du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 496 décrétant une dépense n'excédant pas 1 283 914\$ et un emprunt de 1 218 914\$ pour les travaux de remplacement de diverses conduites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe;

**ARTICLE 3.** Le troisième attendu du règlement 496 est remplacé par le suivant :

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à 1 283 914\$;

**ARTICLE 4.** L'annexe A-1 du règlement numéro 496 est remplacé par l'annexe A-2 (bordereau de soumission reçu de la Exc. Normand Majeau inc.;

**ARTICLE 5.** L'article 3 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 283 914\$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 6.** L'article 4 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 218 914 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 65 000\$ de l'excédent de surplus accumulé non affecté provenant de son fonds général;

**ARTICLE 7.** L'article 5 du règlement numéro 496 est remplacé par le suivant :

Afin de clarifier le montant de l'emprunt supplémentaire de 244 930\$ étant la différence entre l'emprunt demandé : 1 218 914\$ et l'emprunt autorisé 973 984\$

**Calcul de l'emprunt:**

Coût des travaux prévus selon soumission : 1 283 914\$  
- Moins : Contribution de la Municipalité : 65 000\$

Montant de l'emprunt : 1 218 914\$ (soit 244 930\$ supplémentaire)

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**L'ordre du jour étant épuisé et tous les membres du conseil étant présent le prochain sujet est ajouté**

**2-PROTOCOLE D'ENTENTE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –VOLET1 »**

***résolution no. 2017-09-235***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Mme la mairesse Manon Rainville à signer le protocole d'entente concernant l'aide financière

provenant du programme « **FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –VOLET1** »

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 19h35**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Manon Rainville*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Manon Rainville  
Mairesse

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le mardi 11 septembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Madame Céline Cloutier ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

Absence : Nicole Bernèche et Nicole Gravel.

***résolution no. 2017-09-235***

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Charette  
APPUYÉ PAR Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 14 et 24 août et 5 septembre 2017.

<b>EN CAISSE</b>	377 554\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	485 596\$

**COMPTES À PAYER**

8469-Gym Annalie – subvention inscription cours gymnastique	119,55\$
8470-Pitney Bowes – location timbreuse	200,60\$
8471-Gauthier Cedric – frais déplacement vidange de fosses	113,76\$
8472-Ministre des finances – autorisation Min. Faune Terrasse de Luxe	1 900,00\$
8473-Loisir et sport Lanaudière – renouvellement adhésion	100,00\$
8474-Ministère du revenu – remise taxes vente terrain	2 604,91\$
8475-Les Montagnards de St-Gabriel – subvention junior AAA (1/2)	3 750,00\$
8476-Société Canadienne des postes – bulletin municipal	283,05\$
8477-Aréo-feu – entretien, achat divers équipement service incendie	219,74\$
8478-Armstrong David – fauchage des bordures de routes	6 009,74\$
8479-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseurs septembre	201,21\$
8480-Ass. pêcheurs Lac Maskinongé – subvention sortie pêche 2017	150,00\$
8481-Association pompiers – fonds social août	160,00\$
8482-Batterie expert – batterie sauvegarde service incendie	40,19\$
8483-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicule voirie	112,13\$
8484-Club motoneige SGBL – subvention corridor récréatif (2/2)	5 000,00\$
8485-COMBEQ – formation urbaniste	332,28\$
8486-Coutu et Comtois notaire – acte servitude corr. récréatif Bermon	1 535,45\$
8487-Cyr Frédéric – frais cellulaire	50,00\$
8488-Denommée Mario – subvention inscription soccer	70,00\$
8489-Distribution André Lachance – divers administration	116,00\$
8490-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures août	13 386,95\$
8491-Félix sécurité – recharge cascades service incendie	130,78\$
8492-Filles d'Isabelle – subvention 2017	100,00\$
8493-Fleet info – installation wifi caserne	99,97\$
8494-Fonds de l'information sur le territoire – mutations août	48,00\$

8495-Garage R. Yale – essence	238,22\$
8496-Gauthier Cédric – frais déplacement vidange de fosses	63,66\$
8497-Alarme GC – surveillance système	55,94\$
8498-Identité Québec – service de vérification	60,01\$
8499-Tout ce qui s'imprime – autocollant véhicule voirie	80,48\$
8500-Info page – pagets septembre	267,55\$
8501-Inspecteur canin – remboursement licences vendues	200,00\$
8502-Jenny Garguilo graphique – bulletin municipal	413,91\$
8503-JM sport – entretien petits moteurs	13,69\$
8504-Lafarge – gravier	196,70\$
8505-Excavation N. Majeau – asphalte recyclée	6 336,96\$
8506-Marché St-Gabriel – achat divers administration	183,82\$
8507-Marina Mandeville – essence gestion lac Maskinongé	216,54\$
8508-Martech – panneaux signalisation	75,31\$
8509-Mécarick – entretien véhicule incendie	94,28\$
8510-Moreau Antonio – divers service incendie	126,47\$
8511-M.R.C. de D'Autray – évaluation septembre	7 375,58\$
8512-Multi-surface F.Giguère – entretien terrain de soccer (2/3)	7 645,84\$
8513-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste	600,25\$
8514-N. Beausoleil – nivelage août	1 903,98\$
8515-Nordik'eau – honoraires professionnels, analyse de l'eau	3 160,97\$
8516-Outilmag – petits outillage service incendie	586,37\$
8517-18-Quincaillerie Piette – divers voirie, lac Maskinongé, incendie	1 152,48\$
8519-RSM auto électrique – entretien véhicule voirie	526,48\$
8520-Produits chimiques Sany – entretien édifice mairie	21,90\$
8521-Scellant JA – réparation fissures asphalte	1 815,75\$
8522-Scouts Nord-Joli – subvention inscription	164,50\$
8523-Medias transcontinental – appel d'offre aqueduc Terrasse de luxe	19,73\$
8524-Services sanitaires Asselin – recyclage août	5 324,23\$
8525-Solmatech – honoraires professionnels aqueduc Terrasse de luxe	5 017,55\$
8526-27-28-Station service Pierre et Pierre – essence	2 288,49\$
8529-Stelem – accessoires aqueduc	160,97\$
8530-Techsport – modules exercices projet halte repos sentier récréatif	5 100,95\$
8531-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses août	29 908,80\$
8532-Vadnais Gravel Francis – remb. repas formation opérateur pompe	18,45\$
8533-Wolseley plomberie – pièces réseaux d'aqueduc	183,55\$
8534-Xerox Canada – entretien photocopieur août	68,38\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1407-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	169,18\$
P-1408-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,22\$
P-1409-Groupe Ultima – ajustement assurance	39,00\$
P-1410-Hydro-Québec – lumières de rues	468,06\$
P-1411-Hydro-Québec – compteur d'eau Dequoy	32,02\$
P-1412-Hydro-Québec – garage des loisirs	51,80\$
P-1413-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	28,80\$
P-1414-Hydro-Québec – biénergie	560,57\$
P-1415-Ministère du revenu – remise provinciale	16 877,87\$
P-1416-17-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 145,04\$
P-1418-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	2 212,85\$
P-1419-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	4 452,16\$
P-1420-Service carte Desjardins – frais terminal	158,61\$
P-1421-22-SSQ société d'assurance vie – assurance groupe	5 471,42\$
P-1423-Visa Desjardins – registre foncier	10,00\$
Salaire du conseil municipal – août 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – août 2017	6 234,03\$
Salaire des employés – août 2017 (4 semaines)	38 122,98\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'AOÛT**

**200 636,70\$**

***résolution no. 2017-09-236***

IL EST PROPOSÉ PAR Céline Cloutier

APPUYÉ PAR Mario Frigon

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

## 1-DÉPÔT DE L'EXERCICE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

La secrétaire-trésorière et directeur générale Mme Jeanne Pelland, dépose le document réalisé par l'administration de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon avec l'aide du progiciel de la CNESST en matière d'équité salariale.

Les avis publics aux employés sont affichés selon la procédure établie par la CNESST.

### EN CONSÉQUENCE,

#### *résolution no 2017-09-237*

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Frigon  
APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'après avoir pris connaissance du document, d'accepter le rapport sur l'équité salariale, déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

## 2- DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ABSENCE DE DEMANDE DE PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE – RÈGLEMENT #501

**ATTENDU QUE** la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement #501 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 7 septembre 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement #501.

Le but de présent règlement est de régir l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camions à titre de bâtiments et de préciser les matériaux de revêtements interdits sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

## 3-ADOPTION DU RÈGLEMENT # 501

**Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment.**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a adopté un règlement de zonage portant le numéro 297;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.R., c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, que le premier projet de règlement a été adopté le 10 juillet 2017 et le second projet le 14 août 2017 ;

### EN CONSÉQUENCE,

#### *résolution no 2017-09-238*

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Frigon  
APPUYÉ PAR Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'un règlement portant le numéro 501 ayant pour titre : « **Règlement #501, modifiant le Règlement de zonage de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, numéro 297, dans le but de régir l'utilisation des conteneurs et de boîtes de camion à titre de bâtiment** » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le but du présent règlement est de régir l'utilisation de conteneurs et de boîtes de camions à titre de bâtiment et de

préciser les matériaux de revêtements interdits sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

**ARTICLE 3** L'alinéa c) est ajouté à l'article 47 et se lit comme suit :

*« c) Un bâtiment ne peut être maintenu sans revêtement plus de 18 mois. En ce sens, les pare-airs et les isolants doivent être recouverts d'un matériau de revêtement conforme. »*

**ARTICLE 4** L'alinéa c) est ajouté à l'article 48 et se lit comme suit :

*« c) L'emploi pour bâtiment de conteneurs et de boîtes de camion est permis sans conditions dans les zones 201, 204, 401, 402 et sur tous les terrains sur lesquels un usage industriel s'exerce.*

*Sur le reste du territoire, ils sont autorisés aux conditions suivantes :*

- *Ils peuvent être utilisés à titre de bâtiments accessoires seulement ;*
- *Ils doivent être situés en cour arrière ;*
- *Ils doivent être couverts par un toit en pente ;*
- *Ils doivent être recouverts d'un matériau de revêtement autre que la tôle d'origine ;*
- *Ils doivent demeurer dans un bon état d'entretien ;*
- *Ils ne peuvent mesurer plus de 7m de longueur ;*
- *Deux conteneurs ou boîtes de camions ou plus ne peuvent être superposés les uns par-dessus les autres. »*

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté**

#### **4-CONTRAT DU SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

***résolution no. 2017-09-239***

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Pelland  
APPUYÉ PAR Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la MRC de d'Autray de débiter le processus d'appel d'offres par voie d'invitation pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables à Services Sanitaires Asselin inc. et les Entreprises Claude Beausoleil inc., sur une période d'un an, soit pour l'année 2018. De plus il est aussi nécessaire de préciser que toute nouvelle construction durant l'année devra être desservie.

#### **5-SERVICE DE LABORATOIRE LORS DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA TERRASSE DE LUXE**

***résolution no. 2017-09-240***

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Charette  
APPUYÉ PAR Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher le laboratoire Englobe corp. de Joliette au coût de 24 966,82\$ taxes incluses afin d'effectuer l'échantillonnage et les analyses nécessaires en laboratoire, lors des travaux de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe.

#### **6-ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC: COLLOQUE DE LA ZONE LANAUDIÈRE**

***résolution no. 2017-09-241***

IL EST PROPOSÉ PAR Céline Cloutier

APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale, à participer au colloque de la Zone Lanaudière qui se tiendra le 20 septembre prochain à St-Alexis-de-Montcalm. Les frais d'inscriptions sont au coût de 130\$.

#### **7-SERVICE INCENDIE : AJOUT D'UN COURS DE PERFECTIONNEMENT EN PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

##### ***résolution no. 2017-09-242***

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Charette  
APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la formation d'un pompier supplémentaire au cours de désincarcération au coût de 1 100\$ chacun, auprès du service incendie de la municipalité de St-Charles-Borromée.

#### **8-APPUI PROJET ÉCOLE ALTERNATIVE**

##### ***résolution no 2017-09-243***

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Frigon  
APPUYÉ PAR Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon appuient le projet d'une école alternative dans le milieu, mis en marche par des familles motivées de Brandon.

Ainsi le conseil reconnaît le modèle scolaire alternatif comme une occasion pour les enfants de la région de faire des apprentissages motivants qui leur apporteront une grande richesse autant du point de vue de leur développement scolaire que personnel.

C'est pourquoi le conseil accueille favorablement le projet et par conséquent, donne son appui à ces parents qui s'unissent pour offrir aux familles de la région la possibilité de choisir un mode d'enseignement public qui convient à leurs besoins, valeurs et volonté d'implication.

De plus, le conseil serait en faveur, que le projet d'école alternative devrait se poursuivre pour nos jeunes du secondaire. Cela apporterait un atout non négligeable à l'école secondaire Berton qui pourrait prendre une vocation innovante, permettre aux adolescents de la région de vivre des apprentissages stimulants et, par le fait même, attirer et retenir leurs familles dans notre municipalité.

Les retombées à court comme à long terme ne peuvent qu'être positives pour la communauté.

#### **9-ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

##### ***résolution no 2017-09-244***

IL EST PROPOSÉ PAR Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de sel pour l'hiver 2017-2018 pour un montant d'environ 15 000\$ plus taxes.

#### **10-ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE ARMSTRONG : DEMANDE D'AJOUT D'UN CHEMIN DE TOLÉRANCE POUR LE DÉNEIGEMENT**

##### ***résolution no 2017-09-245***

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Frigon  
APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'à la demande de l'Association des propriétaires du domaine Armstrong d'ajouter la rue reliant la rue Adam et la rue du Domaine Armstrong, près de la plage au déneigement des chemins de tolérance, sur une distance de 75 mètres et ainsi en informer l'entrepreneur en déneigement M. David Armstrong,

## **11-HOCKEY MINEUR ST-GABRIEL**

Demande de contribution financière au montant de 5 000\$ pour la tenue des tournois annuel

### ***résolution no 2017-09-246***

IL EST PROPOSÉ PAR Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 5 000\$ dans le cadre de l'organisation des tournois 2017-2018, soit :

- Tournoi provincial Pee-Wee Bantan 10-14 ans;
- Tournoi provincial Midget 15-17 ans;
- Festival MAHG

## **12-SOCCER ST-GABRIEL : DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE SOCCER ST-GABRIEL**

### ***résolution no 2017-09-247***

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Charette  
APPUYÉ PAR Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de verser un montant de 1 356,25\$ au Club de soccer St-Gabriel, représentant 35% des coûts l'inscription de 37 jeunes joueurs résidants sur le territoire de notre municipalité.

## **13-SENTIERS BRANDON : DEMANDE DE DÉFRAYER LA MOITIÉ DU MONTANT POUR LE SOUPER DES BÉNÉVOLES À LA CABANE À SUCRE**

### ***résolution no 2017-09-248***

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Frigon  
APPUYÉ PAR Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de défrayer la moitié des coûts du souper des bénévoles des Sentiers Brandon à la cabane à sucre, soit un montant de 290\$ (580\$/2).

## **14- ÉCOLE SECONDAIRE BERMON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### ***résolution no 2017-09-249***

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Charette  
APPUYÉ PAR Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'attribuer un montant de 2 500\$ pour aider à la mise sur pied du projet « Club de course Bermon ».

## **15- ASSURANCE RESPONSABILITÉ ASSOCIATIONS**

### ***résolution no 2017-09-250***

IL EST PROPOSÉ PAR Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à faire la demande auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec afin de connaître le coût d'une assurance pour les associations de propriétaires qui en feront la demande. Advenant le projet concluant, le coût sera facturé annuellement à l'Association.

## **CORRESPONDANCE**

### **1-MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Autorisant une subvention au montant 14 333\$ aidant à l'entretien du réseau routier local.



## **2-REMERCIEMENTS**

Mme la mairesse nous informe que l'organisme Santé à cœur remercie la Municipalité pour les services rendus ainsi que la facilité de communication.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h20**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Manon Rainville*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Manon Rainville  
Mairesse

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le 2 octobre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames Céline Cloutier, Nicole Bernèche et Nicole Gravel ainsi que messieurs Jacques Charette, Mario Frigon et Martin Pelland siégeant tous sous la présidence de Madame la mairesse Manon Rainville.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

***résolution no. 2017-10-251***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès verbal de la séance du 11 septembre 2017.

<b>EN CAISSE</b>	662 399\$
<b>CERTIFICAT DÉPÔT À TERME</b>	485 916\$

**COMPTES À PAYER**

8535-Festi-jeux – jeux gonflables marche mairesse	360,00\$
8536-Bluteau Jean-François – activité marche mairesse	85,00\$
8537-Annulé	-----
8538-SAAQ – immatriculation véhicule voirie	453,94\$
8539-SAAQ – vignettes véhicules lourds voirie, incendie	38,85\$
8540-Société canadienne des poste – communiqué rinçage	127,30\$
8541-Nordik eau – analyse d'eau	71,74\$
8542-Patrick Falker – remboursement repas formation incendie	69,54\$
8543-Aréo-feu – vérification appareil respiratoire, équipement incendie	1 132,18\$
8544-Ascenseurs Innovatec – entretien ascenseur octobre	201,21\$
8545-Ass. des chefs incendie – formation gestion de site	143,72\$
8546-Atelier Marco Desrosiers – installation flèche signalisation voirie	4 366,25\$
8547-Bélanger Sauvé avocats – honoraires professionnels	1 379,70\$
8548-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicule voirie	73,09\$
8549-Centre du pneu St-Gabriel – entretien véhicule voirie	766,84\$
8550-Cyr Frédéric – remboursement frais cellulaire	50,00\$
8551-G. Desrosiers Transport – travaux voirie	4 695,27\$
8552-Distribution André Lachance – divers administration	19,50\$
8553-École secondaire Bermon – subvention club de course	2 500,00\$
8554-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures septembre	13 386,95\$
8555-Félix sécurité – recharges cascades	123,30\$
8556-Garage R. Yale – essence	34,00\$
8557-Alarme GC – surveillance système	55,94\$
8558-Hockey mineur St-Gabriel – subvention tournois annuels	5 000,00\$
8559-Inspecteur canin – remboursement licences de chiens	425,00\$
8560-JM sport – entretien et réparation équipement divers services	699,66\$
8561-Laboratoires Choisy – entretien édifice mairie et garage	545,31\$
8562-Lafarge – gravier	140,92\$
8563-Lanau industries – réparation débroussailleuse	91,98\$
8564-Lignes MD inc. – lignage des rues, stationnement	6 922,64\$
8565-Loubac – bacs recyclage	3 726,32\$
8566-Exc. Normand Majeau – asphalte, matériel voirie	4 071,01\$
8567-Marché St-Gabriel – divers administration	66,62\$
8568-Marier Stéphanie – remboursement frais formation	161,57\$
8569-Marina Mandeville – entretien embarcation	1 542,08\$
8570-Martech – panneaux signalisation	822,07\$
8571-Ministère des finances – Sûreté du Québec 2 <sup>e</sup> versement	122 355,00\$
8572-Motoneige Géro – réparation tracteur gazon	361,02\$
8573-MRC D'Autray – entraide incendie	546,22\$
- Inspection août	5 168,61\$
- Courriel août	13,65\$
- Courriel septembre	13,65\$
- Ingénierie 1 <sup>er</sup> rang	112,04\$
- Transport commun 4	107,27\$
- Internet (Wifi annuel)	201,31\$
- Évaluation octobre	7 375,58\$
- Entraide incendie	613,78\$
8575-Mun. St-Charles-Borromée – formations pince désincarcération (3)	3 600,00\$
8576-Nordik'eau – honoraires professionnels, analyses de l'eau	940,56\$
8577-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	219,30\$
8578-Performance autobody – entretien véhicule voirie	28,74\$
8579-80-Quincaillerie Piette – divers voirie, incendie	926,04\$

8581-Recyclage Frédérick Morin – béton concassé, pesée véhicule	21,62\$
8582-RSM auto électrique – entretien véhicule voirie, incendie	1 341,88\$
8583-Produits chimiques Sany – produits entretien mairie	49,44\$
8584-Sentiers Brandon – subvention souper bénévole	290,00\$
8585-Services sanitaires Asselin – recyclage septembre	5 324,23\$
8586-Shred-it international – déchiquetage	242,63\$
8587-Soccer St-Gabriel – subvention inscriptions été 2017	1 356,25\$
8588-89-Station service Pierre et Pierre – essence	1 589,99\$
8590-Tellier Alexandra – frais de déplacement	130,87\$
8591-Tracteurs Laramée – entretien et réparation rétrocaveuse	576,51\$
8592-Transcontinental médias – publication dépôt du rôle	255,93\$
8593-Transport ponton Jacques Houle – transport ponton	60,00\$
8594-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses, location toilettes	1 906,14\$
8595-Ass. pompier paroisse – fonds social septembre	170,00\$
8596-Centre d'action bénévole Brandon – formation trouble acc. complusif	10,00\$
8597-Fonds de l'information sur le territoire – mutations septembre	32,00\$
8598-Garage R. Yale – essence voirie et incendie	97,48\$
8599-Groupe Forces – service ing. aqueduc Terrasse de Luxe	3 652,76\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1424-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	153,10\$
P-1425-Déry Télécom – téléphone et internet chalet des loisirs	82,22\$
P-1426-Groupe Ultima – ajustement assurance lac Maskinongé	72,00\$
P-1427-Hydro-Québec – pompe de Lac	269,95\$
P-1428-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit rang 5	33,41\$
P-1429-Hydro-Québec – lumières de rues	468,06\$
P-1430-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	28,43\$
P-1431-Hydro-Québec – édifice municipal	1 296,73\$
P-1432-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	267,41\$
P-1433-Hydro-Québec – biénergie	508,86\$
P-1434-Hydro-Québec – compteur 6 <sup>e</sup> Rang	31,91\$
P-1435-Hydro-Québec – caserne	192,48\$
P-1436-Hydro-Québec – parc de la Pointe	47,64\$
P-1437-Hydro-Québec – chalet des loisirs	99,31\$
P-1438-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	32,38\$
P-1439-Service carte Desjardins – frais terminal	108,57\$
P-1440-Visa Desjardins – registre foncier, outil service incendie	258,65\$
P-1441-Ministère du revenu – remise provinciale	17 850,74\$
P-1442-43-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 431,30\$
P-1444-Receveur général du Canada – remise fédérale taux régulier	1 820,67\$
P-1445-Receveur général du Canada – remise fédérale taux réduit	5 262,12\$
P-1446-SSQ société d'assurance vie – assurance groupe septembre	2 743,67\$
Salaire du conseil municipal – septembre 2017	6 017,04\$
Salaire des pompiers – septembre 2017	4 775,60\$
Salaire des employés – septembre 2017 (5 semaines)	38 014,89\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE SEPTEMBRE** **299 907,14\$**

***résolution no. 2017-10-252***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-DÉPÔT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS**

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses pour l'exercice financier courant jusqu'au 31 août 2017 et ceux de l'exercice 2016 au cours de la période correspondante.

Ainsi qu'un rapport comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant en date d'aujourd'hui et le budget courant.

**2-RÉMUNÉRATION LORS D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE**

Chaque membre du conseil ayant reçu le texte de la résolution sur la

« Rémunération lors d'une élection municipale » au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**ATTENDU QUE** le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (le Règlement) a été publié le 20 septembre 2017, à la Gazette officielle du Québec par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) qui prévoit que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions prévues par cette loi;

**ATTENDU QUE** le règlement # 468 de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, en vigueur sur la rémunération des employés lors d'une élection comporte des tarifs en-deçà du nouveau règlement du ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer le règlement #468 afin de modifier les tarifs du personnel électoral de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-10-253***

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Nicole Gravel

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mario Frigon

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers, que la présente résolution remplace le règlement #468 quant à la rémunération du personnel électoral :

**ARTICLE 1: RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 536 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 357 \$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation et un montant de 713\$ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote.

Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 536 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste, à la date de son entrée en vigueur, du montant suivant :

- a) 0,4500 \$ pour chacun des 2 500 premiers;
- b) 0,2200 \$ pour chacun des autres.

2° lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalant au montant le plus élevé entre 318\$ et le produit de la multiplication à 0,30\$ pour les 2 500 premiers électeurs et 0,10\$ pour chacun des autres électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur;

3° lorsqu'une liste électorale est dressée mais n'est pas révisée lors de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalant au montant le plus élevé entre 318\$ et le produit de la multiplication à 0,30\$ pour les 2 500 premiers électeurs et 0,10\$ pour chacun des autres électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur;

4° lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalant au montant le plus élevé entre 110\$ (pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication à 0,11\$ pour les 2 500 premiers électeurs et 0,04\$ pour chacun des autres électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur;

**ARTICLE 2: RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

**ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AU SCRUTATEUR**

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 35% pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris le recensement des votes.

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 35% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation, y compris le recensement des votes.

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 35% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote itinérant, y compris le recensement des votes.

**ARTICLE 4 : RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AU SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE**

Le secrétaire d'un bureau de vote, a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 20% pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, y compris le recensement des votes;

Le secrétaire d'un bureau de vote, a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 20% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation y compris le recensement des votes;

Le secrétaire d'un bureau de vote, a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 20% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote itinérant y compris le recensement des votes;

**ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AU PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN**

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum plus 35% pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin;

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum plus 35% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation;

**ARTICLE 6: RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AUX MEMBRES À LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

Le président à la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 20% pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin;

Le président à la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, plus 20% pour les fonctions qu'il exerce lors du vote par anticipation.

Les préposés à la table de vérification ont le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, pour les fonctions qu'ils exercent lors du scrutin;

Les préposés à la table de vérification ont le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, pour les fonctions qu'ils exercent lors du vote par anticipation.

**ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATIONS PAYABLES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION**

Le secrétaire et tout membre d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération égale au salaire minimum, majoré du facteur de 1,4 pour chaque heure où ils exercent leurs fonctions.

Tout agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération équivalent au salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2 pour chaque heure où il exerce ses fonctions. De plus un montant de 0,46\$/km est accordé pour les déplacements nécessaires.

## **ARTICLE 8 : RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION**

Lors d'une séance d'information, toute personne sauf la présidente et le secrétaire d'élections a droit de recevoir une rémunération égale au poste qui lui est attribué et qui est définie aux articles 3 à 7 de la présente résolution.

### **3- PROLONGATION DU PROGRAMME FEPTU**

**CONSIDÉRANT** l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la première phase du FEPTU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

**CONSIDÉRANT** que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que lors du dernier budget fédéral, le gouvernement fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

**CONSIDÉRANT** que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

#### ***résolution no. 2017-10-254***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

### **4-DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONGRÈS FQM**

#### ***résolution no. 2017-10-255***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les dépenses de la directrice générale au congrès de la FQM, sous présentation des pièces justificatives.

**5-LETRE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LAC ARTIFICIEL SANS AUTORISATION À MÊME UN COURS D'EAU SUR LES LOTS 3 670 146 ET 3 670 147 (RANG ST-ANDRÉ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu une lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC), datée du 14 septembre 2017 par laquelle le ministère demande de faire respecter la réglementation concernant l'aménagement d'un lac sans autorisation à même un cours d'eau sur les lots 3 670 146 et 3 670 147 (rang St-André) ;

**ATTENDU QUE** ce lac a été aménagé au courant de l'été 2013, à l'insu de la municipalité et qu'il a donc été impossible d'intervenir pendant les travaux ;

**ATTENDU QUE** des démarches visant à obliger les propriétaires à restaurer le milieu, ont été entreprises par la municipalité entre 2013 et 2015, mais que celles-ci n'ont pas eu de résultats ;

**ATTENDU QU'**une visite des lieux a été effectuée le 15 août 2017 à la suite d'un appel d'un représentant du MDDELCC et qu'il s'avère que le milieu a été complètement renaturalisé, que la bande riveraine s'est régénérée et que la présence importante d'une faune a été observée (amphibiens) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère qu'il serait beaucoup plus dommageable pour l'environnement de restaurer le milieu à son état antérieur que de le laisser tel qu'il est présentement puisque ce serait de dénaturer un environnement redevenu dans un état complètement naturel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-10-256***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que pour toutes les raisons énumérées précédemment, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, considère que l'état naturel du lac et son environnement ne doivent aucunement être modifiés et ainsi que la Municipalité ne prévoit pas exiger la restauration du milieu à son état antérieur, tel que demandé par le MDDELCC.

**6-EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

***résolution 2017-10-257***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche M. Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et en environnement, au service de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à compter du ou le 16 octobre 2017. Le tout selon l'entente signée entre les parties. De défrayer un montant de 20\$ par mois, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pendant les heures de travail. Les frais seront acquittés annuellement en décembre de chaque année. M. Langlois continuera d'être à l'emploi de la MRC de d'Autray pour le service d'inspecteur en urbanisme et en environnement sur une période de plus ou moins 6 mois afin de d'assurer la continuité du service à la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon et que la MRC soit en mesure d'offrir le service par l'intermédiaire d'un nouvel inspecteur.

Les frais seront acquittés annuellement en décembre de chaque année.

## **7-OFFRE DE SERVICE BOUCLAGE RÉSEAU D'AQUEDUC**

### ***résolution 2017-10-258***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service du Groupe Forces, ing. conseils au montant de 700\$ plus taxes, pour la préparation de l'estimation du coût des travaux éventuels pour un prolongement d'aqueduc et un éventuel bouclage à la Terrasse de Luxe.

## **8-MODIFICATION DU RANG ST-LOUIS POUR ST-AUGUSTIN**

### ***résolution no. 2017-10-259***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'après avoir informé les propriétaires concernés par la modification d'une partie du rang St-Louis pour le rang St-Augustin, il s'avère que ceux-ci désiraient garder le nom de rang St-Louis car cela occasionnerait des problèmes à divers niveaux qui sont pour le moment considérables. Ainsi il est résolu d'annuler la résolution 2017-06-179 et de procéder à un affichage complémentaire au coin de la route 348 afin que les services d'urgence soient bien informés.

## **9- RECOMMANDATION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CANADIEN POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

**CONSIDÉRANT QUE** les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet *Pour la suite du geste... rassemblons-nous!*, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

### ***résolution no. 2017-10-260***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que le Conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Brandon adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :



- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
  - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
  - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
  - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
  - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
  - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
  - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).
- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

## **10-ACHAT CAMION SERVICE VOIRIE**

### ***résolution no. 2017-10-261***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve pour le service de la voirie. La dépense sera assumée par l'excédent accumulé non affecté.

## **11-COMMISSION DE TOPONYMIE**

### ***résolution no. 2017-10-262***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander à la Commission de toponymie du Québec de procéder à la modification suivante, soit :

De retirer les inscriptions des voies des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rang pour ajouter une nouvelle voie inscrite sous une seule appellation, soit: 1<sup>er</sup> - et - 2<sup>e</sup> rang.

## **12-SERVICE INCENDIE : DÉTECTEUR QUATRE GAZ**

### ***résolution 2017-10-263***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat d'un détecteur 4 gaz pour le service incendie au montant de 925\$ plus taxes, auprès de Sécurité Lanaudière inc.

## **13-MRC DE D'AUTRAY : PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)**

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Considérant que la MRC de D'Autray a adressé une demande pour l'acquisition d'un véhicule et divers autres équipements dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Considérant que les dispositions dudit programme prévoient qu'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) soit conclu entre les divers partenaires dont les municipalités compétentes en matière de sécurité incendie et organisation des secours et en fait une condition pour l'obtention par la MRC des subventions;

Considérant que les municipalités de St-Cléophas-de-Brandon et de Saint-Gabriel-de-Brandon ont conclu une entente de fourniture en matière de sécurité incendie et organisation des secours;

***résolution 2017-10-264***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Pelland  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

- 1 d'autoriser la conclusion d'un PLIU entre la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, engageant ainsi la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon et le service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray ainsi que divers autres partenaires impliqués dans les mesures d'urgence hors réseau routier;
- 2 D'approuver la demande d'aide faite par la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, dans l'un ou l'autre des trois volets prévus audit programme;
- 3 D'autoriser le (la) maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

**14-LE RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

***résolution 2017-10-265***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 200\$ à l'organisme « Réseau des aidants naturels d'Autray », ayant comme mission d'améliorer la qualité de vie des aidants naturels de notre territoire en dispensant des services d'information, de soutien et de formation.

**15-CLUB D'ÂGE D'OR DE SAINT-GABRIEL**

***résolution 2017-10-266***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Mario Frigon  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 450\$ au club « La Fadoq de St-Gabriel » pour l'année 2017, afin d'aider aux diverses dépenses nécessaires au bon fonctionnement de leurs activités.

**16-CLUB PATINAGE ARTISTIQUE DE BRANDON: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SAISON 2017-2018 ET SPECTACLE FIN DE SAISON**

***résolution no. 2017-10-267***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer pour un montant de 2 500\$ aux diverses activités du Club de patinage artistique de St-Gabriel pour la saison 2017-2018 ainsi que pour la tenue du spectacle de fin de saison.

## **17-FÊTE DE L'HALLOWEEN**

### ***résolution no 2017-10-268***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Cloutier  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de contribuer financièrement en égale collaboration avec la ville de St-Gabriel, aux activités de la fête d'Halloween selon le budget préparé par Maxine Fournier, dir. des loisirs établi à un montant d'environ 3 500\$.

## **18-ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION SUR LE NOUVEAU CAMION F-550 DU SERVICE DE LA VOIRIE**

### ***résolution no. 2017-10-269***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Charette  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat et l'installation d'une flèche de signalisation lumineuses pour le nouveau camion F-550 du service de la voirie, telle que requise selon le Code de la sécurité routière, auprès de l'entreprise Atelier Marco Desrosiers de St-Gabriel-de-Brandon au coût de 4 366,25\$ tx incluses chacune.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme la mairesse invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h30**

---

Manon Rainville  
Mairesse

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Manon Rainville*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Manon Rainville

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue 24 octobre 2017 à 20h00 et à laquelle mesdames Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte siégeant tous sous la présidence de Monsieur le maire Mario Frigon. Tous les membres présents sur le territoire de la municipalité ayant été convoqués dans les délais prévus par avis de convocation en date du 19 octobre 2017.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

## **ORDRE DU JOUR**

Les six membres du conseil présents, ayant tous été élus par acclamation le 6 octobre 2017 et Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale ainsi que président d'élection, ayant procédé à leur assermentation les 6 octobre 2017 et 11 octobre 2017, sont maintenus

### **ACHAT CAMIONNETTE SERVICE DE VOIRIE**

**L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 24 octobre 2017 à 13h30 à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour le service de voirie.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux soumissionnaires pour l'achat d'une camionnette pour le service de voirie;

**ATTENDU QUE** la date de clôture de réception des soumissions était prévue le mardi le 24 octobre à 13h30 au bureau de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et qu'une seule soumission a été présentée et que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions;

### **EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution 2017-10-270***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat d'achat à Automobiles Réjean Laporte inc, pour une camionnette d'occasion 2016 Ford F-150 XLT, 23 344 km, incluant une boîte Fibrobec et l'installation, au coût de 43 397,31\$ taxes incluses.

**QUE** ce conseil affecte la somme nécessaire à même le surplus accumulé non affecté;

Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer tous les documents utiles au contrat.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 20h05**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon  
Maire

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenu 1<sup>er</sup> novembre 2017 à 19h et à laquelle mesdames Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte siégeant tous sous la présidence de Monsieur le maire Mario Frigon. Tous les membres présents sur le territoire de la municipalité ayant été convoqués dans les délais prévus par avis de convocation en date du 30 octobre 2017. Mme Nicole Bernèche ayant renoncé à son avis de convocation est aussi présente. Mme Bernèche étant présentement en élection à son poste, soit le poste numéro 5 du conseil municipal, le 5 novembre prochain, celle-ci conserve son mandat de conseillère jusqu'à ce que le prochain candidat élu prête serment (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 314, paragraphe 2.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

### **1- MESURES D'URGENCE SECTEUR TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a dû intervenir en urgence concernant une inondation dans le secteur Terrasse de Luxe, à la suite du bris d'une digue de castors en amont;

**ATTENDU QUE** M. Mario Frigon, maire a dû décréter l'état d'urgence dans le but de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le secteur concerné;

**ATTENDU QU'**un rapport sera déposé à la prochaine séance ordinaire du conseil, suite aux interventions pendant les mesures d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution 2017-11-271***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Que** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, entérine l'état d'urgence décrété par le maire en date du 30 octobre 2017 et valable pour cinq jours, investi des pouvoirs édictés par la Loi sur la sécurité civile, L.R.Q. c. S-2.3, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 43 de ladite loi et accepte le rapport détaillé de la situation d'urgence tel que déposé. De plus, que toutes les dépenses nécessaires au réaménagement des infrastructures soient imputées à l'excédent accumulé non affecté.

### **2-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

#### ***résolution 2017-11-272***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de demander une aide financière auprès du ministère de la Sécurité civile afin d'aider la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon à défrayer les dépenses encourues au réaménagement des infrastructures de la Terrasse de Luxe, qui ont été détériorées lors de l'état d'urgence décrété le 30 octobre dernier à la suite d'une inondation sur certaines rues de la Terrasse de Luxe provenant probablement du bris d'une digue de castors en amont du secteur concerné. Jeanne Pelland, sec. très. et dir. générale est autorisée à signer tous les documents utiles à cette demande.

### **3-ACHAT CAMIONNETTE F-150 2016 – SERVICE DE LA VOIRIE**

**L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS S'EST DÉROULÉE LE 24 OCTOBRE 2017 À 13H30 À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE VOIRIE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux soumissionnaires pour l'achat d'une camionnette pour le service de voirie;

**ATTENDU QUE** la date de clôture de réception des soumissions était prévue le mardi le 24 octobre à 13h30 au bureau de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon

et qu'une seule soumission a été présentée et que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution 2017-11-273***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que la présente résolution soit et est adoptée à toutes fins que de droit, ainsi que ce conseil entérine la résolution 2017-10-270, quand à l'achat chez Automobiles Réjean Laporte, d'un véhicule d'occasion 2016 Ford F-150 XLT, 23 344 km, incluant une boîte Fibrobec et l'installation, au coût de 43 397,31\$ taxes incluses.

**QUE** ce conseil affecte la somme nécessaire à même le surplus accumulé non affecté;

Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer tous les documents utiles au contrat.

**4-REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUITE À L'INONDATION SECTEUR TERRASSE DE LUXE**

***résolution 2017-11-274***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de remplacer le ponceau sur le corridor récréatif déplacé par l'inondation survenue au secteur Terrasse de Luxe. Le coût du ponceau s'élève à 5 600\$ plus taxes, plus l'installation.

**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 19H35**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon  
Maire

**À LA SUITE DE LA MISE EN CANDIDATURE DU 6 OCTOBRE 2017, LES CANDIDATS SUIVANTS ONT ÉTÉ ÉLUS PAR ACCLAMATION :**

**MAIRE** : Mario Frigon

**CONSEILLÈRES** : Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Gravel

**CONSEILLERS** : Alain Prescott et Yanick Turcotte

Une élection ayant été nécessaire au siège #5:

**RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017 AU POSTE DE CONSEILLÈRE #5**

Nicole Bernèche : 547  
Céline Cloutier : 353

**Mme Nicole Bernèche est maintenant déclarée élue**

### Assermentation

Je, Nicole Bernèche, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Signature de la personne élue

Déclaré sous serment de moi le 13 novembre 2017  
À Saint-Gabriel-de-Brandon

---

Jeanne Pelland, *gma*  
Présidente d'élection  
Secrétaire trésorière et directrice générale  
De la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le 13 novembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames, Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte siégeant tous sous la présidence de monsieur le maire Mario Frigon.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

#### ***résolution no. 2017-11-275***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances extraordinaires des 24 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès verbal de la séance du 2 octobre dernier, approuvent aussi ce dernier.

**EN CAISSE** 989 795\$

#### **COMPTES À PAYER**

8600-Ministre du revenu du Québec – ajustement TPS-TVQ	6,04\$
8601-Régie intermunicipal CSCB – quote-part octobre	15 000,00\$
8602-Société canadienne des postes – achat timbres élections	1 954,58\$
8603-Société canadienne des postes – achat timbres	586,37\$
8604-Ministre du revenu du Québec – ajustement TPS-TVQ	3,82\$
8605-Automobile Réjean Laporte – achat véhicule voirie	39 632,25\$
8606-SAAQ – TVQ sur achat véhicule voirie	3 765,06\$
8607-9058-0770 Québec inc. – remboursement de taxes	326,24\$
8608-Champagne Angelo – remboursement de taxes	145,53\$
8609-Charbonneau André – remboursement de taxes	401,09\$
8610-Annulé	-----
8611-Langlois Gisèle Litalien – remboursement de taxes	232,01\$
8612-Moreau Yanick, Miron Jolyane – remboursement de taxes	171,49\$
8613-Robillard Louis-Philippe – remboursement de taxes	404,43\$
8614-Denis Falker – remboursement repas pompier	7,94\$
8615-Patrick Falker – remboursement repas formation pompier	58,65\$
8616-ADMQ – déjeuner-causerie	25,00\$
8617-Areo-feu – matériel et équipement service incendie	336,88\$
8618-Ascenseurs Innovatec - entretien ascenseur	201,21\$
8619-ASCSIQ – formation défis et enjeux service incendie	160,97\$
8620-Association pompiers – fonds social octobre	160,00\$
8621-Automobiles Réjean Laporte – entretien véhicules voirie	756,33\$
8622-Financière Banque nationale – remb. intérêts sur emprunt	36 349,08\$
8623-Suspension Beaudry – alignement véhicule voirie	113,80\$
8624-Beauséjour Gilles – entretien aménagements paysager	250,00\$
8625-Ben Méchoui – repas élections	809,42\$

8626-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien véhicule voirie	275,37\$
8627-Centre du ponceau Courval – ponceau Terrasse de Luxe	6 500,69\$
8628-Chaussures Pop – bottes de travail service voirie	172,44\$
8629-Chevalier Anthony – remboursement repas formation incendie	58,36\$
8630-Club FADOQ St-Gabriel-de-Brandon – subvention 2017	450,00\$
8631-Club de patinage artistique Brandon – subvention 2017-2018	2 500,00\$
8632-Cyr Frédéric – frais cellulaire	50,00\$
8633-Distribution André Lachance – divers administration	165,00\$
8634-Ent. Claude Beausoleil – cueil. ordures, réparation aqueduc	13 582,41\$
8635-Excavation Alain Prescott – travaux voirie rue Adam	120,73\$
8636-Fast pièces d'auto et métaux – boîte camion voirie	919,80\$
8637-Félix sécurité – recharge cascades, vérification des extincteurs	425,08\$
8638-Fonds de l'information sur le territoire – mutations octobre	44,00\$
8639-Le Groupe Forces – hon. prof. aqueduc Terrasse de Luxes	18 737,49\$
8640-Féd. québécoise des municipalités – formation élus, urbaniste	2 574,29\$
8641-Frigon Mario – remboursement dépenses congrès	144,14\$
8642-Garage R. Yale – essence	263,48\$
8643-Alarme GC sécurité – surveillance système d'alarme septembre	55,94\$
8644-Groupe attraction radio – publicité semaine prévention incendie	281,69\$
8645-Croupe CCL – formulaires d'élection, fournitures d'élection	2 621,43\$
8646-Groupe Harnois – huile chauffage caserne	371,59\$
8647-Tout ce qui s'imprime – carte urbaniste, form. élection, incendie	448,23\$
8648-Imprimerie Lanctot – bulletin municipal septembre	741,59\$
8649-Info page – pagets octobre et novembre	535,10\$
8650-Inspecteur canin – remboursement licences chiens	1 325,00\$
8651-Irrigation DB – fermeture système irrigation terrain soccer Lafarge	287,44\$
8652-JM Sports – achat et ent. équipements voirie, gestion lac Mas.	1 029,34\$
8653-Lafarge – gravier voirie	109,05\$
8654-Lajoie au travail – vêtements sécurité voirie	252,95\$
8655-Lanau industries – entretien véhicule voirie	55,19\$
8656-Langlois Marc-Antoine – frais déplacement inspection	97,98\$
8657-Lefrancois sports – plaques élus, clé édifice	101,77\$
8658-Lumen – achat lumières de rues	2 155,78\$
8659-Excavation Majeau – aqueduc Terr.Luxe décpte #1,asphalte,etc.	665 102,70\$
8660-Marché St-Gabriel – divers administration et incendie	218,87\$
8661-Martech – panneaux signalisation	866,36\$
8662-Maski Ford – protèges siège véhicule voirie	334,02\$
8663-Mécarick – ent. préventif et rép. véhicules voirie et incendie	739,75\$
8664-M.R.C. de D'Autray –insp. septembre	8 155,63\$
service TI	122,69\$
log. documentaire	431,92\$
courriel	13,65\$
évaluation	7 375,58\$
insp. octobre	2 768,57\$
8665-Multi-surfaces Giguère – entretien terrain soccer (3/3)	7 645,84\$
8666-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste, ent. incendie	1 795,25\$
8667-N. Beausoleil et fils – niveleuse	830,11\$
8668-Nordik'eau – analyse de l'eau	300,20\$
8669-Outilmag – entretien outils, matériel voirie	53,52\$
8670-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	335,89\$
8671-Pelland Jeanne – remb. immatriculation véhicule voirie	298,68\$
8672-Pharmacie Champoux, Gagnon et Brisette – confiseries Halloween	300,01\$
8673-Pitney Bowes – location timbreuse	200,60\$
8674-75-Quincaillerie Piette –divers voirie, édifice	2 159,34\$
8676-Recyclage Frédéric Morin – dépôt matériaux secs Terrasse	2 366,08\$
8677-Régie Intermunicipale CSCB – contr. équipe hockey, prog. loisirs	10 327,75\$
8678-Réseau des aidants naturels d'Autray – subvention 2017	200,00\$
8679-Richard Jean-François – remb. vêtement sécurité, matériel	311,56\$
8680-Roberge A et fils – entretien porte garage	137,97\$
8681-Ent. élect. P. Robillard – travaux Terrasse de Luxe	415,06\$
8682-Sécurité Lanaudière – équipements service incendie	1 063,52\$
8683-Serrurier Vincent – réparation porte mairie	84,80\$
8684-Les Services EXP – honoraires professionnels réfection rue Dequoy	412,99\$
8685-Services sanitaires Asselin – recyclage octobre	5 324,23\$
8686-87-Station service Pierre et Pierre – essence	2 041,14\$
8688-Tracteurs Laramée – entretien rétrocaveuse	226,70\$
8689-Vadnais Gravel Francis – remb. repas intervention, formation	71,57\$
8690-Sel Warwick – sel déglçage hiver 2017-2018	3 272,18\$
8691-Wolseley Plomberie – pièces réseau aqueduc	126,48\$
8692-Xerox Canada – photocopies septembre et octobre	351,41\$
8693-Automobiles Réjean Laporte – entretien véhicule voirie	192,13\$
8694- Jean-Guy Hervieux – remboursement de taxes	293,32\$



#### Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1447-Bell mobilité – cell. incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	111,66\$
P-1448-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,22\$
P-1449-Hydro-Québec – biénergie	923,17\$
P-1450-Hydro-Québec – lumières de rues	445,57\$
P-1451-Hydro-Québec – garage des loisirs	69,28\$
P-1452-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy	31,50\$
P-1453-Ministère du revenu – remise provinciale octobre	13 608,88\$
P-1454-55-Ministère du revenu – remb. retenue sur salaire	1 145,04\$
P-1456-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	1 218,57\$
P-1457-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	4 258,56\$
P-1458- Service de carte Desjardins – frais terminal	108,22\$
P-1459-Visa – registre foncier, congrès FQM, école nationale pompier	906,71\$
Salaire du conseil municipal – octobre 2017	5 597,82\$
Salaire des pompiers – octobre 2017	5 725,45\$
Salaire des employés – octobre 2017 (4 semaines)	30 044,50\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'OCTOBRE** **950 856,76\$**

#### ***résolution no. 2017-11-276***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
    APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
    RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et  
à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**Mme Manon Charbonneau se retire du paiement # 8667 mais accepte le paiement des autres dépenses.**

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1-ÉLECTIONS 2017 : DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES**

Dépôt du rapport de divulgation de certains dons et rapports de dépenses de chacun des membres du conseil : Mario Frigon, Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau, Nicole Gravel, Alain Prescott et Yanick Turcotte

##### **2-DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La secrétaire-trésorière et directrice générale informe qu'elle a reçu la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant : Mario Frigon, Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau, Nicole Gravel, Alain Prescott et Yanick Turcotte et qu'elle les dépose au conseil tel qu'il est prescrit par la loi. De plus un relevé sera transmis au MAMOT, identifiant les membres du conseil de la municipalité qui ont ou n'ont pas, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. »

##### **3-NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS POSTES**

Les membres du conseil sont nommés aux postes suivants :

Maire - M. Mario Frigon  
Siège #1 - Hygiène et Matières résiduelles, Eau, Environnement: Mme Nicole Gravel  
Siège #2 - Finances: Mme Nicole Bernèche  
Siège #3 - Incendie et sécurité : M. Alain Prescott  
Siège #4 - Voirie : M. Yanick Turcotte  
Siège #5 - Urbanisme et mise en valeur du territoire : Mme Vivian Beausoleil  
Siège #6 - Loisirs et culture : Mme Manon Charbonneau

##### **4-COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

#### ***résolution no 2017-11-277***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
    APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le conseiller Yanick Turcotte et la conseillère Nicole Gravel au sein du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans, ainsi que Mesdames Lynda Doyle et Chantal Mondor et M.Fernand Piquette.

#### **5-SENTIERS BRANDON : REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

##### ***résolution no. 2017-11-278***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le conseiller Alain Prescott représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité de l'organisme «Les Sentiers Brandon», ainsi que Mario Frigon, substitut.

#### **6-NOMINATION DES REPRÉSENTANT AU COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON**

##### ***résolution no 2017-11-279***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer M. Mario Frigon ainsi que Mme Nicole Bernèche représentants de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon au sein du Comité industriel Brandon inc.

#### **7-AGIR MASKINONGÉ**

##### ***résolution no. 2017-11-280***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de nommer Mme Nicole Bernèche comme représentante de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, au sein du conseil d'administration de la l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé).

#### **8-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Nomination du délégué de la municipalité sur le conseil d'administration de l'O.M.H.

##### ***résolution no 2017-11-281***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Manon Charbonneau représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au conseil d'administration de l'O.M.H. de St-Gabriel.

#### **9-NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON**

##### ***résolution no 2017-11-282***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Nicole Gravel pour représenter la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon auprès de la Chambre de commerce Brandon.

#### **10-MAISONS FLEURIES**

##### ***résolution no. 2017-11-283***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de nommer Mme Vivian Beausoleil comme représentante de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, au

sein du comité Maisons fleuries.

#### **11-NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

***résolution no. 2017-11-284***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Nicole Bernèche au poste de maire suppléant et substitut du maire à la M.R.C. de d'Autray.

#### **12-NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON**

***résolution no. 2017-11-285***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer M le maire Mario Frigon ainsi que Mme Nicole Bernèche au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

#### **13-NOMINATION AU DOSSIER DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

***résolution no. 2017-11-286***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Manon Charbonneau, représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au dossier de la Politique familiale et municipalité Amie des Aînés.

#### **14-NOMINATION REPRÉSENTANT DU COMITÉ DU LAC MASKINONGÉ**

***résolution no. 2017-11-287***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer la conseillère Vivian Beausoleil, représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité du lac Maskinongé ainsi que M. Yanick Turcotte, substitut.

#### **15-NOMINATION REPRÉSENTANT COMITÉ « NOUS EXISTONS »**

***résolution no. 2017-11-288***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer la conseillère Manon Charbonneau représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, au sein du comité « Nous Existons ».

#### **16-SIGNATAIRES ET COSIGNATAIRES DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON.**

***résolution no. 2017-11-289***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer Mme Nicole Gravel, cosignataire en l'absence du maire M. Mario Frigon au compte de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

Jeanne Pelland, sec.trés. et dir. générale demeure signataire ainsi que Chantal Allard, responsable à la comptabilité cosignataire en l'absence de la secrétaire trésorière. De plus, Stéphanie Marier, sec. très. adjointe et dir. générale adjointe est

aussi autorisée à agir comme cosignataire.

**17-AJOUT D'UN MONTANT À L'EMPRUNT TEMPORAIRE : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA TERRASSE DE LUXE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** le coût des travaux de la réfection des conduites d'aqueduc de la Terrasse de Luxe, a été sous évalué et que par conséquent selon l'offre de service de Exc. Normand Majeau, le montant soumis est de 1 283 913,97\$;

**ATTENDU QU'**un montant d'emprunt temporaire est nécessaire afin d'être en mesure d'acquitter les fournisseurs en attendant le déboursé de la subvention du programme FEPTEU;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu l'approbation du règlement #502 autorisant un emprunt supplémentaire au montant de 244 930\$;

**ATTENDU QU'**un emprunt temporaire au montant de 973 984\$ a été signé avec la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière;

***résolution no. 2017-11-290***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le Conseil autorise la secrétaire/trésorière et directrice générale à procéder à un emprunt temporaire supplémentaire selon le règlement #502, au montant de 244 930\$ (deux cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre);

**QUE** le maire et la secrétaire/trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, les documents utiles à la présente.

**18-EMBAUCHE PERMANENTE DE STÉPHANIE MARIER, ADJOINTE À DIRECTION**

**ATTENDU QUE** la période d'essai de six mois de Stéphanie Marier est maintenant terminée;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-11-291***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche permanente à temps complet de Mme Stéphanie Marier en tant que secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, selon les termes et conditions intervenus à l'entente signée entre les parties en mai 2017;

Mme Marier bénéficiera de l'assurance collective des employés et toutes les autres avantages sociaux.

M. Mario Frigon, maire et Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale sont autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties.

**19-EMBAUCHE PERMANENTE DE JEFF BRUNEAU – MANOEUVRE SERVICE VOIRIE**

***résolution no 2017-11-292***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, la période d'essai de M. Jeff Bruneau, employé au poste de manœuvre au service de la voirie, la Municipalité désire procéder à son embauche permanente saisonnière, à partir du 27 novembre 2017, selon les conditions énumérées à l'entente salariale.

M. Bruneau bénéficiera de l'assurance collective des employés et toutes les autres avantages sociaux dès sont retour au printemps 2018.

M. Mario Frigon, maire et Jeanne Pelland, sec.trésorière et dir. générale sont autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties.

## **20-RÉVISION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS**

### ***résolution no 2017-11-293***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les salaires des employés municipaux seront majorés de l'indice du coût de la vie à la consommation, plus 1%, pour un minimum total de 2,5% et un maximum total de 3% par année, pour chacune des 4 prochaines années.

## **21-FRAIS D'ÉMISSION POUR LE REFINANCEMENT CAMION AUTOPOMPE**

### ***résolution no. 2017-11-294***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser des frais d'émission de plus ou moins 2% du montant de 291 400\$ pour le refinancement du camion autopompe sur une période de 15 ans. Le montant sera puisé à même le surplus accumulé non affecté provenant du fonds général.

## **22-RENOUVELLEMENT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de d'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et ce, sans augmentations, aux mêmes conditions qui prévalaient jusqu'alors;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

### ***résolution no. 2017-11-295***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de d'Autray, selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspections, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la

Cour municipale de la MRC;

- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

### **23-ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger, Sauvé de Joliette;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge forfaitaire;

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, de la directrice générale et des inspecteurs et ce dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU QU'** il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité.

**PAR CES MOTIFS,**

#### ***résolution no. 2017-11-296***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuelle, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017, pour un montant de 250 \$ par mois plus taxes pour toute l'année 2018.

## **24-CONTRAT DU SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a demandé à la MRC de d'Autray de procéder à des appels d'offres sur invitation pour la gestion des matières résiduelles recyclables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** M. Bruno Tremblay, directeur général de la MRC de d'Autray a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 novembre 2017;

**ATTENDU QU'**un seul adjudicataire a déposé sa soumission;

### ***résolution no. 2017-11-297***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de cueillette et de transport des matières recyclables à Services sanitaires Asselin inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au montant de 71 784,01\$ taxes incluses. Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer tout document utile aux présentes.

## **25-A) FORMATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2018**

### ***résolution no. 2017-11-298***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte

APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la formation de 2 pompiers à temps partiel de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, au cours de Pompier 1, soit François Beaulieu et Ronald Dupuis, embauchés en janvier 2017 et dont les six mois d'essai sont venus à terme.

Le cours sera fourni par le service incendie de la municipalité de St-Charles-Borromée et débutant en octobre 2017. Les coûts de 4 100\$ par pompier, seront payables en avril 2018 bénéficieront d'une subvention du Ministère de la sécurité publique et ce selon le nombre de pompiers admissibles au programme d'aide financière pour les pompiers à temps partiel du Québec.

De plus, deux formations d'opérateurs de pompe et deux en désincarcération, au cours de la prochaine année sont à prévoir pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

## **B) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon prévoit la formation de 2 (deux) Pompier 1, au cours de l'année 2018 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de d'Autray, en conformité avec l'article 6 du Programme.

***résolution no 2017-11-299***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de d'Autray.

**C) LOGICIELS SERVICE INCENDIE**

***résolution no 2017-11-300***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre au montant de 5 270\$ plus taxes, tel que défini au document IMSGA50-171018-PL présenté par la compagnie PG Solution Première Ligne visant l'achat des logiciels du service incendie, de la sécurité civile et du coût d'entretien pour l'année 2018. Il est aussi entendu que le coût d'entretien annuel sera fixe au montant de 2 000\$ par année pour les années 2019 et 2020.

Il est aussi résolu d'autoriser M. Frédéric Cyr, directeur au service incendie de négocier l'abandon du contrat restant avec la compagnie ICO Technologie concernant le logiciel déjà en place.

**26-AUTORISATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

***résolution no. 2017-11-301***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Jeanne Pelland, secrétaire-trésorière et directrice générale, à procéder aux transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

**27-ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON 2018**

***résolution no. 2017-11-302***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le budget 2018 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon au montant de 1 058 840\$, dont la quote-part de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon sera de l'ordre de 188 162\$, le tout tel qu'adopté par les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon selon la résolution 138-09-2017.

**28-COURS PERFECTIONNEMENT DE MME STÉPHANIE MARIER**

***résolution 2017-11-303***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de défrayer les coûts d'un cours en administration et gestion des ressources humaines (GPE 1012) de Mme Stéphanie Marier, au montant d'environ 351,05\$ plus les frais des volumes si nécessaires.



## **29-GRATUITÉ DES VIGNETTES POUR LES LOCATEURS D'EMBARCATION À LA MARINA DE MANDEVILLE**

### ***résolution no. 2017-11-304***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accorde gratuitement l'acquisition des vignettes pour les embarcations motorisées sur le lac Maskinongé à la Marina Mandeville et ce, pour l'année 2018, selon les conditions du comité de Gestion du lac Maskinongé et ses tributaires (chacun des locateurs devront signer une entente sur les règles à respecter sur le lac et ses affluents).

Que cette entente soit révocable dans le cas où il n'y aurait pas d'améliorations de la part des locateurs.

## **30-MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

### **EN CONSÉQUENCE,**

### ***résolution no. 2017-11-305***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

## **31-CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la loi 82 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale », prévoit que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires du conseil municipal sont fixées le deuxième lundi de chaque mois à 20h00 et que lorsque le jour fixé pour la tenue d'une séance est un jour non juridique, la séance est tenue le jour juridique suivant;

**ATTENDU QUE** les séances du Conseil municipal se tiennent à l'hôtel de Ville situé au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon;

### ***résolution no. 2017-11-306***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

<b>Calendrier des séances ordinaires 2018</b>
-----------------------------------------------

Lundi 15 janvier	Lundi 9 juillet
Lundi 12 février	Lundi 13 août
Lundi 12 mars	Lundi 10 septembre
Lundi 9 avril	Mardi 9 octobre
Lundi 14 mai	Lundi 12 novembre
Lundi 11 juin	Lundi 10 décembre

### **32- FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** lors d'un nouveau mandat, les conseillers doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à la Loi municipale;

**ATTENDU QUE** certains conseillers souhaitent parfaire leurs connaissances en compétences municipales auprès de la FQM. (Fédération Québécoise des municipalités)

#### ***résolution no 2017-11-307***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les frais de formations des élus municipaux.

### **33-TRAVAUX AU LAC DE LA TERRASSE DE LUXE**

**ATTENDU QUE** à la suite de pluies diluviennes survenues du 29 au 30 octobre 2017, un barrage a cédé en amont du lac de la Terrasse de Luxe;

**ATTENDU QUE** l'effet cascade de cette rupture a entraîné la destruction de plusieurs ponceaux de routes dont entre autre celui nouvellement construit de la 2<sup>e</sup> rue de la Terrasse de Luxe;

**ATTENDU QUE** des sédiments à la sortie du ponceau se sont accumulés;

**EN CONSÉQUENCE,**

#### ***résolution no 2017-11-308***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser des travaux afin de retirer les sédiments à la sortie du ponceau et ainsi assurer le libre écoulement de l'eau et éviter des obstructions durant la période hivernale.

De plus, la municipalité a reçu l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, présentée par Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de d'Autray et que celui-ci supervisera les travaux.

### **34-EMBAUCHE D'UN ENTREPRENEUR POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES DOMAINES COMTOIS, BRUNEAU ET LAMARRE**

#### ***résolution no 2017-11-309***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de David Majeau et fils (1997) inc. pour le déneigement des rues des domaines Comtois, Bruneau et Lac Lamarre, incluant aussi la rue de lac Lamarre. Le contrat sera pour une durée d'un an, soit pour la saison 2017-2018 au montant de 24 834,60\$ taxes incluses. Toutes les autres conditions seront décrites au contrat à intervenir entre les parties.

### **35-DÉNEIGEMENT CHALET DES LOSIRS ET BOÎTES POSTALES DOM. THERRIEN**

#### ***résolution no. 2017-11-310***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de « Les entreprises Claude Beausoleil inc. » pour le déneigement :

- **de l'accès aux boîtes postales** du dom. Therrien au coût de 320\$ plus taxes pour 25 sorties et 10\$ par sortie supplémentaire.

L'épandage d'abrasif sur demande entre 10\$ et 20\$

- **du stationnement du chalet des loisirs** de la saison 2017-2018 au coût de 1 500\$ plus taxes pour 30 sorties maximum et 40\$ par sorties supplémentaires

L'épandage d'abrasif sur demande au coût de 40\$

### **36-DÉNEIGEMENT COURS DE LA CASERNE ET DE LA MAIRIE**

#### ***résolution no. 2017-11-311***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder à Excavation Normand Majeau inc. le contrat de déneigement de la caserne incendie au 2 rue Rivest et de la cours de l'édifice municipal au 5111 Chemin du lac au coût de 5 000\$ plus taxes. La durée du présent contrat est pour une période d'un an (2017-2018) et renouvelable automatiquement par la suite au même prix et conditions à moins d'avis contraire d'une des deux parties avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Le paiement s'effectuera sur 2 versements, soit 50% en novembre et 50% en mars

Quoique la présente résolution fasse office de contrat, le maire et la secrétaire trésorière et directrice générale son autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties.

### **37-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS L'ENVELOPPE « PROJETS STRUCTURANTS**

#### ***résolution no. 2017-11-312***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Mme Stéphanie Marier, sec. très. adjointe, à signer la demande d'aide financière auprès du Comité Pac rural de la MRC de d'Autray dans le projet de construction d'un Centre multifonctionnel.

### **38-VENTE DU CAMION CUBE CHEVROLET 1988**

#### ***résolution no 2017-11-313***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mettre en vente à toute personne intéressée à se porter acquéreur de ce véhicule, doit soumettre une offre, sous envoi cacheté au plus tard le 8 janvier 2018 à 17h00, à l'adresse suivante : 5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon, J0K 2N0 et porter la mention : « Soumission pour équipements »

Le véhicule peut être inspecté visuellement au garage municipal (5111 Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon) et qu'aucune garantie légale de bon fonctionnement n'est fournie de la part de la Municipalité.

Camion cube : 1988, 6 roues  
Kilométrage : 92 000 km  
Moteur à gaz : 5,7 litres  
Transmission : automatique

Les opérations d'entretien suggérées sont les suivantes :

- attache remorque craquelé
- frein de stationnement inefficace

- garniture de frein encrassée
- fuite à l'essieu arrière droit
- planché perforé à 3 endroits
- le pneu avant droit usé
- enlignement des roues nécessaires

Le véhicule ne faisant plus partie du programme d'entretien prévention (PEP), devra être transporté sur une plate-forme.

La Municipalité de s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions déposées.

### **39-BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE**

Nomination de nos représentants auprès du C.R.S.B.P.

#### ***résolution no 2017-11-314***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer la conseillère Manon Charbonneau, comme représentante de la bibliothèque municipale ainsi que Mme Nicole Gravel comme substitut.

### **40-MAGIE DE NOËL AU CENTRE SPORTIF**

#### ***résolution no 2017-11-315***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de contribuer pour un montant de 650\$, tel que présenté au budget préparé par Maxine Fournier, directrice des loisirs, dans le cadre des activités de Noël qui se tiendront le samedi 9 décembre prochain.

### **41-ÉVÉNEMENT « LES FLOCONNADES » : AIDE FINANCIÈRE**

#### ***résolution no 2017-11-316***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
 APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 3 000\$ en égale collaboration avec la ville de St-Gabriel, à la Fête : « Les Floconnades », organisée par le service des loisirs en février 2018.

### **42- ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE BRANDON**

#### ***résolution no. 2017-11-317***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière à l'Association des personnes handicapées de Brandon au montant de 86,23\$ pour la location d'une salle et un montant de 200 \$ pour l'organisation des activités du temps des fêtes.

### **43-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS DE DANSE – ÉCOLE NATHALIE LECLERC**

#### ***résolution no 2017-11-318***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 260,75\$ à l'école de danse Nathalie Leclerc de Saint-Félix-de-Valois, représentant 35% des frais d'inscriptions de l'automne 2017 (3 mois) pour six (6) jeunes participantes demeurant sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et n'ayant aucune place aux cours offerts dans la région

de St-Gabriel-de-Brandon. De plus, il est aussi autorisé d'accorder l'aide financière pour la saison hivernale 2018 (4 mois), au montant de 346,50\$.

#### **44-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS DE DANSE – ÉCOLE DANIELLE ET JOSÉE STE-MÉLANIE**

##### ***résolution no 2017-11-319***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 94,50\$ pour des cours de danse de deux jeunes participantes de l'école de danse Danielle et Josée de Sainte-Mélanie, représentant 35% des frais d'inscriptions de l'automne 2017.

#### **45-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS KIN-BALL**

##### ***résolution no 2017-11-320***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autorisation une aide financière représentant 35% des coûts d'inscription pour une jeune participante de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au cours de Kin-ball, ligue locale au courant de la saison d'hiver 2017 (Janv. à mars) au montant de 31,71\$ ainsi que pour les coûts à l'Association récréative du Kin-ball de Lanaudière (Fédération) au montant de 89,25\$ pour la saison automne 2017 et de 89,25\$ pour la saison hiver 2018. Il est entendu que l'aide pour la saison d'hiver 2018 sera déboursée en janvier 2018.

#### **46- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COURS GYMNASTIQUE**

##### ***résolution no 2017-11-321***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 414,05\$ au « Club de Gym MRC de Maskinongé », équivalent à 35% des coûts d'inscription, pour 6 jeunes participants à des cours de gymnastique pour la saison automnale 2017.

#### **47- OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE SUBVENTION**

##### ***résolution no. 2017-11-322***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au montant de 100\$ à Opération Nez Rouge.

#### **48-COTISATION ANNUELLE TOURISME LANAUDIÈRE**

##### ***résolution no 2017-11-323***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adhérer à Tourisme Lanaudière au coût de 367,92\$ taxes incluses pour l'année 2018.

#### **49-COMITÉ PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

##### ***résolution no 2017-11-324***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la politique de santé et sécurité au travail et de mettre sur pied un comité paritaire formé de représentants

de chaque département de notre organisation municipale

#### **50- STAGIAIRE EN LOISIR**

##### ***résolution no. 2017-11-325***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter que Jody Rever,  
étudiante en techniques d'intervention en loisirs, effectue un stage sous la  
responsabilité de Maxine Fournier, directrice des loisirs.

Il est entendu que le stage débiterait vers le début de février 2018, s'effectuera sans  
rémunération et s'échelonnait sur une période de 390 heures.

#### **51-COTISATION ANNUELLE À LA COMBEQ (corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement**

##### ***résolution no. 2017-11-326***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler la cotisation  
annuelle de l'inspecteur en urbanisme et en environnement M. Marc-Antoine  
Langlois, au coût de 370\$ plus taxes.

#### **CORRESPONDANCE**

1-Remerciements

- Maski-pétanque pour la contribution financière;
- Famille Champagne-Mousseau de St-Félix : pour le support de notre Service  
incendie lors d'un incendie à leur domicile;

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la  
période de questions.**

**Et la séance est levée à 21h00**

\_\_\_\_\_  
Mario Frigon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Frigon

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenu 14 novembre 2017 à 17h et à laquelle  
mesdames Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau, Nicole Gravel  
ainsi que M. Alain Prescott, siégeant tous sous la présidence de Monsieur le maire  
Mario Frigon. Tous les membres présents sur le territoire de la municipalité ayant été  
convoqués dans les délais prévus par avis de convocation en date du 9 novembre  
2017.

Absent : M. Yanick Turcotte

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

## ORDRE DU JOUR

### 1- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 291 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 NOVEMBRE 2017

**ATTENDU QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 291 400 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts no.	Pour un montant de \$
438	291 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 438, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

#### EN CONSÉQUENCE,

##### *résolution 2017-11-327*

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par M. le maire Mario Frigon et la secrétaire-trésorière Mme Jeanne Pelland;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>15 400 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>15 900 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>16 400 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>16 900 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>17 500 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>209 300 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 438 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 2- SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	14 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5557 %
Montant :	291 400 \$	Date d'émission :	21 novembre 2017

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 novembre 2017, au montant de 291 400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 400 \$	2,00000 %	2018
15 900 \$	2,05000 %	2019
16 400 \$	2,25000 %	2020
16 900 \$	2,40000 %	2021
226 800 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,33600      Coût réel : 2,95748 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

15 400 \$	2,96000 %	2018
15 900 \$	2,96000 %	2019
16 400 \$	2,96000 %	2020
16 900 \$	2,96000 %	2021
226 800 \$	2,96000 %	2022

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,96000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 400 \$	3,32000 %	2018
15 900 \$	3,32000 %	2019
16 400 \$	3,32000 %	2020
16 900 \$	3,32000 %	2021
226 800 \$	3,32000 %	2022

Prix : 100,00000      Coût réel : 3,32000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

***résolution 2017-11-328***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
 APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 novembre 2017 au montant de 291 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 438. Ces billets sont émis au prix de 98,33600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



**Aucun public n'étant présent**

**Et la séance est levée à 17h10**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon  
Maire

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le 11 décembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents : Mesdames, Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte siégeant tous sous la présidence de monsieur le maire Mario Frigon.

Mme Jeanne Pelland, sec. trésorière dir. générale est aussi présente.

***résolution no. 2017-12-329***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès verbaux des séances des 13 et 14 novembre 2017.

**EN CAISSE** 723 312 \$

**COMPTES À PAYER**

8695-Annulé	-----
8696-Francois Beaulieu – remboursement repas formation incendie	75,12\$
8697-Ronald Dupuis – remboursement repas formation incendie	73,14\$
8698-Patrick Falker – remboursement repas formation incendie	26,00\$
8699-Areo-Feu – tests véhicules et équipements incendie	1 952,31
8700-Armstrong David – dén. Turenne, Armst.Royal, Pnte-aux-Ormes	1 472,98\$
8701-Armstrong François – déneigement rue des Oiseaux	225,00\$
8702-Ascenseurs Innovatec - entretien ascenseur	201,21\$
8703-Association pompiers – fonds social novembre	150,00\$
8704-Ass. directeurs municipaux du Qc – formation dir. générale loi 122	600,17\$
8705-Ass. des personnes handicapées de Brandon – subvention	286,23\$
8706-Beaulieu Sylvain – équipement communication voirie	517,34\$
8707-Ben Méchoui – repas des Fêtes	1 517,67\$
8708-Boivin et Gauvin – équipements service incendie	2 063,81\$
8709-Bruneau Jeff – frais cellulaire, frais déplacement formation	112,66\$
8710-Centre de l'auto St-Gabriel – entretien outillage, véhicule voirie	340,71\$
8711-Charette Gabriel – subvention cours danse, kin-ball	215,46\$
8712-Club de gymnastique MRC Maskinongé – subvention sportive	414,05\$
8713-Cordonnerie Michel – réparation équipement service incendie	25,00\$
8714-Cyr Frédéric – remboursement frais cellulaire	50,00\$
8715-G. Desrosiers Transport – travaux rue Gérald	7 165,79\$
8716-Distribution André Lachance – divers administration	26,00\$
8717-Doyle Lynda – dérogation mineure chemin St-Damien	25,00\$
8718-Leclerc Nathalie – subvention cours de danse	260,75\$
8719-Ent. Claude Beausoleil – cueil. ordures, cueillette des feuilles	16 009,92\$
8720-Félix sécurité – recharge cascade, entretien cylindre	190,56\$
8721-Fonds de l'information sur le territoire – mutations novembre	68,00\$
8722-Le Groupe Forces – hon. prof. aqueduc Tsse de Luxe, barrage	13 867,16\$
8723-Garage R. Yale – essence	620,85\$
8724-Alarme GC sécurité – surveillance syst. d'alarme oct. - novembre	111,88\$
8725-Groupe Harnois – huile chauffage mairie	176,87\$
8726-ICO technologies – contrat support technique logiciel incendie	1 026,14\$
8727-Tout ce qui s'imprime – fournitures de bureau	91,98\$
8728-Info page – pagets décembre	267,55\$
8729-Inspecteur canin – remboursement licences	1 150,00\$

8730--JM Sports - entretien équipements incendie	124,99\$
8731-Lafarge – gravier voirie	5 918,35\$
8732-Langlois Marc-Antoine – dérogation mineure ch. St-Damien	50,00\$
8733-Liquidation Brandon – fournitures de bureau	103,47\$
8734-Location d'outils St-Gabriel – location outils voirie	94,40\$
8735-Exc. Majeau – asphalte, aqe Tsse de luxe 2 <sup>e</sup> déc., déneige.	380 077,66\$
8736-David Majeau – dén. Dom. Bruneau, Comtois, Lac Lamarre	4 138,11\$
8737-Marché St-Gabriel – divers administration	431,34\$
8738-Marina Mandeville – préparation embarcations pr saison hiver	1 603,85\$
8739-Martech – panneaux signalisation	110,96\$
8740-Mécarick – entretien préventif véhicule voirie	89,68\$
8741-Medimage – carte d'identité service incendie	33,23\$
8742-Mondor Chantal – dérogation mineure ch. St-Damien	25,00\$
8743-M.R.C. de D'Autray –entraide incendie	676,89\$
courriel	13,65\$
évaluation	7 375,62\$
ing. mesure d'urg.	1 238,68\$
trans. commun	4 107,27\$
formation RDD	60,86\$
8744-Municipalité St-Félix-de-Valois – préventionniste	981,60\$
8745-N. Beausoleil et fils – sablage novembre, déneigement sect. 1	17 120,76\$
8746-Nordik'eau – analyse de l'eau, honoraires professionnels	696,18\$
8747-Opération nez rouge Lanaudière – subvention 2017	100,00\$
8748-Outilmag – outillage, fournitures service incendie	170,97\$
8749-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau	228,35\$
8750-Pelland Jeanne – frais déplacement, dérogation mineure	79,44\$
8751-Performance autobody – réparation véhicule voirie	13,80\$
8752-Petite caisse – remboursement dépenses petite caisse	266,30\$
8753-Picard Réal – entretien débarcadère	2 000,00\$
8754-Piquette Fernand – dérogation mineure ch. St-Damien	25,00\$
8755-Pneu express – pose et pneus neufs véhicules voirie	1 054,32\$
8756-57-Quincaillerie Piette –divers voirie, édifice, incendie, gestion lac	701,19\$
8758-Radio Nord-Joli (CFNJ) – adhésion membre corporatif	50,00\$
8759-Régie Intermunicipale CSCB – contr. équipe hockey, prog. loisirs	1 740,77\$
8760-Richard Jean-François – remboursement frais cellulaire	110,00\$
8761-Ent. élect. P. Robillard – travaux Terr. de Luxe, lumières de rues	708,54\$
8762-Robitaille Germain – déneigement Lac Poitras	1 933,48\$
8763-R.S.M. Auto électrique – entretien véhicules voirie, incendie	763,76\$
8764-Services sanitaires Asselin – recyclage novembre	5 324,23\$
8765-Sintra – asphalte froide	466,74\$
8766-67-Station service Pierre et Pierre – essence	1 704,69\$
8768-Subranni Vincent – remboursement frais cellulaire	60,00\$
8769-Thibault Pierre – repas formation incendie	101,25\$
8770-Tracteurs Laramée – entretien débroussailleuse	31,33\$
8771-Vacuum St-Gabriel – vidanges de fosses, location toilette soccer	1 147,80\$
8772-Vadnais Gravel Francis – remboursement frais cellulaire	120,00\$
8773-Ville St-Gabriel – redevances carrières et sablières 2 <sup>e</sup> trimestre	56 422,58\$
8774-Sel Warwick – sel déglçage hiver 2017-2018	7 369,38\$
8775-Xerox Canada – photocopies novembre	162,05\$
8776-Lafarge Canada – remboursement de taxes	840,87\$
8777-Montréal Trust – remboursement de taxes	96,07\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-1460-Bell mobilité – cellulaire incendie, voirie, corr. Lac Maskinongé	123,88\$
P-1461-Déry Télécom – téléphone, internet chalet des loisirs	82,22\$
P-1462-Hydro-Québec – compteur d'eau chemin du Lac	280,70\$
P-1463-Hydro-Québec – chalet des loisirs	149,34\$
P-1464-Hydro-Québec – caserne	208,29\$
P-1465-Hydro-Québec – parc de la pointe	56,60\$
P-1466-Hydro-Québec – édifice municipal	1 962,00\$
P-1467-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> Rang	33,88\$
P-1468-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	35,25\$
P-1469-Hydro-Québec – lumières de rues (octobre)	459,24\$
P-1470-Hydro-Québec – garage des loisirs	208,31\$
P-1471-Hydro-Québec – édifice municipal	1 485,18\$
P-1472-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	256,48\$
P-1473-Hydro-Québec – lumières de rues (novembre)	444,43\$
P-1474-Hydro-Québec – pompe ch. Mont de Lanaudière	30,64\$
P-1475-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy	37,27\$
P-1476-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 <sup>e</sup> Rang	38,25\$
P-1477-Ministère du revenu – remise provinciale novembre	14 940,39\$
P-1478-79-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	1 145,04\$

P-1480-Pitneyworks – achat timbres	390,92\$
P-1481-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux régulier	1 187,96\$
P-1482-Receveur Général du Canada – remise fédérale taux réduit	5 167,07\$
P-1483- Service de carte Desjardins – frais terminal	108,20\$
P-1484-85-SSQ société d'assurance vie – ass. novembre, décembre	6 244,94\$
P-1459-Visa – divers achats et services	694,25\$
Salaire du conseil municipal – novembre 2017	6 589,60\$
Salaire des pompiers – novembre 2017	3 189,57\$
Salaire des employés – novembre 2017 (4 semaines)	30 825,70\$
Salaire élections – novembre 2017	6 860,59\$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE NOVEMBRE** **643 478,96\$**

**Mme Manon Charbonneau se retire du paiement # 8745, mais accepte le paiement des autres dépenses.**

***résolution no. 2017-12-330***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1-A) RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON – RAPPORT FINANCIER 2016**

***résolution no. 2017-12-331***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
 APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer au paiement du déficit de la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon de 2016 d'un montant de 67 011\$ selon notre pourcentage de quote-part de 46,50%, soit un montant 31 160,12\$. Le montant sera approprié à même l'excédent accumulé non affecté.

**B) RÉGIE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON – FINANCEMENT RÈGLEMENT #4**

***résolution no. 2017-12-332***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
 APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'ajouter un montant supplémentaire à la quote-part de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon au montant de 4 841,93\$ pour l'année 2018, relativement au financement de l'emprunt pour les travaux de rénovations de l'édifice du Centre sportif et culturel de Brandon.

**2-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE ~~1271~~ (1781) CHEMIN ST-DAMIEN**

La demande vise la maison du ~~1271~~(1781) Chemin St-Damien sur le lot 5 594 544 dont la galerie existante comprenant une portion en véranda, est construite à 4,62 mètres de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage #297, prévoit une marge de recul d'un minimum de 9 mètres de l'alignement de la rue dans la zone concernée.

La présente demande vise à régulariser la situation.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

**Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.**

***résolution no. 2017-12-333***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres du conseil sont en accord avec la recommandation du comité d'urbanisme tel que formulée et ainsi accepter la demande de dérogation mineure de Daniel Bergeron et ~~Lise~~ (Denise) Morissette pour la propriété du ~~1271~~ (1281) Chemin St-Damien à St-Gabriel-de-Brandon.

**3-RAPPORT DE L'ÉTAT D'URGENCE À LA SUITE DE L'INONDATION DANS LE SECTEUR DE LA TERRASSE DE LUXE**

La directrice générale dépose le rapport concernant l'état d'urgence décrété par M. le maire Mario Frigon, lundi le 30 octobre 2017.

**4-EMBAUCHE PERMANENTE DE MAXINE FOURNIER À LA DIRECTION DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** Maxine Fournier occupe l'intérim au poste de directrice des loisirs depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017;

**ATTENDU QUE** Mme Fournier possède déjà une expérience de plusieurs années au sein des loisirs de Saint-Gabriel-de-Brandon comme bénévole et employée occasionnelle à divers événements;

**ATTENDU QUE** la période d'essai de six mois est maintenant terminée depuis le 31 octobre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-12-334***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mettre fin à la période d'essai de Maxine Fournier, directrice des loisirs en poste depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 et de procéder à son embauche permanente à temps complet en égale participation avec la ville de Saint-Gabriel, au salaire de 43 000\$ par année et aux conditions énoncées au contrat de travail tel que rédigé, faisant état des conditions d'emploi liant Maxine Fournier au poste de directrice des loisirs conjointement entre la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et la Ville de St-Gabriel.

Le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires à la présente.

**5-AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nicole Gravel pour la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant les taux de taxes de services pour l'année 2018.

**6- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #503** remplaçant le règlement #493 et fixant les taux de taxes de services et certains taux spéciaux pour l'année 2018;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Gravel lors de la séance du 4 décembre 2017 et accompagné du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2017-12-335***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RESOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le projet de règlement #503 remplaçant le règlement #493 et fixant les taux de taxes de

services et certains taux spéciaux pour l'année 2018

**Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.**

**SECTION I: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

**ARTICLE 1-1**

Qu'une compensation annuelle soit imposée et prélevée comme suit:

Le taux annuel résidentiel et saisonnier est de 325\$ par logement.  
Le taux annuel pour une industrie ou un commerce est de 425\$.  
Le taux annuel pour un camping est de 1400\$.

**ARTICLE 1-2**

La compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**ARTICLE 1-3**

La compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

**ARTICLE 1-4**

La compensation pour le service d'aqueduc d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

**SECTION II: COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Le taux de la taxe spéciale annuelle pour le déneigement des chemins privés sur le territoire de la municipalité, est établi selon le calcul adopté par le règlement 434 sur le Déneigement des chemins privés et sera facturé selon le coût de l'entrepreneur proportionnellement au nombre de propriétés :

Domaines Turenne, Royal, Armstrong, Pointe-aux-Ormes : 21,50\$ par propriété  
Rue des Oiseaux : 93,18\$/propriété  
Lac Poitras : 88,36\$ par propriété

**SECTION III: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EGOUT**

**ARTICLE 3-1**

Qu'une compensation annuelle de 208\$ par logement et de 250\$ par industrie soit imposée et prélevée à tous les usagers du service d'égout.

**ARTICLE 3-2**

La compensation pour le service d'égout, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**ARTICLE 3-3**

La compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

**SECTION IV: COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**ARTICLE 4-1**

Qu'une compensation annuelle de 55\$ par installation septique soit imposée et prélevée à tous les propriétaires d'une résidence permanente ou d'un commerce, pour la vidange des boues de fosses septiques et qu'une compensation annuelle de

27,50\$ soit imposée pour les résidences saisonnières.

Cette compensation est appliquée à tous les immeubles possédant une installation septique ou d'un puisard dont la vidange est en mesure d'être effectuée. Ces tarifs ne s'appliquent pas lorsqu'un immeuble bénéficie du service d'égout ou si le puisard ne peut être ouvert pour effectuer la vidange.

Le propriétaire d'une résidence isolée équipée d'une installation septique à vidange périodique est responsable de voir à sa vidange, à ses frais.

#### **ARTICLE 4-2**

La compensation pour le service de vidange des boues de fosses septiques, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

#### **ARTICLE 4-3**

La compensation pour le service de vidange des boues de fosse septique, est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

### **SECTION V: COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES DES ORDURES MENAGERES AINSI QUE LE SERVICE DE RECYCLAGE.**

#### **ARTICLE 5-1**

Qu'une compensation annuelle de 189\$ par logement et de 331\$ par commerce soit imposée et prélevée à tous les usagers du service.

#### **ARTICLE 5-2**

La compensation pour le service d'ordures doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

#### **ARTICLE 5-3**

La compensation pour le service d'ordures est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

#### **ARTICLE 5-4**

La compensation pour le service d'ordures d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

### **SECTION VI: PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

#### **ARTICLE 6-1**

Les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois pour tout compte de taxes dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), y compris les tarifs de compensation et ce, pour chaque unité d'évaluation, ce compte sera alors divisible en quatre (4) versements égaux dont le premier sera échu trente (30) jours après la date de facturation, le deuxième versement sera échu quatre-vingt-dix (90) jours après l'échéance du premier versement, le troisième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du deuxième versement et le quatrième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du troisième versement. Seul le montant du versement échu est alors exigible. Les versements peuvent être effectués électroniquement par AccèsD de Desjardins ou par la Banque Nationale, par chèque ou en argent comptant au bureau de la municipalité. Le non paiement des taxes par un contribuable dans les délais prescrits entraîne l'application d'un taux d'intérêt sur tout arrérage de taxe de 10% l'an en plus d'une pénalité de 5%.

#### **ARTICLE 6-2**

Les prescriptions de l'article 6-1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi que toutes les facturations complémentaires suite à une correction du rôle d'évaluation.

### **SECTION VII : FRAIS D'ADMINISTRATION CHÈQUE SANS PROVISIONS**

Des frais d'administration au montant de 10\$ seront facturés à tout contribuable ayant émis un chèque sans provision.

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**7-AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Nicole Bernèche qu'il ou qu'elle entend présenter séance tenante un règlement visant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

#### **8- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 504 PORTANT SUR RENOUELEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** selon l'article 13 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné séance tenante par la conseillère Nicole Bernèche.

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du projet du règlement numéro 504, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

#### ***résolution no. 2017-12-336***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,, d'adopter le projet de règlement numéro 504 portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, et de donner avis que le règlement sera adopté lors de la séance du 15 janvier 2018.

#### **9- APPROBATION DES DÉPENSES EN VUE D'OBTENIR LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE GRAVELAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE GERALD**

#### ***résolution no. 2017-12-337***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Gerald, pour un montant subventionné de 14 333\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

#### **10-TERRAIN PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à la séance ordinaire du 8 mai 2017, par sa résolution 2017-05-150, a accepté de céder à la compagnie ELPC inc. représentée par M. Marc-André Forest, président, un terrain sur le chemin du Parc Industriel connu sous le numéro de lot 3 670 306, selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** depuis cette date, la compagnie ELPC inc. n'a démontré aucun intérêt d'acquisition dudit terrain;

**ATTENDU QUE** d'autres investisseurs se sont manifestés afin d'acquérir ledit terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2017-12-338***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'informer M. Marc-André Forest de la compagnie ELPC inc. que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, désire connaître ses intentions dans un délai de 30 jours de la présente résolution. Si M. Forest décidait de faire l'acquisition du terrain, un délai maximum d'un an à partir de la date de la signature du contrat sera accordé afin d'y ériger une bâtisse.

**11-REMERCIEMENT POUR LES ANNÉES DE SERVICE DU POMPIER GILLES BAILLARGEON**

**CONSIDÉRANT QUE** le pompier Gilles Baillargeon a informé la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon qu'il désirait prendre sa retraite comme pompier du service incendie;

***résolution no. 2017-12-339***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, remercient sincèrement M. Gilles Baillargeon pour toutes les années de service auprès de son service incendie. M. Baillargeon a toujours été une personne loyale, honnête, très disponible et compétente. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

**12-REMERCIEMENT POUR L'AIDE DE M. GUY CROISETIÈRE À NOTRE SERVICE INCENDIE**

***résolution no. 2017-12-340***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de remercier M. Guy Croisetière de Saint-Gabriel-de-Brandon, pour son aide lors d'un feu de forêt à environ 750 mètres du rang St-Amable. M. Croisetière étant resté sur les lieux environ 4 heures avec son VTT et sa remorque.

**13-MANDAT DE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**À l'étude**

**14- SERVICE INCENDIE**

***résolution no. 2017-12-341***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de cinq boyaux de 4 pouces de diamètre et 50 pieds de longueur avec raccords Storz au coût de 340\$ l'unité plus taxes.

**15-BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE (CHAMBRE DE COMMERCE)**

Demande de contribution pour l'année 2018

***résolution no. 2017-12-342***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'accepter une hausse de 1,8% pour le maintien du kiosque touristique de St-Gabriel pour l'année 2018 pour un montant total de 11 761\$, payable en février prochain.



## **16-MULTI-SURFACES : ENTRETIEN TERRAINS SOCCER**

### ***résolution no. 2017-11-343***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'accepter l'offre de  
Multi-Surfaces pour l'entretien des terrains de soccer Marier et Lafarge pour la saison  
2018, au prix de 19 950\$ plus taxes.

## **17-PRÊT SALLE ORGANISME À BUT NON LUCRATIF**

### ***résolution no 2017-12-344***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de prêter un local à  
titre gratuit à raison d'une fois par semaine au Groupe avec gratitude/discussion.

## **18-PG SOLUTIONS : RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ENTRETIEN DE NOTRE LOGICIEL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018.**

### ***résolution no. 2017-12-345***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler le contrat  
d'entretien des logiciels, incluant les différentes formations, de PG Systèmes  
d'information pour l'année 2018, pour un montant de 7 200\$ plus taxes.

## **19- PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018**

### ***résolution no 2017-12-346***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que dans le cadre du  
programme Placement Carrière-Été Canada, de demander 3 étudiants pour travailler  
au Camp de jour pour l'été 2018 et un étudiant pour le débarcadère à bateaux de la  
Municipalité. Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer  
tout document utile à la demande.

## **20-DIVERS MANDATS À NORDIK'EAU CONCERNANT LES EXIGENCES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

### **A) RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

#### ***résolution no 2017-12-347***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'accepter l'offre de Nordik'eau  
au montant de 265,23\$ plus taxes, afin de compléter les informations nécessaires à  
la rédaction du rapport du plan d'échantillonnage ainsi que du rapport du Bilan  
annuel 2017.

### **B) SERVICE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE**

#### ***résolution no 2017-12-348***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'accepter l'offre de service de  
Nordik'eau, relative aux analyses de l'eau potable du réseau municipal pour l'année  
2018, au montant de 5 456,35 \$ plus taxes.

## **21-PLACE AUX JEUNES**

***résolution no. 2017-12-349***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer financièrement pour un montant de 180\$, en vue d'organiser deux séjours exploratoires de groupe à thématique industrielle et technologique visant à accueillir des étudiants en dernière année d'études, âgés de 18 à 35 ans, en recherche de stage, ayant le désir de s'établir en région rurale, résidant à l'extérieur de la MRC de d'Autray ou y résidant depuis moins d'un an.

**22-SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA MATAWINIE :  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

***résolution no. 2017-12-350***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à la Société d'horticulture de la Matawinie pour l'année 2018.

**23-CTB-TV : SOUHAITS DU TEMPS DES FÊTES**

***résolution no 2017-12-351***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer à un enregistrement de souhaits du Temps de Fêtes à la population, au studio de CTB-TV, au coût de 100\$ plus taxes.

**24- CENTRE KARATÉ YOGA BRANDON : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

***résolution no 2017-12-352***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder une aide financière équivalente à 35 % des coûts d'inscription, pour les jeunes de notre municipalité participant à des cours de karaté pour la session automne 2017, soit un montant de 318,50\$.

**25- CFNJ – VŒUX DES FÊTES**

***résolution no. 2017-12-353***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'acheter un temps d'antenne au coût de 350\$ plus taxes, de radio CFNJ de St-Gabriel, afin que la Municipalité puisse offrir ses vœux à l'occasion du Temps des fêtes.

**CORRESPONDANCE**

**1-REMERCIEMENT**

Remerciement de la part de Mme Danielle Desroches et M. Roger Robitaille de la Terrasse de Luxe, pour la diligence de l'équipe concernant certaines demandes lors des travaux sur le réseau d'aqueduc.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h31**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents mesdames Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte, siégeant tous sous la présidence de Monsieur le maire Mario Frigon, ayant tous été convoqués par avis de convocation du 11 décembre 2017 dont ils ont accusé réception.

La secrétaire trésorière est aussi présente

#### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du règlement #503 fixant les taux de taxes de services sur le territoire de la municipalité;
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018.

#### **1- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 503, FIXANT LES TAUX DES TAXES DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS FIXANT LES TAUX DES TAXES DE SERVICES.**

**ATTENDU QU'**un avis de motion et qu'un projet du présent règlement a particulièrement été donné à la séance tenue le 11 décembre 2017;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### ***résolution no 2017-12-354***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RESOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, qu'il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi ce qui suit, à savoir:

**Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.**

#### **SECTION I: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

##### **ARTICLE 1-1**

Qu'une compensation annuelle soit imposée et prélevée comme suit:

Le taux annuel résidentiel et saisonnier est de 325\$ par logement.

Le taux annuel pour une industrie ou un commerce est de 425\$.

Le taux annuel pour un camping est de 1400\$.

##### **ARTICLE 1-2**

La compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par

le propriétaire.

#### **ARTICLE 1-3**

La compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

#### **ARTICLE 1-4**

La compensation pour le service d'aqueduc d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

### **SECTION II: COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Le taux de la taxe spéciale annuelle pour le déneigement des chemins privés sur le territoire de la municipalité, est établi selon le calcul adopté par le règlement 434 sur le Déneigement des chemins privés et sera facturé selon le coût de l'entrepreneur proportionnellement au nombre de propriétés :

Domaines Turenne, Royal, Armstrong. Pointe-aux-Ormes : 22,04\$ par propriété

Rue des Oiseaux : 93,18\$/propriété

Lac Poitras : 88,36\$ par propriété

### **SECTION III: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EGOUT**

#### **ARTICLE 3-1**

Qu'une compensation annuelle de 208\$ par logement et de 250\$ par industrie soit imposée et prélevée à tous les usagers du service d'égout.

#### **ARTICLE 3-2**

La compensation pour le service d'égout, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

#### **ARTICLE 3-3**

La compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

### **SECTION IV: COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

#### **ARTICLE 4-1**

Qu'une compensation annuelle de 55\$ par installation septique soit imposée et prélevée à tous les propriétaires d'une résidence permanente ou d'un commerce, pour la vidange des boues de fosses septiques et qu'une compensation annuelle de 27,50\$ soit imposée pour les résidences saisonnières.

Cette compensation est appliquée à tous les immeubles possédant une installation septique ou d'un puisard dont la vidange est en mesure d'être effectuée. Ces tarifs ne s'appliquent pas lorsqu'un immeuble bénéficie du service d'égout ou si le puisard ne peut être ouvert pour effectuer la vidange.

Le propriétaire d'une résidence isolée équipée d'une installation septique à vidange périodique est responsable de voir à sa vidange, à ses frais.

#### **ARTICLE 4-2**

La compensation pour le service de vidange des boues de fosses septiques, doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

#### **ARTICLE 4-3**

La compensation pour le service de vidange des boues de fosse septique, est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

#### **SECTION V: COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES**

##### **ARTICLE 5-1**

Qu'une compensation annuelle de 189\$ par logement et de 331\$ par commerce soit imposée et prélevée à tous les usagers du service.

##### **ARTICLE 5-2**

La compensation pour le service d'ordures doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

##### **ARTICLE 5-3**

La compensation pour le service d'ordures est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

##### **ARTICLE 5-4**

La compensation pour le service d'ordures d'une nouvelle construction, sera facturée au prorata quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle évaluation selon la mise à jour du rôle.

#### **SECTION VI: PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

##### **ARTICLE 6-1**

Les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois pour tout compte de taxes dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), y compris les tarifs de compensation et ce, pour chaque unité d'évaluation, ce compte sera alors divisible en quatre (4) versements égaux dont le premier sera échu trente (30) jours après la date de facturation, le deuxième versement sera échu quatre-vingt-dix (90) jours après l'échéance du premier versement, le troisième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du deuxième versement et le quatrième versement sera échu soixante (60) jours après l'échéance du troisième versement. Seul le montant du versement échu est alors exigible. Les versements peuvent être effectués électroniquement par AccèsD de Desjardins ou par la Banque Nationale, par chèque ou en argent comptant au bureau de la municipalité. Le non paiement des taxes par un contribuable dans les délais prescrits entraîne l'application d'un taux d'intérêt sur tout arrérage de taxe de 10% l'an en plus d'une pénalité de 5%.

##### **ARTICLE 6-2**

Les prescriptions de l'article 6-1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi que toutes les facturations complémentaires suite à une correction du rôle d'évaluation.

#### **SECTION VII : FRAIS D'ADMINISTRATION CHÈQUE SANS PROVISIONS**

Des frais d'administration au montant de 10\$ seront facturés à tout contribuable ayant émis un chèque sans provision.

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Avis de motion : 11 décembre 2017**

**Adoption projet de règlement : 11 décembre 2017**

**Adopté : 18 décembre 2017**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Sec. trésorière et dir. générale

## **2- ADOPTION BUDGET 2018**

### ***résolution no 2017-12-355***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2018, 2019 et 2020 qui s'établissent comme suit :

Selon le dépôt du nouveau rôle 2018, l'évaluation imposable est de: 306 824 500\$

### **REVENUS**

Imposition local	2 906 808 \$
Compensation tenant lieu de taxe	36 354 \$
Autres recettes de sources locales	249 831 \$
Transferts conditionnels et inconditionnels	138 456 \$
Total des revenus avant appropriation	3 331 449 \$
+ Affectation de l'excédent non affecté	210 078 \$
+ Affectation de l'excédent affecté à l'aqueduc	7 744 \$
<b>Total des revenus</b>	<b><u>3 549 271\$</u></b>

### **DÉPENSES**

Administration générale	735 258 \$
Sécurité publique	555 419 \$
Transport routier	868 337 \$
Hygiène du milieu	602 404 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	157 581 \$
Loisirs et culture	451 184 \$
Frais de financement	51 988 \$
Remboursement en capital	127 100 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b><u>3 549 271\$</u></b>

### **Programme triennal en immobilisations pour 2018-2019-2020**

#### **Prévisions pour 2018**

- À la suite de l'obtention de la subvention du programme FEPTEU, relativement à la réhabilitation d'une partie du réseau d'aqueduc de la Terrasse de Luxe, les travaux seront finalisés au printemps 2018 au coût d'environ 311 000\$ ;

- L'aménagement d'une halte repos au coût de 6 150\$ avec la participation financière du Programme de mise en valeur et l'entretien des infrastructures récréotouristiques, administré par la MRC de d'Autray;

- Phase 1 du projet de construction d'un Centre multifonctionnel demandant un investissement d'environ 650 000\$ dont les fonds proviendront de la subvention du programme TECQ 2014-2018 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);

#### **Prévisions pour 2019**

- Phase 2 du Centre multifonctionnel dont les fonds proviendront d'un nouveau programme d'aide financière demandant un investissement d'environ 650 000\$;

- Investissement majeur au réseau routier demandant un investissement d'environ 1 million de dollars, au courant de l'année 2018 ou 2019 dont le financement proviendra des droits perçus des carrières et sablières ou d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation du réseau routier local du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification;

### **Prévisions pour 2020**

Ainsi, le conseil municipal continuera avec les ressources disponibles, à participer activement au développement de la Municipalité;

#### ***résolution no. 2017-12-356***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de fixer le taux les taux de taxes suivants :

Taxe foncière pour l'année 2018 : 0,7039 \$/ 100\$ d'évaluation;  
Taxe spéciale règl. # 413 réfection des rgs St-Amable et St-André : ,022953\$/ 100\$ d'évaluation;  
Taxe spéciale règl.# 438 le camion autopompe : ,0074\$/100\$ d'évaluation;  
Taxe spéciale règl. # 462 unité d'urgence : ,005985\$/100\$ d'évaluation ;  
Taxe spéciale règl. # 460 rénovation édifice de la mairie : ,007650\$/100\$ d'éval.;  
Taxe spéciale règl. #464 terrain de soccer-football : ,011124\$/100/ d'évaluation;

Une taxe spéciale de secteur au montant de 276,57\$ concernant le règlement d'emprunt numéro 404 relativement à la réfection de l'ancien aqueduc Corbeil (Terrasse de Luxe) est facturée aux contribuables visés par ledit règlement, ne s'étant pas prévalus du droit d'acquitter en un seul versement.

Une taxe spéciale de secteur au montant de 9,3445\$ concernant le règlement d'emprunt numéro 431 pour la réfection du prolongement de l'aqueduc du rang St-David, est facturée sur chaque immeuble ou bâtiment en raison duquel est facturée une taxe annuelle d'aqueduc.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le taux d'intérêt sur tout arrérage de taxe soit fixé à 10% l'an en plus d'une pénalité de 5%.

#### ***résolution no 2017-12-357***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de publier dans un journal local pour une seule parution, le résumé des prévisions budgétaires pour l'année 2018, ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2018-2019-2020.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20h15**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON**, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 20h30 et à laquelle étaient présents mesdames Vivian Beausoleil, Nicole Bernèche, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs Alain Prescott et Yanick Turcotte, siégeant tous sous la présidence de Monsieur le maire Mario Frigon, ayant tous été convoqués par avis de convocation du 11 décembre 2017 dont ils ont accusé réception.

La secrétaire trésorière est aussi présente

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- MANDAT DE CONSULTATION POUR L'ÉVALUATION DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL EN UNE PREMIÈRE PHASE**

#### ***résolution no 2017-12-358***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de la firme d'architectes RL Gravel inc. afin de présenter une étude concernant des travaux de construction d'une première phase d'un Centre multifonctionnel et basé sur un budget de 625 000\$.

L'offre étant de 11 000\$ plus taxes, plus des frais supplémentaires de 3% sur l'excédent de l'estimation préliminaire basée sur un budget de 625 000\$ et ce pour l'étape A pour les esquisses, estimations budgétaires, échéancier sommaire, révision et mise en plan et l'étape B pour les plans et devis préliminaires et estimation selon modifications. Le tout tel que décrit au document de l'offre du 18 décembre 2017.

Jeanne Pelland, sec. trésorière et dir. générale est autorisée à signer le contrat représentant les étapes A et B au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Le paiement d'un montant de 2 750\$ plus taxes étant payable sur signature du contrat est aussi autorisé.

**L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil étant tous présents, les points suivants sont ajoutés :**

### **2-AUTORISATION DE PAIEMENT TRAVAUX D'URGENCE**

#### ***résolution no 2017-12-359***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR le conseiller Yanick Turcotte  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement des travaux d'urgence décrétés par le M. le maire Frigon lors d'une inondation survenue sur certaines rues de la Terrasse de Luxe à Excavation Normand Majeau au coût 62 675,03\$.

### **3-ACHAT D'UNE CAGE DE PROTECTION POUR LE TRAVAIL EN TRANCHÉE**

#### ***résolution no 2017-12-360***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une dépense au montant de 13 335\$ plus taxes pour l'achat d'un équipement de sécurité pour le travail en tranchée auprès de la compagnie Équipement NCN inc. Cette dépense est autorisée au budget de fonctionnement de l'année 2017.

### **4-PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

#### **CONSIDÉRANT :**

**QUE** depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**QUE** malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation<sup>1</sup>;



**QU'**un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000\$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.)

**QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**QUE** la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**QUE** les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

##### ***résolution no 2017-12-361***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 » en :

- o Accueillant des étudiants en stage;
- o Offrant des activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes;
- o Faisant la promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web;
- o Portant le ruban de la persévérance scolaire;
- o Faisant la diffusion dans le bulletin municipal d'un message félicitant les nouveaux diplômés d'un diplôme d'études secondaires au mois de juin;
- o S'assurant de maintenir la certification OSER-JEUNES.

#### **5-EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE LA VOIRIE**

##### ***résolution no 2017-12-362***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
APPUYÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher M. Rémy Dubeau, à titre de directeur adjoint des travaux publics, en prévision de la retraite de M. Robert Sarrazin, directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon depuis bientôt 34 ans. M. Dubeau prendra son poste au début de février 2018, selon les conditions établies à l'entente. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, M. Sarrazin, bénéficiera d'un horaire hebdomadaire réduit de 28 heures réparties selon les exigences des tâches, aux mêmes conditions salariales et avantages sociaux qu'une semaine régulière de 35 heures.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 21h30**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Jeanne Pelland  
Dir.générale et Sec.trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Frigon